

# PROJET DE PLAN COMMUNAL de DEVELOPPEMENT (P.C.D.)

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Chapitre 1 – Le cadre de vie   | 7  |
| 1. Un espace public convivial, en bon état, propre et accessible à tous      | 7  |
| <i>Qualité des espaces publics</i>   | 7  |
| <i>Maillage vert</i>   | 12 |
| <i>Propreté publique</i>   | 15 |
| 2. Assurer la sécurité   | 19 |
| <i>Actions de la police et de la prévention</i>                              | 19 |
| <i>Des espaces publics sécurisants</i>                                       | 21 |
| 3. Promouvoir l’occupation de l’espace public à des fins de cohésion sociale | 23 |
| <br>   |    |
| Chapitre 2 - La mobilité   | 27 |
| 4. Limiter le trafic de transit  | 27 |
| <i>Plan de circulation</i>   | 28 |
| <i>Efficience du réseau des voiries principales et transfert modal</i>       | 30 |
| 5. Meilleur partage de l’espace public                                       | 35 |
| 6. Gestion du stationnement  | 37 |
| 7. Renforcer l’offre en transports publics                                   | 42 |
| 8. Renforcer la sécurité routière  | 46 |
| <br>   |    |
| Chapitre 3 - Les équipements   | 50 |
| 9. Développement d’infrastructures de proximité                              | 51 |
| 10. Soutien aux commerces et aux entreprises                                 | 56 |
| 11. Optimiser les implantations de l’administration communale                | 59 |
| <br>   |    |
| Chapitre 4 - Développement urbain, habitat et logement                       | 63 |
| <i>Le constat</i>  | 63 |
| <i>Quid de l’avenir ?</i>  | 64 |
| 12. Maîtrise du développement bâti   | 65 |
| 13. Revitalisation urbaine   | 71 |
| <i>Cité Moderne</i>  | 71 |
| <i>Porte d’Ostende</i>   | 72 |
| 14. Habitat de qualité à prix abordable                                      | 75 |
| <br>   |    |
| Chapitre 5 - La cohésion sociale   | 79 |
| 15. Renforcer la cohésion sociale  | 80 |
| 16. Développer la politique jeunesse   | 83 |
| 17. Intégration des logements sociaux  | 84 |
| 18. Politique de santé (quartier)  | 85 |
| 19. Mise à l’emploi dans les quartiers fragilisés                            | 87 |

|   |         |
|---|---------|
| Chapitre 6 - Développement durable                              | 89      |
| 20. Elaboration du Plan Climat                                  | 90      |
| 21. Développement du maraîchage                                 | 91      |
| <i>Les grandes reliques agricoles</i>                           | 91      |
| <i>Les potagers</i>   | 93      |
| 22. Gestion de l'eau et de l'énergie                            | 95      |
| <i>Equipements d'alimentation en énergie</i>                    | 96      |
| <i>Eaux usées et eaux de pluie</i>                              | 100     |
| <br>Chapitre 7 - Le service aux citoyens                        | <br>105 |
| 23. Faciliter les démarches administratives                     | 105     |
| 24. Développer une commune « Smart »                            | 108     |
| 25. Un cœur de commune au service du citoyen                    | 111     |
| <br>Chapitre 8 - Information et participation                   | <br>114 |
| 26. Stratégie territoriale de communication                     | 114     |
| 27. Soutien aux associations de quartiers et à la participation | 116     |
| <br>Chapitre 9 - Les relations extérieures                      | <br>120 |
| 28. Collaboration avec les autres instances                     | 120     |
| 29. Coopération au développement (relations Nord-Sud)           | 124     |
| <br>Chapitre 10 – Les finances                                  | <br>128 |
| 30. Une situation budgétaire saine                              | 128     |
| <br>A titre de conclusion                                       | <br>131 |

## **Table des illustrations cartographiques**

### Chapitre 1 - Le cadre de vie

#### Volet général :

- C 1 - Espaces publics
- C 2 - Espaces publics : synthèse des mesures
- C 3 - Espaces verts
- C 4 - Typologie des parterres
- C 5 - Mesures plan canopée
- C 6 - Equipements participant au bien-être animal
- C 7 - Mesures de sécurisation spécifique de l'espace public
- C 8 - Partenariat local de prévention
- C 9 - Mesures d'animation de l'espace public

#### Volet voiries :

- V 1 - Création des voiries
- V 2 - Revêtement des chaussées
- V 3 - Etat des chaussées
- V 4 - Chaussées - inventaire des interventions
- V 4bis - Chaussées - ancienneté du revêtement
- V 5 - Chaussées – diagnostic

- V 6 - Réseau pour les déplacements piétons
- V 7 - Etat des trottoirs
- V 8 - Trottoirs - inventaire des interventions
- V 9 - Trottoirs - perspectives de renouvellement
- V 10 - Equipements de propreté publique
- V 11 - Eclairage public - type de luminaire
- V 12 - Eclairage public - inventaire des interventions

## Chapitre 2 - La mobilité

- M 1 - Plan de circulation
- M 2 - Dispositifs de sécurisation
- M 3 - Axes dévolus au trafic de transit et itinéraires de bisons futés
- M 3 bis - Principaux problèmes de mobilité
- M 4 - Application du Plan Good Move - Modification du plan de circulation
- M 5 - Les aménagements pour cyclistes
- M 6 - Stationnement : situation de droit du stationnement
- M 7 - Stationnement : emplacements pour handicapés
- M 8 - Stationnement : dispositions spécifiques
- M 9 - Stationnement : marquages et dispositifs protecteurs
- M 10 - Stationnement : sur le domaine privé
- M 11 - Stationnement deux-roues : projets
- M 12 - Les transports publics

## Chapitre 3 - Les équipements

- E 1 - Equipements publics et services communaux
- E 2 - Le commerce de détail et le secteur Horeca
- E 3 - Les équipements de sports et jeux
- E 4 - Equipements : principales interventions communales
- E 5 - Patrimoine immobilier communal

## Chapitre 4 - Développement urbain, habitat et logement

- U 1 - Situation existante de fait
- U 2 - 50 années d'urbanisation
- U 3 - Modèle d'urbanisation
- U 4 - L'habitat
- U 5 - Logements sociaux
- U 6 - Potentialités de logements
- U 7 - Principales entreprises
- U 7 bis – Anciens sites économiques
- U 8 - Perspectives de modifications au PRAS
- U 9 - Densités constructibles
- U 10 - Immeubles à l'abandon
- U 11 - PPAS en vigueur
- U 12 - Permis de lotir
- U 13 - Inventaire du patrimoine

## Chapitre 5 - La cohésion sociale

- CS 1 - Densité de population
- CS 2 - Taux de chômage
- CS 3 - L'offre sociale
- CS 4 - Zone Covid

## Chapitre 6 - Développement durable

- D 1 - Equipements photovoltaïques
- D 2 - Potagers
- D 3 - L'orohydrographie (le Berchem hydraulique)

## Chapitre 9 - Les relations extérieures

- R 1 - Correction de frontières proposées

## Conclusion

- S 1 - Synthèse espaces publics et mobilité
- S 2 - Synthèse développements et revalorisations relatives au domaine privé

## Glossaire des abréviations utilisées

|   |   |   |
|---|---|---|
| ALE : Agence Locale pour l'Emploi                       | BLED : Berchem Local et Durable                               | BYPAD : Plan cycliste communal                            |
| CEQV : Conseil de l'Environnement et la Qualité de Vie  | C.I.C. : Coopération Internationale Communale                 | C.Q.D. : Contrat de Quartier Durable                      |
| CEMA : Conseiller en mobilité et accessibilité          | Comensia : Gestionnaire des logements sociaux à Berchem       | CPAS : Centre Public d'Aide Sociale                       |
| CLM : Contrat Local de Mobilité                         | De Lijn : Opérateur du transport public en Flandre            | EGEB : Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles                |
| Good Move : Plan Régional de Mobilité                   | GRH : Gestion des Ressources Humaines                         | I.C.R. : Itinéraire Cyclable Régional                     |
| Infrabel : Opérateur infrastructure du chemin de fer    | IPP : Impôt sur les Personnes Physiques                       | IT : Technologie de l'Information                         |
| KUL : Katholieke Universiteit Leuven                    | LED : Lampe électro-luminescente                              | LIDAR : Radar de contrôle des vitesses à impulsion laser  |
| LISA : Antenne locale et intégrée de sécurité           | P.A.C.E. : Plan Air Climat Energie                            | P.C.D. : Plan Communal de Développement                   |
| P.D.E. : Plan de Déplacements d'Entreprise              | PMR : Personne à Mobilité Réduite                             | PLP : Partenariat Local de Prévention                     |
| PRAS : Plan Régional d'Affectation du Sol               | PRDD : Plan Régional de Développement Durable                 | P.S.T. : Plan Stratégique Transversal                     |
| RER : Réseau Express Régional                           | RGP : Règlement Général de Police                             | R.R.U. : Règlement Régional d'Urbanisme                   |
| SNCB : Société Nationale des Chemin de fer Belges       | SLRB : Société du Logement de la Région de Bruxelles Capitale | STIB : Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles |
| Villo ! : Opérateur régional des vélos en libre-service | Tram 4000 : tram de 40 m de long, transporte 250 passagers    | VGC : Vlaamse Gemeenschap Commissie                       |
| Zone LEZ : zone basse émission (véhicules à moteur)     | Z.I.R. : Zone d'Intérêt Régional                              | ZPZ : Zone de police                                      |

## INTRODUCTION

Le présent document développe la stratégie proposée en vue de l'adoption d'un nouveau Plan Communal de Développement (P.C.D.), en remplacement du document adopté il y a 20 ans. Il bénéficie des acquis et des leçons du passé. Mais il tient compte aussi du fait que les besoins et enjeux d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier. L'évolution démographique, économique et sociétale de notre territoire nécessite de réévaluer les choses. Le P.C.D. témoigne d'une farouche volonté de projeter positivement Berchem-Ste-Agathe dans l'avenir, aussi incertain que ce dernier puisse être au vu d'une actualité pas toujours des plus rassurantes (pandémie, réchauffement climatique...). Il ambitionne de tracer les lignes directrices de l'action des divers départements et services communaux et ensuite de concrètement les mettre en œuvre. Ceci à l'horizon des dix à quinze prochaines années.

Le P.C.D. est un outil de gestion inscrit dans le cadre réglementaire du COBat (Code Bruxellois de l'Aménagement du territoire). Il s'intéresse donc prioritairement au devenir du territoire berchemois, qu'il soit du domaine public ou du domaine privé. Il a un caractère spatial affirmé. S'il brasse un éventail extrêmement large de l'action communale, on précisera qu'il n'a aucunement l'ambition de recouvrir tous les domaines de l'action communale. A titre d'exemple, le P.C.D. ne s'intéresse pas aux spécificités du projet pédagogique développé au sein de l'enseignement communal, aux programmes culturels ou d'animations proposés, aux types d'activités organisées pour les jeunes ou les seniors, à l'arsenal des divers modes d'assistance sociale offerts aux personnes dans le besoin, aux diverses formes de médiation accessibles aux citoyens...

Le projet du P.C.D suit un fil rouge, à savoir celui de « **village urbain berchemois** ». Il est mis en avant car c'est un concept fédérateur, transversal et multithématique qui privilégie l'apport et les qualités d'un bien-être local, des circuits économiques et sociaux « courts », le privilège de disposer sous la main des diverses facilités et services utiles à un bien-être personnel. C'est en somme s'inscrire dans un projet de « ville à dix minutes » (principe voulant que toutes les commodités de la ville soient situées à moins de dix minutes à pied).

Le vocable de « village » sous-entend par ailleurs que cet objectif se conçoit en un cadre apaisé, interrelationnel et sécurisé. Sans être le synonyme d'un retour nostalgique à un passé révolu, le crédo poursuivi s'inscrit en rupture avec les tendances d'une société quelque peu déboussolée par maints excès (mondialisation « sauvage », intolérance, repli sur soi, allongement irrationnel des lignes logistiques, mobilité excessive...). Le principe posé par le « village berchemois », pleinement conforme au Plan Régional de Développement Durable (adopté en 2019) est de proposer le meilleur de la ville, sans en subir les extrêmes. On notera que ce concept phare doit être perçu comme une structure « chapeau », un référent général qui se distille à l'ensemble des priorités présentées ci-dessous.

Le P.C.D. s'articule autour de **quatre enjeux spécifiques** (cadre de vie, mobilité, équipements et infrastructures, habitat et logement) et **six enjeux transversaux** (cohésion sociale, développement durable, services aux citoyens, information et participation, relations extérieures, finances), à l'aval desquels 30 thèmes prioritaires ont été retenus (cf. les numérotations suivies par la table des matières).

Les quatre enjeux spécifiques forment le « core business » du P.C.D., dans le sens où leurs implications territoriales sont les plus directes et les plus évidentes. Les six enjeux transversaux ont des implications territoriales beaucoup plus indirectes ou spatialement limitées. Elles sont néanmoins importantes, et même parfois essentielles, au titre de « voies et moyens » pour la réalisation des objectifs afférents aux quatre enjeux spécifiques. Il serait illusoire par exemple d'aligner des projets les plus ambitieux les uns que les autres sans tenir compte de leur faisabilité financière et/ou sans tenir compte des soutiens qui peuvent être obtenus auprès d'autres acteurs publics, voire privés.

Le présent document est le fruit d'un important travail de discussions et de réflexions mené tant au sein de l'administration communale (par l'organisation de 10 groupes de travail thématiques), que du Collège des Bourgmestre & Echevins. Il importe que toutes ces personnes qui s'y sont impliquées sans relâche, malgré la pression du travail quotidien, en soient remerciées.

### **Précisions à propos du mode de présentation**

La présentation de chacun des 30 thèmes prioritaires du P.C.D. se conclut par un tableau récapitulatif des principales actions prévues. Elle préfigure une mise en tableaux opérationnels plus élaborée du P.C.D. afin d'en accompagner la mise en œuvre ultérieure.

Cet outil de gestion à venir comprend des logos de couleurs verte et jaune. Ils visent à déterminer un ordre de priorité / de réalisation nuancé.



: ce sont des actions à mettre en œuvre dans l'immédiat, que ce soit en mettant en œuvre les actions répertoriées ou en lançant les études nécessaires. Elles s'inscrivent dans une perspective de réalisation de 1 à 5 ans maximum (suivant la nature de l'objet).



: des actions pour un plus long terme (5 à 10 ans) ou dont la mise en œuvre est conditionnée aux résultats d'une étude en cours (ou à faire), ou encore à l'action d'un tiers.

## CHAPITRE 1 : LE CADRE DE VIE

La Commune, ainsi que la Région de Bruxelles-Capitale pour les axes majeurs (avenue Charles Quint, chaussée de Gand...), est le responsable direct (le gestionnaire) de ce qui est défini comme étant « l'espace public ». A savoir les places, squares, avenues, rues... (cf. [carte C 1](#)) qui servent principalement d'espaces pour les déplacements, mais aussi pour l'accueil de fonctions dites de « séjour » (sur l'espace public), comme les activités festives, les marchés, les terrasses de cafés ou encore le simple fait de pouvoir se reposer et profiter du temps qui passe sur l'espace public (par la présence de bancs).

La Commune est également le gestionnaire d'un domaine privé (hors voirie donc) accessible au public, utile comme espaces récréatifs ou de délasserement, à savoir les parcs publics (Pirsoul, De Mulder...). La Région, via Bruxelles Environnement, exerce la même fonction pour les plus grands espaces verts de notre commune (Zavelenberg, bois du Wilder, promenade verte régionale...).

La Commune est donc un acteur clé du cadre de vie de ses habitants. Elle est responsable de sa qualité et son organisation, tout comme de son agrément et son embellissement. Mais elle est aussi responsable de sa sécurité et de son animation. Les enjeux relatifs au cadre de vie sont donc primordiaux pour tout un chacun, habitants ou visiteurs de Berchem-Sainte-Agathe. C'est en effet un objet que tout le monde consomme tous les jours !

Récapitulons-en ci-dessous les principaux enjeux, les objectifs que l'on se donne pour la décennie à venir.

### **1. Un espace public convivial, en bon état, propre, vert et accessible à tous**

#### *Qualité des espaces publics*

Au sortir de plus de deux décennies de renouvellement à grande échelle des espaces publics berchemois, un travail considérable a été abattu (cf. [cartes V 4 et V 8](#)). Le problème d'une gestion en « bon père de famille » de ce patrimoine se pose cependant. Les interventions des concessionnaires et autres intervenants sur l'espace public ont mis à mal les réaménagements entrepris. Plus grave encore, l'augmentation d'incivilités (dont notamment le stationnement de véhicules sur les trottoirs) a accéléré le vieillissement de ces espaces publics renouvelés. Les chaussées de nombreuses voiries de quartier ont en outre été anormalement vite dégradées, ceci en raison du passage d'un trafic routier de transit excessif en regard du statut de ces voiries locales.

La **poursuite de la remise en état des espaces publics** reste de mise bien sûr. Elle impose cependant d'adapter les critères d'appréciation. Il est impossible d'assurer une remise à neuf complète des voiries tous les 30 ans. Il faut donc veiller à assurer davantage de durabilité aux investissements. Ceci n'est possible qu'au travers d'une bonne connaissance des caractéristiques et de l'état des espaces publics dont la commune assure la gestion (cf. encadré ci-dessous).

## **Les voiries : une facette primordiale de l'action communale**

La structure, l'état et l'équipement des voiries représentent un volet primordial de l'action communale, que ce soit par le personnel affecté à sa maintenance ou par les budgets nécessaires. La Commune est en effet responsable de l'entretien et la sécurité de 30 des 34,5 km des voiries qui structurent et organisent le territoire communal. C'est dire combien ce volet est important pour le P.C.D.

Un diagnostic fin de la situation a été établi à l'été 2021, afin d'identifier les priorités d'intervention à venir et de programmer les travaux nécessaires à court, moyen et long termes. L'accent a été mis sur la nature et l'état des chaussées et trottoirs, plus accessoirement sur celui de l'éclairage public.

Ce diagnostic est résumé au travers d'une série de cartes « voiries », dont l'objet est le suivant :

V 1 - création des voiries : élément contextuel important. Les voiries les plus anciennes (plus de 50 ans d'âge) ont été conçues avec des fondations et des revêtements (pavés) aujourd'hui fragilisés, du moins s'ils n'ont pas été refaits depuis la création de ces voiries (ce qui est fréquent).

V 2 - revêtement des chaussées : un autre facteur d'appréciation important. Si une chaussée en pavés doit être remplacée, c'est plus onéreux que si un simple ré-asphaltage suffit.

V 3 - état des chaussées : diagnostic de l'état du revêtement de surface. Important pour programmer là où il est nécessaire d'intervenir.

V 4 - chaussées - inventaire des interventions : utile pour rappeler ce qui a été fait ces 25 dernières années.

V 4bis - chaussées - ancienneté du revêtement : lecture complémentaire de la carte V 4.

V 5 - chaussées - diagnostic : synthèse des besoins d'interventions nécessaires d'ici 2030.

V 6 - réseau pour les déplacements piétons : identifiant notamment le type de revêtement des trottoirs, un indice important quant à leur résistance relative aux usures.

V 7 - état des trottoirs : cf. commentaire de V 3.

V 8 - trottoirs - inventaire des interventions : cf. commentaire de V 4.

V 9 - trottoirs - perspectives de renouvellement : cf. commentaire de V 5.

V 10 - équipements de propreté publique : ce qui participe au maintien de la propreté des voiries (corbeilles, toilettes publiques, bulles à verre...).

V 11 - éclairage public - type de luminaire : caractérisation des appareillages utilisés.

V 12 - éclairage public - inventaire des interventions : cf. commentaire de V 4.

Les cartes V 5 et V 9 sont les plus importantes car elles déterminent les stratégies à suivre en matière de renouvellement de chaussées et de trottoirs. Un évaluatif des coûts a été produit. Pour le traitement des « voirie à refaire » et « ré-asphaltage » (carte V 5), on arrive à un montant de 5 millions d'euros TVAC. Pour le traitement des « trottoirs à renouveler » (cf. carte V 9, couleurs rouge et orange), on arrive à un montant de 1,8 million d'euros TVAC (0,615 million pour les priorités d'ici 2025 et 1,185 million à traiter entre 2025 et 2035).

En matière d'éclairage public, on constatera l'extrême importance des modernisations opérées ces 25 dernières années. Les actions en cours et à venir vise à présent à améliorer les performances des appareillages (installations de LED).



Trois règles s'imposent si on souhaite instaurer davantage de durabilité des espaces publics berchemois :

- intensifier le contrôle qualitatif des voiries par les agents de la commune (brigadiers) et les renseignements citoyens (fix-my-street) et ensuite bien sûr procéder aux réparations nécessaires ;
- maintenir les programmes annuels d'asphaltage (analyse des voiries à la sortie de chaque hiver), afin de remédier aux dégradations subites (source de danger) ;
- pouvoir accepter qu'un espace public bien conçu et sans danger pour les utilisateurs reste bon et acceptable, même s'il a plusieurs décennies d'ancienneté ;



*Avenue Goffin, rue de Grand Bigard et rue Van Nieuwenborgh. Exemples d'interventions lourdes passées auxquelles on ne peut que recourir avec parcimonie.*



*Exemples de tranchées de concessionnaires dont le contrôle de la bonne remise en état doit être intensifié : rue Blauwet, rue des Sept Etoiles, 't Hof te Overbeke (images d'archives).*

Certaines voiries communales (cf. cartes V 5 et V 9) devront être refaites entièrement en raison de leur dégradation structurelle trop prononcée. Cela offre l'opportunité d'adapter la nature des aménagements et d'être mieux en phase avec les besoins contemporains. Dans ce cadre, **l'implication citoyenne** et la prise en compte des besoins des PMR seront renforcés en amont même des projets. Ceci notamment par l'organisation de promenades genrées (ex. : promenade nocturne afin d'apprécier l'efficacité de l'éclairage public) permettant de bien prendre en considération les besoins de tous les utilisateurs.

La nécessité de revoir **l'aménagement de certains axes majeurs de circulation** (avenue Charles Quint, chaussée de Gand, avenue du Roi Albert) **et de places** ou placettes communales (place Oscar Ruelens, place de l'Eglise, esplanade d'accès au bois du Wilder) est à l'agenda (cf. carte C 2). Elle est nécessaire afin d'y améliorer la sécurité et la commodité des piétons et cyclistes. Mais également, pour ce qui est des places, afin d'en accroître la convivialité et d'y renforcer les fonctions dites de « séjour » (sur l'espace public). Elle s'impose aussi en raison des besoins spécifiques à venir de la STIB (cf. page 36).



*Les espaces publics fonctionnels et froids d'antan ont souvent cédé la place à des espaces de « séjour » plus agréables. Ex. : parvis de l'église, rue de l'Eglise, rue de Dilbeek. Une dynamique à poursuivre.*

Accroître la piétonnisation des espaces publics et leur degré d'adaptation pour les PMR est un autre enjeu prioritaire. Il pourrait se concrétiser par la mise en place d'une « **dorsale communale** » de la **mobilité douce** qui relierait la place de l'Initiative (quartier de la Cité Moderne) à la rue de Dilbeek (Promenade verte régionale) en passant bien sûr par la place Schweitzer (cf. [carte C 2](#)). Cet enjeu est également à rencontrer en veillant à ce que le placement de bancs (points de repos pour les P.M.R.) soit optimisé.

On notera la volonté **d'intégrer le bien-être animal dans l'aménagement** des espaces accessibles au public (cf. [carte C 6](#)). Ceci par l'insertion d'installations spécifiques (espaces de détente canins, canisites...). Le rapide succès du caniparc récemment installé rue des Fleuristes permet d'envisager la création d'une nouvelle installation de ce type sur notre territoire.












*L'ajout de petites infrastructures, comme le caniparc de la rue des Fleuristes (à gauche) ou le village des chats du bois du Wilder (à droite) est utile pour le bien-être animal.*

En termes de gestion, on épinglera la nécessité de réévaluer l'opportunité du **transfert de gestion de certaines voiries communales** à la Région. Certaines voiries communales tiennent un rôle extra-communal évident, sur le plan de la mobilité plus particulièrement. Or, la charge de leur entretien est importante pour les finances locales. Le dossier récemment constitué en vue d'un éventuel transfert de la gestion de la place Schweitzer, l'avenue du Roi Albert, l'avenue du Hunderenveld et la rue Bois des Iles, devra être réexaminé et définitivement tranché.

A contrario, la prise en gestion par la Commune de certaines voiries privées (les clos en particulier - cf. [carte C 1](#)) devra également faire l'objet d'un examen d'opportunité (ceci au départ d'un rapport d'inventaire établi en 2018).

## Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) pour la qualité des espaces publics

| Objet   | Lieu(x) concerné(s)  | Acteur(s) et opportunité(s)  |
|---|--|--|
|  <b>Réfection en profondeur de voiries structurellement abîmées</b> (1 <sup>ère</sup> échéances) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- rue des Chats et clos du Zénith</li> <li>- rue de Grand-Bigard (entre Hunderenveld et Broek)</li> <li>- rue de Dilbeek</li> <li>- rue des Combattants (sec. est)</li> <li>- rue Hogenbos</li> <li>- rue de l'Etoile Polaire</li> </ul>  | Commune + plans triennaux d'investissement + subventions régionales pour la sécurisation de l'espace public + subvention, régionale pour la Zone de Rénovation Urbaine (rue des Combattants) |
|  <b>Réfection en profondeur de places</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- place Ruelens</li> <li>- esplanade du bois du Wilder (rue du Wilder)</li> <li>- carrefour Hunderenveld</li> </ul>   | Commune + subvention, régionale pour le Contrat de Quartier Durable (place Ruelens) + STIB (carrefour Hunderenveld)  |
|  <b>Réfection des voiries de la Cité Moderne</b>   | Ensemble des voiries constitutives de la Cité Moderne  | Commune, Contrat de Quartier Durable, CRMS   |
|  <b>Corrections d'aménagement</b> (allongement des quais des arrêts de la ligne 19)              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- place Schweitzer</li> <li>- avenue du Roi Albert</li> </ul>   | Région (STIB), en vue de l'utilisation de trams 4000 (vers 2025)   |
|  <b>Réasphaltage</b>   | rue de l'Azur, avenue de la Basilique, avenue du Cognassier (impasse vers la promenade), avenue Comhaire, av. de Selliers de Moranville, rue de Ganshoren (entre Goffin et Rémy), av. du Hunderenveld (section est), rue Kasterlinden (entre Hogenbos et Heylens), rue Mertens (entre Vereman et Fleuristes), rue Docteur Leemans, rue Preser (section ouest), 't Hof te Overbeke, rue De Smet (entre Wilder et Maricolles), rue Van Zande | Commune (programme 2022-2025 à peaufiner)  |
|  <b>Réfection en profondeur de voiries structurellement abîmées</b> (échéances futures)        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- rues Pauwels et Sextant</li> <li>- rues Potaarde et du Zénith</li> <li>- rue des Chats (sud)</li> <li>- rues du Broek et des Chalets</li> <li>- rue des Fleuristes</li> <li>- rue des Soldats</li> <li>- avenue de la Basilique</li> <li>- drève des Maricolles</li> <li>- place du Roi Baudouin</li> <li>- place de la Gare</li> </ul>   | Commune + plans triennaux d'investissement + subventions régionales pour la sécurisation de l'espace public  |
|  <b>Corrections d'aménagement</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- avenue Charles Quint</li> <li>- chaussée de Gand</li> <li>- place de l'Eglise</li> </ul>  | Région (avenue Charles Quint + chaussée de Gand) + Commune   |
|  <b>Dorsale de la mobilité douce</b>   | Tracé entre Initiative et la promenade verte régionale, via Schweitzer et Herlin - Kasterlinden institut   | Commune + Région (subvention Bypad) – étude à commander auprès d'un prestataire spécialisé   |
|  <b>Installation d'un second Caniparc</b>  | Lieu à définir (si possible parmi un espace géré par Bruxelles Environnement)  | Commune + Bruxelles Environnement  |

## Maillage vert

Le maintien et le développement d'un maillage vert de qualité (cf. carte C 3) sont importants pour la constitution d'un cadre de vie agréable. Le concept de « green belt » berchemoise, défini il y a 25 ans au départ du Zavelenberg, du Hoogveld, du bois du Wilder, du Kattebroek... reste plus que jamais d'actualité. A l'heure où les enjeux du réchauffement climatique deviennent pressants, il faut s'appuyer sur celui-ci. Tout comme il faut s'appuyer sur la dynamique de verdoisement de l'espace public qui a conduit à ce qu'au cours des 20 dernières années le nombre d'arbres d'alignement est passé de 750 à 1.200 (soit + 60% par rapport à la situation de 2000). Une telle dynamique doit être poursuivie.



*Bois du Wilder, prairies du Zavelenberg, parc Saint-Moulin : diverses pièces essentielles du maillage vert berchemois.*

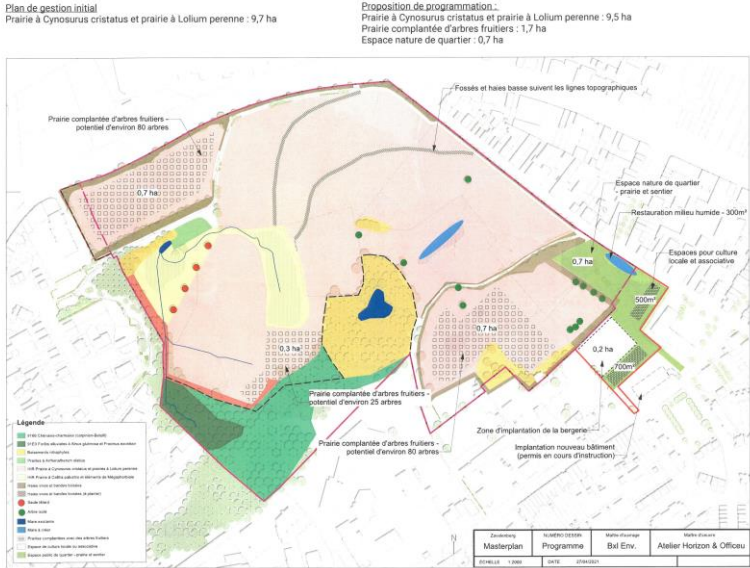
Le verdoisement et l'embellissement de l'espace public ne se limitent pas aux grands espaces verts (publics et privés) et aux arbres d'alignement. Il consiste également en l'aménagement et l'entretien de squares, parterres et jardinières disposés sur l'espace publics (cf. carte C 4). Une importante dynamique de rationalisation dans la gestion de ces espaces est à l'œuvre depuis quelques années. Elle vise davantage de durabilité et la sélection d'essences végétales intéressantes sur le plan de la biodiversité. Il importe que cette stratégie soit menée à son terme et pérennisée.



*L'embellissement des parterres communaux est aujourd'hui plus durable et respectueux de la biodiversité que par le passé.*

La Commune à l'ambition de soutenir **le projet agricole de Bruxelles Environnement au Zavelenberg** et de **conforter l'usage agricole et de projet d'insertion socio-professionnelle du Hoogveld et du Kattebroek**, afin de prévenir tout risque de leur évolution éventuelle en friche agricole. Des sujets développés ci-après (cf. point 21). De tels projets ne sont pas incompatibles avec un renforcement de la contribution de ces sites au maillage vert communal et transrégional. La Commune veillera, en étant partenaire de Bruxelles Environnement à de tels projets, à ce que l'équilibre voulu soit respecté.

### Le plan de gestion comme base du projet Proposition de programmation



*Tant le projet de valorisation agricole et paysagère du Zavelenberg (en haut), que le premier schéma d'intention d'aménagement du Hoogveld (en bas), prévoient des secteurs permettant une intensification qualitative du maillage vert.*

Une **intensification du maillage vert de l'espace public** (arbres d'alignement, jardinières...) est de son côté plus que jamais un enjeu prioritaire. Elle doit s'inscrire dans le cadre plus large d'un véritable Plan canopée. Au vu de la situation existante (cf. [carte C 3](#)), une croissance de 10% du nombre d'arbres d'alignement est tout à fait envisageable endéans les 5 prochaines années. Elle doit se concrétiser parmi une série de voiries communales où les arbres d'alignement font aujourd'hui défaut (cf. [carte C 5](#)). Il conviendra d'y privilégier l'installation d'essences d'arbres indigènes (y compris des fruitiers), utiles pour la biodiversité.







*Avenue Goffin (à gauche) : il y a vingt ans encore, elle était dépourvue d'arbres d'alignement. Aujourd'hui elle bénéficie d'un couvert végétal impressionnant ; rue du Grand Pré (à droite), exemple récent d'un alignement d'arbres développé dans une rue étroite.*

Reste le problème du dimensionnement de l'espace public, plutôt étroit à Berchem, qui limite sur un plan quantitatif les possibilités de développement du maillage vert au moyen d'arbres d'alignement. De nouvelles pistes visant une **intensification du verdoisement du domaine privé** (végétalisation des façades, toiture verte, plantations en intérieur d'îlot, etc.) doivent impérativement être activées. Celle-ci doit aider à la constitution d'îlots de fraîcheur (utile pendant les épisodes de canicule) tout en profitant à l'embellissement des domaines privés et publics, au maintien de la diversité biologique, etc. Elles s'inscriront dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Air Climat Energie.



*Les cours d'école (St-Albertus à gauche et l'Ecole centrale à droite) pourraient à l'avenir faire l'objet d'un verdoisement accru.*

## Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) pour le maillage vert

| Objet   | Lieu(x) concerné(s)   | Acteur(s) et opportunité(s)   |
|---|---|---|
|  <b>Contribution des grands espaces au maillage vert transrégional</b> | - Zavelenberg<br>- Kattebroek<br>- Hoogveld                     | Bruxelles Environnement (acteur principal) + Commune (partenaire)   |
|  <b>Accroissement de 10% du nombre d'arbres d'alignement</b>           | - Cf. carte C 3 (potentialités à étudier)                       | Commune   |
|  <b>Rationalisation des parterres</b>                                  | - Cf. carte C 4   | Commune (action en cours)   |
|  <b>Intensification du verdoisement du domaine privé</b>               | - Cf. carte C 5 (potentialités à étudier)<br>- Cf. Plan Canopée | Commune (agent en charge de l'exécution du Plan Air Climat Energie) |

### *Propreté publique*

Avec un espace public équipé de 277 corbeilles urbaines, 9 sites de bulles à verre, à huiles alimentaires usagées et à textile, 18 canisites, 4 toilettes publiques... (cf. [carte V 10](#)) ainsi que l'organisation de campagnes de conteneurs par quartier, la verbalisation des incivilités (versages) par caméra, diverses actions de sensibilisation... la Commune cherche depuis longtemps à juguler les problèmes de malpropreté publique et à offrir le cadre de vie le plus propre qu'il puisse être. Mais c'est un combat de tous les jours qui n'autorise aucun relâchement.

Un objectif phare en matière de propreté est **d'installer une déchetterie et une ressourcerie** à proximité de Berchem (**site Citydev Darwin à Ganshoren**), dans le cadre d'une collaboration avec la Région et nos communes voisines (Ganshoren, Koekelberg). Dans un premier temps, la ressourcerie intercommunale prendrait forme au départ d'antennes thématiques délocalisées.

Pour ce qui est des équipements de la propreté publique, il conviendra d'achever **l'enterrement des bulles à verre et textiles**, pour assumer une gestion contemporaine de la propreté publique, même si c'est un processus d'assez longue haleine qui dépend des instances régionales.



*La bonne information des utilisateurs a été renforcée sur le terrain (cf. à droite au carrefour Hunderenveld) ; mais la dynamique d'enterrement des bulles (à gauche drève des Maricolles) n'en est encore qu'à ses débuts.*

Adopter une nouvelle **stratégie d'implantation des corbeilles urbaines** sera également nécessaire. Le nombre de corbeilles a fortement augmenté au cours du temps à Berchem (cf. [carte V 10](#)) et la Commune, suivant les prescriptions du Plan Propreté Régional, a visé à installer une corbeille tous les 100 mètres et à en équiper tous les quartiers. Cela n'a pas toujours été concluant cependant, d'où nécessité d'un changement d'optique.

Le recours à de nouveaux **modèles de corbeilles urbaines, « intelligentes »** (soit permettant d'en vérifier le degré d'utilisation - optique « smartcity ») et plus capacitives, est une solution pour les lieux où la production de déchets est importante (les parcs publics par exemple). Une expérience pilote est à mener aux abords des écoles en y installant des corbeilles à tri sélectif (projet pédagogique plus spécifiquement orienté vers les enfants).



*Une propreté publique efficace passe aussi par l'utilisation d'équipements appropriés.*

Toujours en matière d'équipements, la Commune compte développer l'installation de **toilettes publiques et de fontaines à eau** et améliorer l'équipement du réseau existant. La crise sanitaire a mis en évidence un manque criant en la matière. Ce qui justifie l'adoption d'un plan ambitieux pour de futures installations ([cf. carte C 2](#)).



*L'objectif est d'obtenir la présence de toilettes publiques et de points d'eau en chaque quartier.*



Sur un plan organisationnel, les actions en matière de propreté publique s'articuleront autour des 8 points suivants :

- **reprendre en charge le nettoyage des voiries régionales**, avec transfert des moyens humains correspondants. Il faut en effet hélas constater que l'action de l'ABP n'est pas à la hauteur des attentes (nettoyage insuffisant, absence de réactivité...);
- **réorganiser le tracé des tournées de balayage**. Les dix secteurs de balayage actuellement utilisés ne sont plus adaptés aux besoins. Il convient de simplifier l'organisation, éventuellement en la cadrant selon les 5 périmètres des Partenariats Locaux de Prévention (PLP), tout en augmentant la fréquence des balayages ;
- organiser régulièrement des **opérations de nettoyage « coup de poing »** par quartier. Elles consistent en l'envoi d'équipes renforcées afin de procéder aux nettoyages des salissures (stickers, tags, imprégnation des revêtements de voiries...) qui ne peuvent être traitées lors des tournées de balayage classiques ;
- **rénover les 18 canisites existants** et envisager l'équipement de 2 à 3 nouveaux sites (à étudier) ;
- intensifier la **lutte contre les rats** et autres animaux nuisibles ;
- motiver l'émergence **d'ambassadeurs de la propreté** par la mise à disposition de matériel pour des interventions bénévoles. Par exemple pour l'organisation de « grands nettoyages » de printemps (espaces verts, bas-côté de routes, etc.) par les citoyens ou les associations. Idéalement, il conviendrait d'avoir un ambassadeur au sein de chaque périmètre PLP ;
- recourir, en fonction des besoins, aux **caméras de surveillance mobiles pour la verbalisation des versages illicites** ;
- poursuivre la lutte contre l'envahissement des plantes adventices à l'aide de moyens respectueux de l'environnement.



*La chaussée de Gand (à gauche), objet aujourd'hui d'une gestion insuffisante par la Région ; le placement de caméras de surveillance a démontré son efficacité face aux versages aux abords des bulles à verre (au centre) ; les opérations « coup de poing » (à droite) permettent un nettoyage plus en profondeur des quartiers.*



La propreté publique peut aussi être soutenue par des actions bénévoles et par des campagnes d'informations percutantes.

Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) pour la propreté publique

| Objet   | Lieu(x) concerné(s)   | Acteur(s) et opportunité(s)  |
|---|---|--|
| Installation d'une antenne de ressourcerie décentralisée                | A définir (location d'un local de 400 m <sup>2</sup> )                  | Bruxelles Environnement, Commune + communes de Jette, Ganshoren et Koekelberg  |
| Installation d'une déchetterie et ressourcerie intercommunale           | Site Citydev Darwin à Ganshoren (rue Nestor Martin)                     | Communes de Berchem, Ganshoren et de Koekelberg + ABP. Etude de faisabilité en cours.                                |
| Enterrement de tous les sites à bulles à verre                          | Phases d'intervention à déterminer (suivant les contraintes techniques) | Commune + ABP  |
| Revoir le plan d'équipement de la commune en corbeilles publiques       | L'ensemble du territoire  | Commune + ABP + Bruxelles Environnement + STIB. Tenir compte du développement à venir des corbeilles de type Mr Fill |
| Installation de 3 nouvelles toilettes publiques (ou mise à disposition) | Cf. carte C 2 (potentialités à étudier)                                 | Commune  |
| Opération de nettoyage « coup de poing »                                | Traiter le territoire d'un périmètre local de prévention chaque été     | Commune  |
| Rénovation des canisites (+ extension du réseau)                        | Cf. carte V 10 + à étudier  | Commune  |

## **2. Assurer la sécurité**

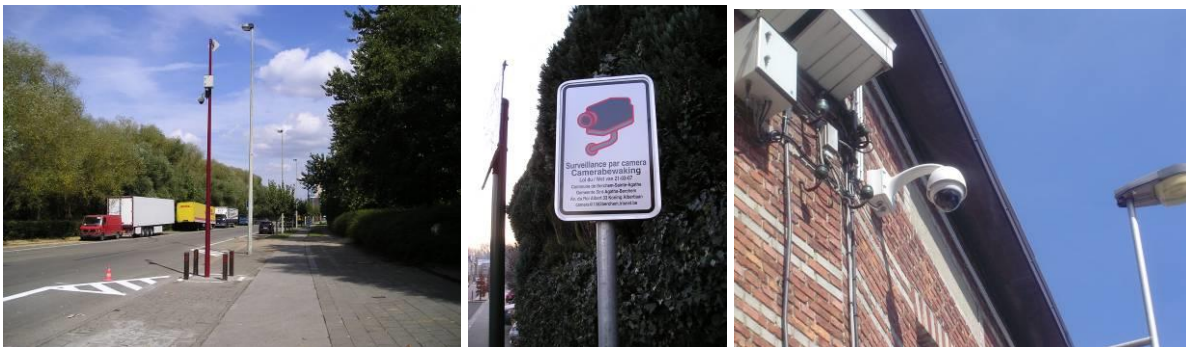
Il ne peut y avoir de cadre de vie agréable dans un environnement où la sécurité objective et subjective des lieux n'est pas au rendez-vous. C'est un défi complexe en milieu urbain, mais il convient de le relever si on ambitionne d'être un village dans la ville. L'attention doit se porter autant sur la sécurité des biens et des personnes, au sens classique du terme, que sur le fait de prévenir tout accident corporel en se déplaçant sur le territoire communal.

### *Actions de la police et de la prévention*

Un premier principe est d'avoir une présence policière renforcée sur le terrain, dans les quartiers ; ceci avec une action pleinement coordonnée et en phase avec l'activation des Partenariat Locaux de Prévention (cf. ci-dessous).

Un second principe est de donner une **localisation plus centrale et plus visible au commissariat de police**. L'actuelle installation de la rue des Alcyons est en effet plutôt confidentielle et en dehors du centre névralgique de la vie locale. Un déménagement vers celui-ci remédierait à cette lacune. Un tel transfert pourrait se concrétiser dans le cadre plus large d'une mobilisation du foncier communal disponible place Schweitzer et place du Roi Baudouin (cf. plus loin).

Poursuivre l'installation de **caméras de surveillance**, dans l'optique d'un contrôle policier globalement accru, est également nécessaire pour être en phase avec les modalités du contrôle sociétal contemporain (cf. [carte C 7](#)).

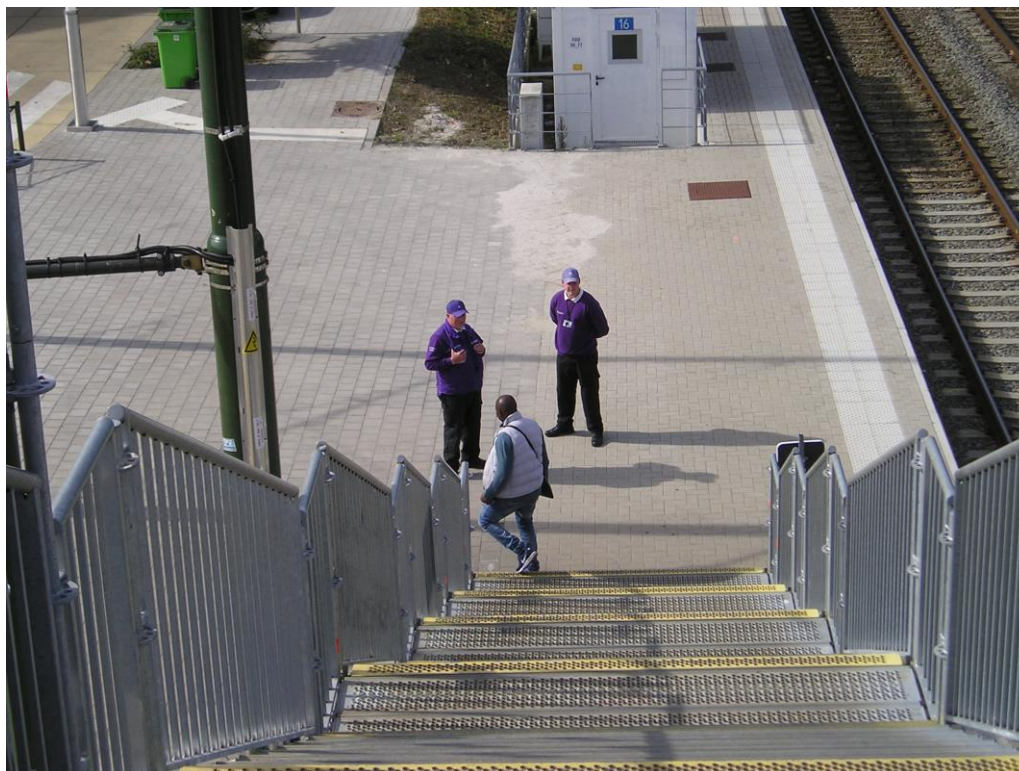


*La surveillance par caméras a récemment été intensifiée à Berchem. Ex. : avenue du Hunderenveld, rue Denie, rue de Grand Bigard.*

Accroître la **visibilité des agents de quartiers**, notamment par une meilleure connaissance de qui fait quoi et où (information aux citoyens) est nécessaire afin de renforcer la fonction de police de proximité.







En matière de prévention, l'activation des **5 Partenariats Locaux de Prévention (PLP – cf. [carte C 8](#))** doit être conçue de la manière la plus large possible. Il faut ambitionner **une co-construction avec les riverains en vue de la proposition d'aménagements concourant à davantage de convivialité et sécurité des lieux publics**.

Cette approche doit par ailleurs être couplée avec une implication plus forte des agents de la prévention (les gardiens de la paix e.a.) dans le bien-être au quotidien des quartiers. Leur travail de terrain est à valoriser, en leur procurant notamment une capacité de sanction plus importante.



*L'évolution du travail des gardiens de la paix (ici en action à la gare de Berchem) doit leur donner une fonction transversale accrue.*

#### Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) en matière de police et de prévention

| Objet   | Lieu(x) concerné(s)   | Acteur(s) et opportunité(s)   |
|---|---|---|
|  <b>Davantage de policiers sur le terrain</b>                        | L'ensemble du territoire (approche organisée suivant les périmètres des 5 Partenariats de Prévention) | Commune de Berchem et ZPZ   |
|  <b>Relocalisation plus centrale et plus visible du commissariat</b> | Place Schweitzer – Place du Roi Baudouin)   | Commune (+ montage immobilier spécifique dans le cadre d'une relocalisation globale des services administratifs). Foncier communal disponible |
|  <b>Renforcement du réseau des caméras de surveillance</b>           | Phase 1 (quartier de la gare – 5 caméras)   | Commune (service Prévention et Police)  |
|  <b>Renforcement du réseau des caméras de surveillance</b>           | Phases 2 à 5 (cf. carte C 7)  | Commune   |
|  <b>Meilleure connaissance / visibilité des agents de quartier</b>   | L'ensemble du territoire  | Commune (information du citoyen via le service communication)   |
|  <b>Activation des Partenariat Locaux de Prévention (PLP)</b>        | L'ensemble du territoire (selon 5 périmètres – cf. carte C 8)   | Commune (service Prévention et Police)  |

## *Des espaces publics sécurisants*

La sécurisation des espaces publics est tributaire d'une action concertée et coordonnée en matière de déplacements (cf. plus loin). Elle est également déterminée par la manière dont on conçoit l'aménagement et la gestion des lieux.

L'espace public étant une denrée rare, il convient d'y poursuivre **la réduction du nombre d'obstacles physiques**. Cette approche concerne tous les objets qui sont superflus ou devenus obsolètes, que ce soit des poteaux, des potelets, des jardinières, des corbeilles urbaines, bancs, etc. Si leur utilité n'est pas avérée, il faut programmer leur suppression. C'est à l'avantage tant des utilisateurs (moins d'obstacles dans les déplacements, notamment pour les PMR) que du gestionnaire de l'espace public (un objet en moins à entretenir). La Commune a entamé il y a quelques années déjà une opération de rationalisation de la signalétique routière verticale. Il importe de poursuivre et terminer cette opération ; de mieux exploiter les possibilités offertes par le code du gestionnaire quant à « l'accrochage » de la signalétique verticale (d'où moins de poteaux à installer sur les trottoirs). La réflexion doit aussi porter sur le bon positionnement du mobilier urbain. Il faut parfois simplement le déplacer pour en réduire l'éventuelle incommodité.



*La signalétique verticale a connu un développement exponentiel qui, vu l'évolution des réglementations, n'est plus toujours nécessaire : rue de l'Etoile Polaire, rue Preser (images d'archives). Il faut en poursuivre la rationalisation.*

Une bonne praticabilité des cheminements et des traversées piétonnes doit être garantie. Par priorité là où il n'y a pas de trottoir conforme au R.R.U. et/ou divers obstacles (mobilier urbain, haies mal entretenues) réduisent les largeurs de passage. Un renforcement des contrôles et des sanctions (stationnement sauvage, respects des dispositions du R.G.P. et de la réglementation relative aux étalages commerciaux et aux terrasses) participera au renforcement de la praticabilité piétonne des cheminements.

Un principe important, car il rythme la vie quotidienne de bon nombre de nos quartiers, est de concevoir les **abords d'écoles comme des « lieux de sécurité »** au sens large du terme (cf. [carte C. 7.](#)). Il vise à sortir du carcan de la seule présence d'un ALE et/ou d'un kiss & ride et à davantage développer la convivialité entre parents, avec le personnel d'encadrement, etc. Cela passe par la mise en place de « rues scolaires », pour autant que les conditions d'encadrement et d'organisation nécessaires puisse être rencontrées.

En de tels lieux, il conviendrait de donner une **meilleure visibilité à toute heure aux abords des écoles**. Bon nombre de communes bruxelloises ont agi de la sorte par l'installation de totems stylisés (couleurs vives), etc. Berchem gagnerait à s'inscrire dans une modalité d'aménagement qui est devenue aujourd'hui à peu près générale (cf. carte C 7).



*Exemples d'abord d'école qui pourraient être mieux mis en visibilité : école communale n°3 (rue Openveld), école Zavelput. A droite, exemple de totem stylisé.*

Les grands espaces verts berchemois (Bois du Wilder, Zavelenberg, Promenade régionale) sont des espaces ouverts qui font parfois l'objet de comportements de délinquance inappropriés. Il conviendra de définir de **nouvelles modalités avec Bruxelles Environnement pour garantir une sécurité accrue au sein de ces espaces**. A ce titre, le projet de renforcement de l'équipement en caméras de surveillance (cf. plus haut) comprend des phases de développement spécifiquement orientées vers le Zavelenberg, le bois du Wilder... Il importera également que Bruxelles Environnement contribue significativement aux efforts de sécurisation nécessaire.








*Zavelenberg : le sentier d'accès au « belvédère » a dû être fermé il y a quelques années à cause de la multiplication des actes de vandalisme (à gauche, image d'archive) ; le site reste exposé aux méfaits des versages clandestins (à droite).*

Les **aménagements futurs de l'espace public** (espaces verts, équipements...) se devront de bien prendre en compte les **questions liées au genre**. Certains choix peuvent en effet favoriser le sentiment d'insécurité et avoir un impact négatif sur la diversité des utilisateurs. Il y a donc lieu de s'en prémunir et de concevoir des espaces accueillants pour tous.

Enfin, l'**installation de dispositifs de sécurité renforcés sur l'espace public** doit être étudiée et mise en œuvre (cf. carte C 7). Plus particulièrement afin de prévenir toute intrusion de véhicules sur des espaces occupés par des terrasses et marchés ou étant le lieu de manifestations publiques.

## Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) en matière de sécurisation globale des espaces publics

| Objet   | Lieu(x) concerné(s)   | Acteur(s) et opportunité(s)  |
|---|---|--|
|  Réduction des obstacles, rationalisation de la signalétique                           | L'ensemble du territoire  | Commune (CEMA + futur agent communal de la sécurité routière)                            |
|  Sécurisation accrue des abords d'écoles : implémentation de rues scolaires à étudier  | Ecoles communales n°2 et n°3, école Zavelput (cf. carte C 7)          | Commune + Contrat de Quartier Durable Cité Moderne (école n°3) + Bruxelles Mobilité      |
|  Sécurisation accrue des abords d'écoles : mise en visibilité renforcée (totems, etc.) | Tous les abords d'école (cf. carte C 7)                               | Commune (dossier à constituer + recherche de subventions)                                |
|  Sécurité dans les grands espaces verts  | Zavelenberg, bois du Wilder, Kattebroek                               | Commune + Bruxelles Environnement. Cf. renforcement du réseau de caméras de surveillance |
|  Installation de dispositifs anti-intrusion  | Les places du centre de la commune et les abords de De Kroon (marché) | Commune (étude conjointe du service Prévention et de la Police)                          |

### **3. Promouvoir l'occupation de l'espace public à des fins de cohésion sociale**

Il y a 2 à 3 décennies d'ici, les espaces publics berchemois étaient dédiés à la seule fonction d'espace de circulation. Depuis lors, divers « espaces de séjour » ont été aménagés sous la forme de places, placettes, jardins de quartiers et espaces de loisirs en rue. Il importe que ces espaces de séjour soient « vivants » et tournés vers des activités positives renforçant la cohésion sociale et l'agrément de vie à Berchem.

Un principe clé consiste à **déployer les animations (festives et autres) et la culture sur tout le territoire communal** afin de toucher tous les publics et de créer du lien social. La culture notamment ne doit pas s'enfermer en ses murs et chercher à trouver de nouveaux terrains d'expression au sein même des quartiers (en ce y compris par l'organisation de spectacles afférant aux « arts de la rue »). Au-delà des lieux habituellement utilisés, il est donc envisagé d'aller davantage à la rencontre des habitants (cf. [carte C 9](#)). L'installation temporaire (congé scolaires) de rues à jeux (demandée et gérée par les habitants d'une rue) doit être encouragée. Elle participe également au renforcement de la cohésion sociale.



*Au-delà des sites habituels, de nouveaux lieux pourraient être investis pour l'organisation d'animations et d'activités festives et culturelles.*

Dans un autre ordre d'idée, le souhait est d'affermir la fonction culturelle des espaces publics en y **installant des œuvres d'art**. Ces dernières sont actuellement peu nombreuses à Berchem (cf. carte C 9).



*Fenêtre sur... le parvis (à gauche) ; « A », œuvre de Stéphane Guiran avenue Charles Quint.*

Une **occupation positive de l'espace public peut également être assurée par la présence d'activités exercées par des tiers (guinguettes, food-truck...)** dans le respect des règles de l'art. De nouvelles demandes et offres se font jour dans notre société actuelle et elles pourraient être opportunément aiguillées vers certains lieux (cf. carte C 9) où elles participeraient à créer des liens sociaux.



*A l'instar de la « cabane à livres » (à gauche, au parc Pirsoul), certains espaces publics pourraient accueillir des activités contribuant à leur animation, tels des marchands ambulants (à droite).*

L'installation de petites **structures sportives et diversifiées de rue** (cf. carte E 3) participe également à l'occupation de l'espace public. Les récentes installations faites rue de Grand-Bigard (côté avenue des Myrtes), rue des Fleuristes ou encore rue des Chalets doivent être développées dans différents quartiers sous la forme de parc Street Workout ou de sports de loisirs (table de ping-pong en dur par exemple).



Un réaménagement de l'**ancien cimetière de l'Allée Verte** est espéré depuis longtemps. Il s'est jusqu'à présent heurté à des problèmes de budget et de définition d'un projet qui soit une réelle plus-value pour le quartier et la commune. Il importe d'arrêter, en collaboration avec Bruxelles Environnement, un projet mobilisateur qui puisse aider à renforcer la cohésion sociale et développer des synergies avec le projet de Maison des Jeunes envisagé rue de l'Allée Verte.



*L'ancien cimetière de l'Allée Verte, un espace susceptible d'être converti en un « espace Zen » et pédagogique (dédié aux grandes religions et philosophies).*

L'ancienne maison de repos du Val des Fleurs a récemment été vendue par le CPAS de Berchem. Elle devrait être reconditionnée en logements. A la cession du domaine, le CPAS est toutefois resté propriétaire du parc en front de la rue des Fleuristes. Cet espace vert de qualité, aujourd'hui inaccessible au public, n'est pas constructible au PRAS. Il pourrait faire l'objet d'un projet de **parc éphémère** pendant les beaux mois d'été. Le principe serait de fermer la rue au trafic entre l'avenue du Roi Albert et la rue Joseph Mertens. D'ainsi créer une continuité et complémentarité avec le parc Pirsoul. D'obtenir un parc public de plus grande dimension à la période où le besoin en est le plus important. Avec une partie davantage dédiée aux jeux (l'actuel parc Pirsoul) et une partie davantage réservée au repos ou aux activités de délasserment (le « parc du CPAS »). Un réaménagement du carrefour Fleuristes-Mertens (+ le débouché du sentier du Broek), sous la forme d'un plateau, participerait utilement à la concrétisation d'un tel projet.





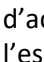


*Une ouverture au public du parc de l'ancien domaine du Val des Fleurs (à gauche) permettrait d'obtenir en été une intéressante extension et complémentarité avec le parc Pirsoul ; Interdit au trafic en été, l'espace de chaussée de la rue des Fleuristes (à droite) pourrait accueillir des activités de rues temporaires ou des marchands ambulants.*

Vu le développement de l'urbanisation de la commune, toute opportunité permettant d'ouvrir de nouveaux parcs publics est à saisir. C'est le cas notamment à l'extrémité ouest de la rue de Grand-Bigard, où l'intérieur de l'îlot avec les rues Potaarde et du Zénith est inscrit depuis 20 ans comme espace vert au PRAS. Arriver à l'aménager et l'ouvrir en tant que **parc public « Grand-Bigard »** permettrait de doter ce quartier d'un type d'équipement local qui fait aujourd'hui défaut.

En synergie avec le CPAS et bénéficiant de subventions régionales, on mentionnera enfin le projet d'aménagement d'un verger pédagogique rue des Fleuristes, avec constitution d'un **labyrinthe floral**. Un espace qui outre son aspect éducatif, doit agir comme un espace public de rencontre et du partage des émotions.

« Last, but not least », la conception que l'on se fait de l'occupation de l'espace public à des fins de cohésion sociale doit être renouvelée en tenant compte davantage de la question du genre et des attentes spécifiques de la gent féminine. Les divers projets évoqués ci-dessus, ainsi que ceux qui concerneront la Cité Moderne (C.Q.D.) ou le parc de Mulder (rénovation), devront proposer des aménagements mieux équilibrés entre « activités dynamiques » (jeux et sports de rue) et aires d'apaisement et de confort (repos, méditation, discussions). Il est important d'également prendre en compte la dimension familiale et de détente, avec la réservation de zones à pique-nique et d'installation de barbecues publics.

Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) en matière d'occupation de l'espace public à des fins de cohésion sociale

| Objet   | Lieu(x) concerné(s)  | Acteur(s) et opportunité(s)                      |
|---|--|--|
|  Organiser des événements culturels sur l'espace public            | Cf. carte C 9  | Communes de Berchem, Archipel 19, De Kroon...    |
|  Développer la présence d'œuvres d'art sur l'espace public         | Place Schweitzer (étudier l'opportunité d'y commémorer le Docteur Albert Schweitzer) | Commune  |
|  Développer la présence d'activités ambulantes sur l'espace public | Cf. carte C 9  | Commune (Service Commerce et festivités)         |
|  Labyrinthe des fleurs (étude en cours)                            | Rue des Fleuristes (en lien également avec Pie Konijn)                               | Commune et CPAS, subvention régionale            |
|  Parc Zen dédié aux grandes religions et philosophies              | Ancien cimetière communal  | Commune et Bruxelles Environnement               |
|  Nouveau parc Grand-Bigard   | Partie de l'îlot Grand-Bigard - Potaarde - Zénith                                    | Commune, privé                                   |
|  Parc éphémère de la rue des Fleuristes                            | Rue des Fleuristes, parc Pirsoul et « parc du CPAS »                                 | Commune, CPAS                                    |
|  Développement d'installations sportives et jeux de rue            | A déterminer après étude   | Commune (dans le cadre du C.Q.D. éventuellement) |

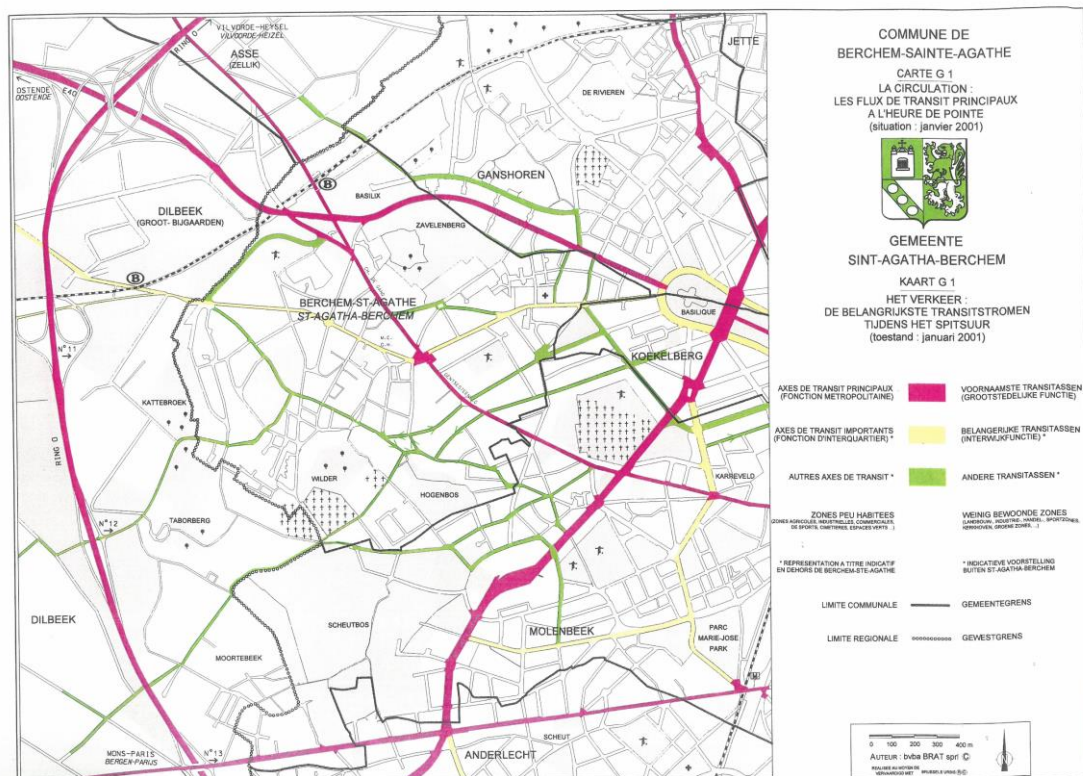
## CHAPITRE 2 : LA MOBILITE

Se déplacer avec efficacité et sécurité est un enjeu sociétal important, quelle que soit l'échelle territoriale considérée. A l'instar des autres communes bruxelloises et à vrai dire de toute entité urbaine de par le monde, Berchem-Ste-Agathe doit faire face aux enjeux d'une mobilité plus responsable et plus respectueuse de l'environnement. Cela se traduit par une utilisation plus parcimonieuse de l'automobile, davantage de transports publics, davantage de mobilité douce et un recours accru aux nouveaux supports technologiques (concept de « smart mobility »).

L'action communale en matière de mobilité a été guidée ces dix dernières années par la mise en œuvre du Plan Communal de Mobilité (P.C.M.), adopté en 2012. Suivant les récentes directives régionales prises dans la foulée du nouveau Plan Régional de Mobilité (Good Move), le P.C.M. devra être mis à jour pour le mois de mai 2023. Le présent chapitre mobilité du P.C.D. en préfigure les lignes d'attention à venir.

### 4. Limiter le trafic de transit

En matière de mobilité et d'accessibilité beaucoup de choses ont été espérées pour Berchem-Sainte-Agathe ces 30 dernières années. Mais les générations passent et les problèmes subsistent, voire s'amplifient (cf. cartes M3 et M3 bis).



*Le problème structurel du trafic de transit à Berchem est identifié depuis longtemps (cf. ce document de constat établi il y a 20 ans). Les mesures de dissuasion et sécurisation accrue des voiries, prises dans le cadre du Plan Communal de Mobilité, n'ont hélas pas pu apporter les apaisements espérés. De plus, les ambitions régionales de réduction du trafic à Bruxelles, couplées au développement du R.E.R., n'ont à ce jour pas porté leurs fruits.*

Tout le monde concède qu'un changement plus radical est nécessaire. Mais trop peu de monde s'accorde sur le comment de ce changement. A Berchem, le tribut payé aux excès d'une mobilité historiquement mal organisée par le fédéral (NB : à l'origine, la sortie 12 du Ring devait être connectée au bd. Mettwie via une autoroute urbaine...) et les régions est énorme, que ce soit en termes de qualité de vie (bruit, pollution), d'usure accélérée du réseau des voiries communales ou encore d'incivilités. La géographie et l'histoire ont placé la commune aux premières loges d'un trafic automobile de transit beaucoup trop important et de plus en plus intrusif et dangereux, notamment par l'augmentation du volume des véhicules motorisés. Or, Berchem ne peut indéfiniment rester le ventre mou d'un accès facilité du trafic de transit des navetteurs vers le centre de la Région et en supporter les importantes conséquences. Elle se doit, en étant parfaitement en phase avec le projet régional Good Move (Plan Régional de Mobilité), poser les actes plus radicaux que d'autres autorités publiques n'ont jamais voulu assumer. Sans une action énergique et légitime, le « village berchemois » ne sera jamais apaisé comme espéré et comme il se devrait alors qu'il présente une taille optimale pour un recours parcimonieux à l'automobile (l'essentiel des déplacements – à courtes distances – pouvant se faire à pied ou à vélo).

Une conséquence logique à cet enjeu consiste à insuffler auprès des Berchemois une compréhension et un comportement individuel plus responsable vis-à-vis de ses propres besoins de déplacements. Ces derniers doivent être modulés selon la nature des besoins des habitants et la distance à parcourir. Pour se déplacer dans Berchem ou le nord-ouest bruxellois, ou encore à destination du centre-ville, l'automobile n'est généralement pas le mode de déplacement le mieux indiqué. Mais promouvoir les autres modes de déplacement, la marche à pied et le vélo notamment, passe aussi par une protection de nos petites rues de quartier contre l'envahissement automobile des navetteurs. L'essentiel *in fine* est d'instaurer un cercle vertueux.



*Le ballet quotidien du trafic de transit à travers les quartiers résidentiels et les étroites voiries berchemoises n'a que trop duré.*

### *Plan de circulation*

L'ambition d'une réelle maîtrise du trafic de transit passe par **l'adaptation du Plan de circulation afin de restreindre le trafic automobile de transit et apaiser les quartiers**. Ce plan de circulation (cf. [carte M 1](#)) a fortement évolué au cours de ces 20 dernières années, afin déjà de protéger les quartiers du trafic de transit, mais aussi afin de sécuriser les déplacements de tous les utilisateurs au sein du réseau de voiries locales (cf. [carte M 2](#)). A titre d'illustration, 83 sections de voiries sont à sens uniques en 2021 alors que l'on en dénombrait seulement 31 en 2000.

Face à la persistance de points noirs (cf. carte M 3), des mesures plus radicales que par le passé ont été mises à l'essai et très récemment confirmées (cf. carte M 4). Compte tenu de l'évolution de divers dossiers portés par les régions bruxelloise (cf. avenue Charles Quint) et flamande (réaménagement du Ring 0), elles seront susceptibles à moyen terme d'être reconsidérées. Notamment quand la Région Flamande clarifiera ses choix (et planning) quant au devenir de l'accès 12 du Ring (Kattebroek). Si l'accès 12 est supprimé ou fondamentalement réorganisé, Berchem-Ste-Agathe réexaminera ses propres dispositions à la lumière de ces nouveaux aménagements. Elle sera également candidate à la réalisation d'un « Contrat Local de Mobilité » (CLM) pour la maille « Berchem Ouest ». Le CLM vise à stimuler la mise en œuvre de l'apaisement des quartiers voulu par le Plan Régional Good Move. Il permet de développer les collaborations avec la Région et de disposer du soutien concret de cette dernière en frais d'études et investissements divers.



*Tests de sens uniques en cours rue du Petit Berchem (à gauche) et rue Winteroy (à droite).*

A plus long terme (vers 2025), le réaménagement du carrefour du « Hunderenveld » (avenue du Hunderenveld, avenue du Roi Albert, rue des Chats, rue Potaerde et rue de Grand-Bigard), nécessaire dans le cadre de travaux de la STIB (ligne de tram 19), devrait également permettre un meilleur contrôle du trafic entrant depuis Groot-Bijgarden (par l'ajout de feux par exemple) et une protection renforcée des voiries du plateau du Potaerde face au trafic indésirable (césure des circulations). Berchem-Ste-Agathe veillera, avec toute l'attention requise, à ce que le projet à venir de la STIB soit bien conforme à cette impérative nécessité de limiter le trafic de transit entrant dans la commune.

Toujours en termes d'évolution à venir du plan de circulation, une réponse ferme et définitive, coordonnée avec Infrabel, Bruxelles Mobilité et la commune de Ganshoren, devra être arrêtée quant à l'accessibilité du quartier de la gare, en particulier des territoires de Berchem et Ganshoren sis au nord de la ligne de chemin de fer n°50. La suppression du passage à niveau de la rue Nestor Martin est en effet prévue d'ici quelques années. Or, en l'absence de tout ouvrage d'art carrossable (tunnel) en remplacement, cette suppression se traduirait par un important enclavement du quartier et une perte totale de maîtrise quant à son avenir. Elle ne pourrait que condamner les perspectives ambitieuses, en termes d'équipements (cf. plus loin le projet de recypark) ou d'aménagement du territoire (cf. chapitre 4), portées tant par Berchem que par Ganshoren (cf. parc d'entreprises Citydev « Darwin »).



*Avant l'instauration en 2020 d'une circulation à sens unique (à droite), le franchissement du passage à niveau de la rue Nestor Martin présentait des situations très dangereuses sur le plan de la sécurité routière (à gauche).*

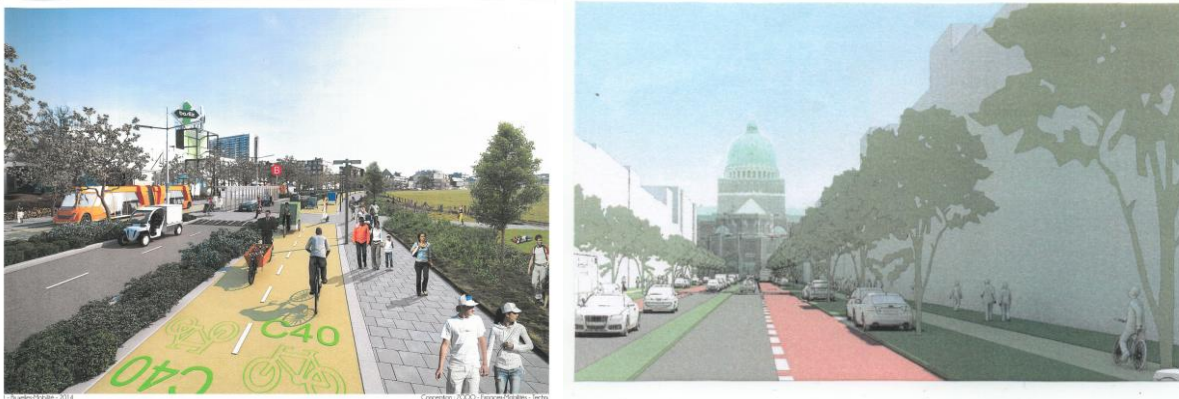
Précisions ici que l'optique d'aménager un tunnel rue Nestor Martin est celle qui avait fait l'objet d'un consensus en 2007, à savoir celle d'un tunnel de « service », d'une ampleur limitée et uniquement destiné à une desserte locale vers des équipements et activités économiques importantes pour les deux communes. Concomitamment à l'aménagement de ce tunnel, les circulations carrossables avec la Flandre (chaussée de Gand et Tieboutstraat) seraient supprimées. Avec le double avantage d'éviter l'afflux de trafic de transit depuis Zellik vers Ganshoren et d'apaiser un quartier qui est appelé à connaître d'importants développements résidentiels (projet Matexi rue de la Technologie, etc.). Le projet visé ici reste donc modeste et n'imposera pas pour Infrabel les investissements démesurés imaginés par le passé (celui d'un tunnel entre l'avenue Marie de Hongrie et la rue de la Technologie).

#### *Efficiences du réseau des voiries principales et transfert modal*

Le corollaire à une protection significative face au trafic de transit, est le **renforcement de l'efficacité des voiries régionales (av. Charles Quint e.a.) comme axes de transit (condition à l'apaisement des quartiers) par un meilleur phasage des feux, une simplification de leur organisation, une protection accrue des quartiers avoisinants, etc.** Berchem plaide auprès des instances bruxelloises responsables, Bruxelles Mobilité en particulier, pour que les axes régionaux restent fluides et efficaces pour leur fonction de transit.

Or, les récentes interventions menées par la Région (réduction de capacité) avenue Charles Quint, sur Ganshoren, près du carrefour Panthéon - Gloires Nationales, inquiètent par leurs effets contradictoires et leurs tendances à rejeter le trafic vers les voiries locales. Il y a moins de 10 ans, la configuration était 3x2 bandes (3 bandes dans le sens entrant de la ville). Elle a été ramenée récemment à 2x2 bandes, puis... 1x2 bandes à l'arrivée de la pandémie du Covid 19. N'est-ce pas pousser le bouchon un peu loin ? Dans le cadre de la spécialisation régionale automobile des voiries, l'avenue Charles Quint est un axe « Plus », le plus haut niveau hiérarchique qui soit. Quid si elle n'est pas en mesure de remplir cette fonction ?

L'avenue est le 3<sup>ème</sup> plus important point d'accès automobile de la Région et le seul point relativement (mais difficilement) direct permettant un accès depuis l'ouest du pays au centre-ville pour les camions. Quid pour la ville de demain alors que les alternatives en termes de plate-forme logistique pour le transport des marchandises sont balbutiantes au mieux, inexistantes au pire ? Même dans un schéma très volontariste de réduction du trafic, espérer qu'une seule bande de trafic puisse suffire est illusoire et inquiète. Le trafic contraint par manque de fluidité des voitures et des camions percolera à travers Berchem, suivant les « malvenues » (pour les Berchemois) trajectoires proposées par des applications comme Waze...



*Toutes les dernières illustrations (informelles) en date produite par Bruxelles Mobilité pour un réaménagement à venir de l'avenue Charles Quint (sur Berchem à gauche et sur Ganshoren à droite) sont celles d'une chaussée à 1x1 bande de circulation. Une déhiérarchisation du réseau routier qui se ferait en premier lieu au détriment de Berchem-Ste-Agathe.*

Le réaménagement de l'avenue Charles Quint sur le territoire de Berchem se devrait en outre d'être plus ambitieux sur le plan urbanistique, afin de permettre l'émergence d'un nouveau quartier durable mixte, pleinement dans l'esprit voulu par le P.R.D.D. et de ce qui est requis pour une « zone d'intérêt régional » (Z.I.R.) qui est une des plus importantes portes de ville de la Région (cf. chapitre 4).

Les ambitions urbanistiques régionales ne doivent pas se limiter à l'est de Bruxelles (Beaulieu, Josaphat, Colonel Bourg). Elles doivent prendre en considération l'ouest bruxellois, tout aussi essentiel pour le devenir de la Région.

Au débouché de l'E40, après la ligne de chemin de fer n°50, l'avenue Charles Quint devrait être mise en tunnel dans sa section entre la chaussée de Zellik et l'avenue des Bardanes, ceci à l'instar du tunnel OTAN récemment aménagé à Haren (ceci à moins que le sous-sol de l'avenue Charles Quint soit dédié de manière volontariste à l'accueil d'une ligne de métro – cf. plus loin). Le contrôle de la capacité du trafic entrant dans la Région subsisterait comme aujourd'hui (feux existants) mais la mobilité et ses impacts seraient bien mieux organisés plus en aval :

- fin de la barrière urbaine que constitue aujourd'hui l'avenue Charles Quint entre le quartier de la gare et le reste de Berchem ;
- réorganisation facilitée des accès vers la Z.I.R. et ses activités commerciales ;

- sécurisation accrue du quartier et apaisement dans un environnement plus résidentiel (cf. projet de « Porta Agatha ») ;
- efficacité accrue des transports publics (le tram 82 notamment), par suppression du point noir du carrefour entre l'avenue Charles Quint et de la chaussée de Gand ;
- amélioration générale des conditions pour la mobilité douce (cyclistes, piétons) ;
- ....

A une échelle plus modeste, une telle intervention serait le pendant de réaménagements tels le Big Dig à Boston, le Ronda del Mig à Barcelone, la couverture de l'A2 à Maastricht. Des interventions qualitatives contemporaines qui ne s'inscrivent nullement dans une perspective du tout à l'auto, bien au contraire...

Le cas de la chaussée de Gand interpelle également car elle multiplie les difficultés :

- carrefour dangereux avec les avenues de Koekelberg et Gisseleire Versé. Il doit être revu avec les services de la Région afin d'en simplifier l'organisation et réduire les mouvements de véhicules perturbateurs et dangereux. Ce serait à l'avantage de tous les usagers et plus spécifiquement de la bonne circulation du tram 82. Cela permettrait aussi de mieux protéger ces avenues du trafic de transit ;
- chaos fréquent au carrefour de la place Schweitzer (croisement de la chaussée de Gand et des avenues Goffin et Roi Albert), nécessitant sa gestion aux heures de pointe par un policier (contrat de mobilité) ;
- le sens unique « fictif » de la section entre l'avenue Charles Quint et la chaussée de Zellik, où subsiste depuis de nombreuses années une situation des plus malsaines pour les utilisateurs.



*Chaussée de Gand (carrefour avec la chaussée de Zellik), le sens unique que personne ne respecte... (à gauche) ; la traversée de la chaussée de Gand depuis l'avenue de Koekelberg vers l'avenue Gisseleire Versé (à droite) est dangereuse car impliquant une trajectoire en baïonnette avec une mauvaise visibilité.*





*Le plan de réaménagement d'origine de la place Schweitzer (2013) n'a pas été une réussite sur le plan de l'organisation de la circulation des divers usagers et mériterait l'une ou l'autre correction.*

En conclusion, indépendamment d'un éventuel et hypothétique (car il est prévu depuis 30 ans !) réaménagement complet de l'avenue Charles Quint, il est de l'intérêt de tous que des mesures correctrices soient mises en œuvre par la Région pour ces deux axes majeurs.



*L'efficacité des grands axes régionaux est loin d'être au rendez-vous : avenue Charles Quint (à gauche) et chaussée de Gand (à droite).*






Par ailleurs, on ne peut que rappeler et plaider en faveur de l'organisation efficace d'un transfert modal entre la ville et sa périphérie (cf. illustration ci-dessous, au point 7). Cela passe par le **développement d'un parking de transit P+R au débouché de l'E 40**, mainte fois promis et jamais réalisé.

Un tel projet devrait être conçu en mettant l'accent sur une **coordination interrégionale avec les projets de P+R existants à Dilbeek**, dans le cadre du réaménagement du Ring 0. A l'évidence, ce sont des matières qui doivent être coordonnées entre les régions et avec le fédéral (S.N.C.B.). Ce sont des objets qui sortent du champ d'action des communes, qui subissent et espèrent, mais ne peuvent agir d'elles-mêmes.



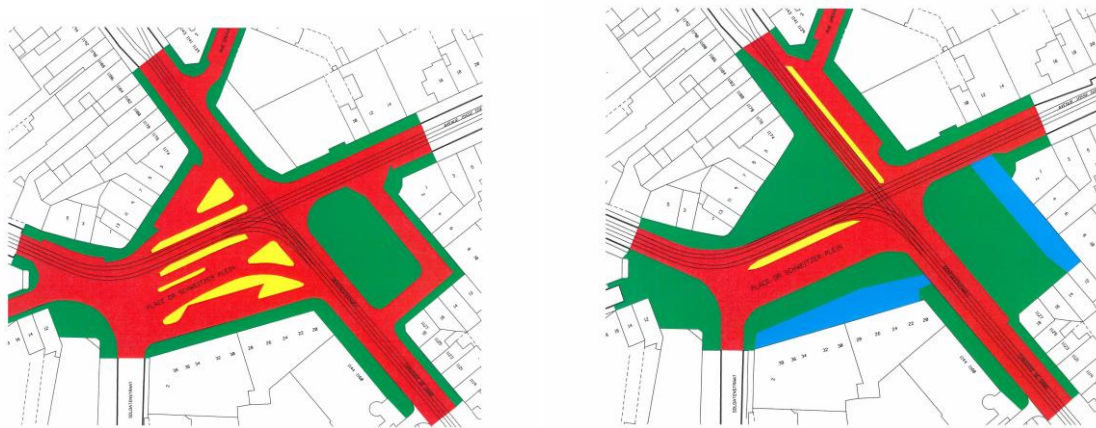
*Diverses options sont envisageables pour l'installation d'un P+R dans le quartier de la gare : par un ouvrage d'art spécifique en voirie (cf. à gauche, un exemple à Genève) ou par partenariat avec un opérateur immobilier (cf. à droite, le vaste domaine des grandes surfaces commerciales du quartier).*

#### Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) pour limiter le trafic de transit

| Objet  | Lieu(x) concerné(s)   | Acteur(s) et opportunité(s)   |
|--|---|---|
|  <b>Adaptation du plan de circulation (phase 1 - test « Cité Moderne »)</b> | Quartiers Cité Moderne - Grand Air - Métairie   | Commune et commune de Ganshoren. Effet du test à évaluer en 2022  |
|  <b>Adaptation du plan de circulation (phase 2)</b>                         | - carrefour du Hunderenveld<br>- plateau du Potaarde  | Commune + STIB (projet de réaménagement par la STIB du carrefour Hunderenveld - à l'horizon 2025 - avec éventuel ajout de feux) |
|  <b>Adaptation du plan de circulation</b>                                   | Maille régionale « Berchem Ouest »  | Région (Bruxelles Mobilité), accompagnement via un CLM  |
|  <b>Meilleure efficacité des voiries régionales</b>                         | - avenue Charles Quint<br>- chaussée de Gand<br>- carrefour Schweitzer – Gand – Goffin<br>- carrefour Gand – Koekelberg – Gisseleire Versé<br>- quartier de la gare | Commune + Bruxelles Mobilité + STIB + Infrabel  |
|  <b>Organisation du transfert modal au débouché de l'E40 (P+R)</b>          | - Quartier de la gare<br>- Environs de la gare de Groot-Bijgaarden  | Commune (lobbying) + Bruxelles Mobilité + Infrabel + Vlaamse Gewest + commune de Dilbeek  |

## 5. Meilleur partage de l'espace public

Depuis quinze à vingt ans, le principe d'un partage de l'espace public mieux équilibré entre les divers utilisateurs et modes de déplacements est à l'agenda des divers niveaux de pouvoirs. Il existe depuis peu l'emblématique piétonnier du centre-ville pour en témoigner. Mais à l'échelle locale, Berchem n'a pas été en reste, comme l'atteste les réaménagements de la place Schweitzer (2013-2014) et du parvis de l'église (2017). D'autres interventions de réaménagement à l'échelle des quartiers ont par ailleurs été menées dans ce même esprit (rue de l'Eglise, rond-point avenue de la Basilique, carrefour du Hunderenveld, divers carrefours au plateau du Potaerde...).



*Place Schweitzer : représentation des types d'espace avant (à gauche) et après (à droite) le réaménagement de 2014. En rouge, les espaces réservés au trafic ; en vert ceux aux piétons. Depuis son réaménagement, la place bénéficie d'espaces de « séjour » nettement augmentés et d'une convivialité bien meilleure.*

Un premier principe est de **poursuivre la sécurisation des carrefours du réseau communal**. Cela passe par le traitement de certaines places et placettes et de quelques angles de carrefours où les traversées piétonnes sont exagérément longues (cf. [carte C 2](#)).



*L'inconfort de certaines traversées piétonnes (cf. à gauche drève des Maricolles) peut faire l'objet de traitements provisoires faciles à mettre en œuvre à grande échelle (cf. à droite, un carrefour à Woluwe-St-Pierre).*

Un meilleur partage de l'espace public est d'une manière générale à l'avantage des piétons et, au travers d'autres actions, améliore le caractère « walkable » (« la marchabilité ») des espaces publics. A titre de rappel, ces autres actions ont été évoquées plus haut dans le texte (points « qualité des espaces publics » et « des espaces publics sécurisants »).

Au vu de nouveaux projets (travaux de la STIB pour l'exploitation de la ligne 19 par des trams 4000), des améliorations fonctionnelles seront apportées à la place Schweitzer (notamment pour les cyclistes) et au carrefour du Hunderenveld (cf. ci-dessus point 1).







*A l'approche de la place Schweitzer (chaussée de Gand), le cycliste se trouve dans une position plus qu'inconfortable (à gauche) ; avant de devoir se perdre dans un environnement où il ne trouve pas sa place (à droite).*

Un meilleur partage de l'espace public intéresse en effet les deux-roues. Cela passe par le principe de **compléter ou adapter le réseau des axes cyclables principaux en veillant à la continuité des tracés cyclistes** (cf. [carte M 3bis](#)). Plusieurs dossiers doivent être mis en chantier :

- traitement de la mauvaise « cyclabilité » de la place Schweitzer ;
- révision (et éventuelle adaptation de tracé) des Itinéraires Cyclables Régionaux n°11 et 12 (cf. [carte M 5](#)), des tracés aujourd'hui « virtuels » (sans aménagements) et inefficients ;
- intégration du vélo dans le projet de rocade communale de la mobilité douce (cf. [carte C 2](#)) ;
- se projeter dans un réaménagement à venir de l'avenue du Roi Albert, afin d'y donner une place aux cyclistes ;
- soutenir l'aménagement d'un tracé cyclable venant de la rue Kasterlinden (à Dilbeek - Molenbeek) et se poursuivant jusqu'à la place Schweitzer via la rue Kasterlinden (à Berchem), la rue de Grand-Bigard et la rue des Soldats (suivant un tracé plat le long d'une ligne de crête).

## Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) pour un meilleur partage de l'espace public

| Objet   | Lieu(x) concerné(s)   | Acteur(s) et opportunité(s)                  |
|---|---|--|
|  Réfection en profondeur de places (cf. point 1)             | Cf. tableau point 1 (page 11)   | Cf. tableau point 1 (page 11)                |
|  Réaménagement des traversées piétonnes de divers carrefours | <ul style="list-style-type: none"> <li>- quartier Wilder - Maricolles</li> <li>- avenue du Roi Albert</li> <li>- rue Kasterlinden</li> <li>- cf. carte C 2</li> </ul>   | Commune                                      |
|  Donner une meilleure place aux cyclistes                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- place Schweitzer</li> <li>- tracé des ICR 11 et 12</li> <li>- rocade communale de mobilité douce (cf. point 1)</li> <li>- ligne de crête « Kasterlinden »</li> </ul> | Commune + Bruxelles Mobilité (tracé des ICR) |
|  Corrections d'aménagements (cf. point 1.)                   | Cf. tableau point 1 (page 11)   | Cf. tableau point 1 (page 11)                |

### **6. Gestion du stationnement**

L'urbanisation croissante de Berchem et l'augmentation importante du nombre de ménages ces vingt dernières années, ont généré des problèmes de stationnement qui n'existaient pas auparavant. Malgré une offre de ± 5.200 emplacements en voirie (cf. carte M 6) et les importantes disponibilités du domaine privé (cf. carte M 10), les problèmes se sont exacerbés (la nuit en particulier). Après plusieurs phases d'extension, la zone bleue, qui à son origine couvrait les alentours de la place Schweitzer, a été généralisée à tout le territoire berchemois en juin 2021. Les enjeux en la matière n'en restent pas moins importants.

Ils sont également importants pour le stationnement des deux-roues dont les besoins sont loin d'être pleinement rencontrés (cf. carte M 5). L'espace public de Berchem ne compte encore que 150 arceaux et 8 véloboxes. Aucune installation spécifique n'est dévolue aux motos ou motocyclettes.



*La saturation du stationnement nocturne est quasi généralisée à Berchem (à gauche, ici avenue de Selliers de Moranville); l'envahissement de l'espace public par les camionnettes a souvent été dénoncé (à droite, rue des Fleuristes).*

Parmi les points d'attention relatifs au stationnement, il y a tout d'abord la nécessité **d'évaluer l'efficacité de l'extension de la zone bleue à tout le territoire communal**. Une évaluation qui devra prendre en compte l'efficacité et la régularité du contrôle effectué par Parking Brussels, agence régionale en charge de la gestion du parking à Berchem. Il conviendra aussi de juger dans quelle mesure la zone bleue (et l'extension de son horaire d'application) a permis de tempérer le problème posé par le stationnement des camionnettes sur l'espace public.

Cette évaluation doit aussi viser à améliorer les services offerts par Parkings Brussels aux habitants et aux visiteurs, envisager localement le recours au stationnement payant (zones rouges et vertes), améliorer la lutte contre le stationnement irrégulier via les Sanctions Administratives Communales (SAC), ...

Une meilleure efficacité est également nécessaire pour ce qui concerne l'utilisation des capacités de stationnement existantes. Il convient **d'établir un cadastre des parkings privés (des entreprises notamment) afin de mettre à terme en œuvre des projets de mutualisation de leur utilisation**. Les [cartes M 10 et U 7](#) donnent des indications utiles pour une telle approche.

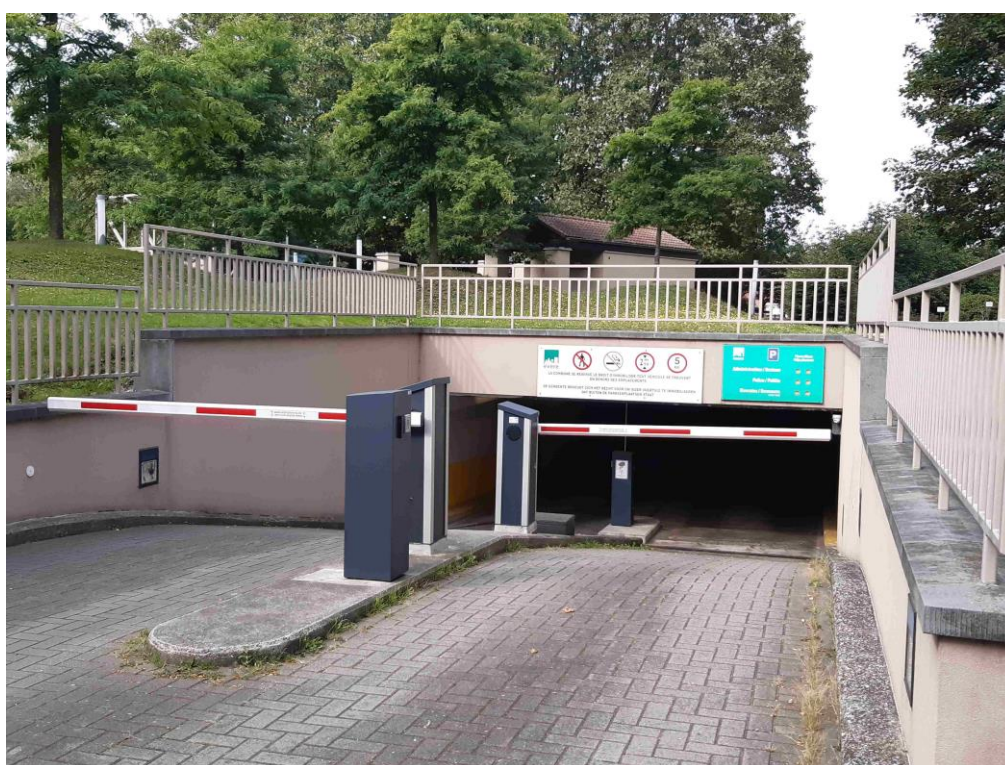


*Les parkings d'entreprises et des grandes surfaces (ici l'hypermarché Carrefour avenue Charles Quint) offrent des potentialités de mutualisation du stationnement.*

La **création d'un parking public souterrain, voire plusieurs, dans le centre de la commune** doit être ambitionnée. A l'instar de ce qui s'est récemment fait à la place Reine Elisabeth à Jette. Une étude d'opportunité de Parking Brussels existe à ce sujet (à terme à coupler à une étude de faisabilité technique). Un tel aménagement serait utile à divers titres (accès aux commerces et aux divers lieux clés de la vie communale), sachant qu'il permettrait opportunément de supprimer des emplacements de stationnement subsistant en surface place Schweitzer, place du Roi Baudouin ou chaussée de Gand et de libérer des espaces pour des usages bien plus qualitatifs que le stationnement. Une telle opportunité peut être saisie dans la mesure où la Commune dispose de terrains à bâtir dans le centre de la commune. Ce parking public souterrain pourrait en effet être couplé à un, voire plusieurs, projet(s) immobilier(s) à venir (cf. ci-dessous point 11), en s'inspirant de ce que la commune d'Evere a fait jadis.



*Place Roi Baudouin : un espace qui mérite mieux qu'être un parking à ciel ouvert.*



*La modernisation/extension de la Maison Communale d'Evere, s'est accompagnée de l'aménagement d'un parking souterrain pour le personnel, lequel est également accessible aux riverains.*

Au quotidien, du fait d'une importante pression du stationnement automobile, des conflits se présentent régulièrement dans les quartiers entre le stationnement en voirie et celui s'opérant sur le domaine privé. En se parquant de manière « limite », voire illicite, certains automobilistes privent des riverains d'un usage normal de leur garage. Il convient donc **de clarifier localement l'organisation du stationnement (marquage au sol) pour permettre un accès riverain correct et faciliter le contrôle par Parking Brussels ou la police**. Suivant les recommandations de la Commission Consultative pour la Circulation Routière, la Commune a procédé ces dernières années aux premiers marquages de ce type (cf. [carte M 9](#)). Une telle dynamique sera, à la demande, poursuivie. Elle vise en premier lieu les voiries où les accès carrossables sont les plus nombreux (cf. [cartes M 9 et M 10](#)).



*Avenue des Frères Becqué (à gauche) et rue des Fleuristes (à droite) : deux artères qui bénéficient depuis peu d'une délimitation précise des emplacements de stationnement.*

Pour mémoire (cf. page 38), un contrôle plus systématique des stationnements irréguliers est à l'agenda quelles qu'en soient les formes (sur les trottoirs, non-respect des restrictions en poids et volumes : minibus, camionnettes, remorques abandonnées...).

La Commune ambitionne également **de développer l'équipement de l'espace public en bornes de recharge électrique**. Une première phase d'implantation vient d'être exécutée (cf. [carte M 8](#), avec 9 stations - 2 points de recharge par station) et 6 nouvelles stations sont prévues pour 2022. Il conviendra d'en tirer le bilan (d'utilisation) avant d'envisager de nouvelles phases en voirie.



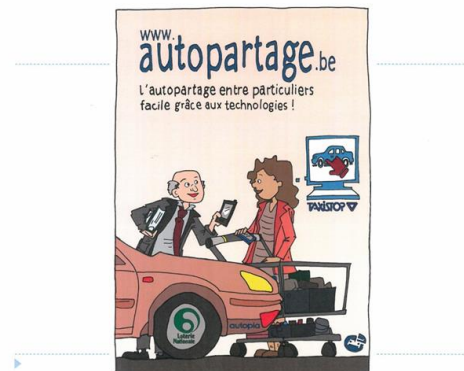
*Exemples des récentes installations de recharge pour voitures électrique aménagées à Berchem (rue de Grand-Bigard, à gauche, avenue Marie de Hongrie, à droite).*

Globalement, il convient également d'encourager l'installation de bornes de recharge sur les domaines privés, Sibelga ambitionnant l'installation de 11.000 bornes à Bruxelles (en et hors voirie) d'ici à 2030. Les imposer lors de la délivrance de certains P.U. (grands magasins).

Dans le domaine des réservations de stationnement spécifiques sur l'espace public, il conviendra **d'évaluer l'utilisation effective des stations d'autopartage (car sharing)**. Il n'y a à ce jour qu'un seul opérateur présent à Berchem (Cambio).



Or, il faut chercher à développer ce type de réseau (qu'il soit avec station fixe ou en libre-service, ex. Poppy) et l'ouvrir à davantage de concurrence.



*Jusqu'à présent, il n'a pas été possible d'attirer un opérateur d'autopartage de voitures électriques à Berchem (à gauche); de nouvelles formules d'autopartage (free-floating) doivent être prises en considération (à droite).*








Face aux développements enregistrés dans l'utilisation des deux-roues et de l'essor du vélo électrique, un **accroissement des capacités de stationnement est nécessaire** (cf. cartes M 5 et M 11). Beaucoup de besoins au sein des quartiers sont insuffisamment rencontrés à ce jour. Il y a également lieu :

- **d'évaluer l'utilisation effective des stations Villo !** et juger si son extension (cf. carte M 11) reste du domaine du possible ;
- **d'évaluer l'utilisation des 31 « drop-zone » récemment délimitées pour les 2 roues libre-service ;**
- suivre le déploiement des boxes-vélos et leur utilisation ;
- développer les garages collectifs pour vélos et les installations adaptées aux vélos cargos, ainsi que les possibilités sécurisées de recharger les vélos électriques.



*Berchem compte 8 stations Villo ! (à gauche) et a l'ambition d'en avoir 12. Mais ce projet régional n'évolue plus depuis quelques années ; Les « drop zone » pour les trottinettes (à droite), dont on devra évaluer la bonne utilisation.*

## Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) en matière de stationnement

| Objet  | Lieu(x) concerné(s)   | Acteur(s) et opportunité(s)                                     |
|--|---|---|
|  <b>Evaluation de la zone bleue</b>   | Tout le territoire  | Commune + Parking Brussels                                      |
|  <b>Mutualisation des parkings</b>  | Cf. carte M 10 (pré-identification des possibilités)                        | Commune (agent en charge de l'exécution du Plan Climat)         |
|  <b>Création d'un (voire plusieurs) parking public dans le centre de la commune</b> | Place Schweitzer et/ou place du Roi Baudouin (et leurs environs)            | Commune + éventuel opérateur privé                              |
|  <b>Meilleure identification de là où on peut se garer (marquages)</b>              | Suivant les demandes de riverains   | Commune   |
|  <b>Equipped de l'espace public en bornes de recharge électrique</b>                | - Cf. carte M 8<br>- Suivant évaluation des 1ères installations et demandes | Commune + subventions régionales                                |
|  <b>Développement de l'auto-partage</b>   | À déterminer  | Commune + Bruxelles Mobilité + Taxistop + Cambio                |
|  <b>Développement du stationnement pour les 2-roues</b>                             | Tout le territoire  | Commune + Bruxelles Mobilité (et opérateurs des vélos partagés) |

## **7. Renforcer l'offre en transports publics**

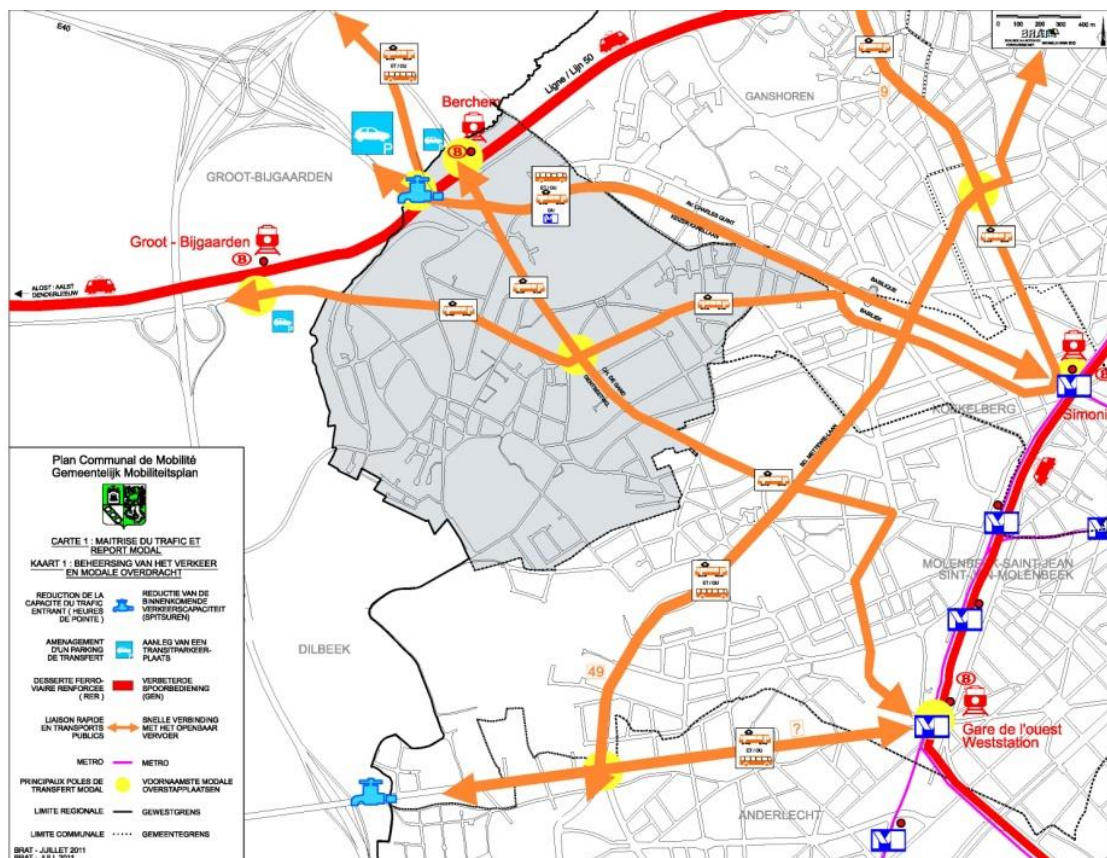
Les transports publics ont enregistré une évolution favorable ces dix dernières années à Berchem, avec la mise en service d'un matériel roulant plus capacitif (trams 3000 et bus articulés) et la réorganisation du réseau de bus de la STIB (mise en œuvre en 2015-2019 du nouveau Plan bus régional). La desserte générale de tous les quartiers berchemois est meilleure que jamais (cf. [carte M 12](#)). La fréquence de la desserte a en outre été renforcée pour la plupart des lignes.

A côté de ces améliorations substantielles, subsistent des difficultés structurelles vis-à-vis desquelles la Commune n'a pas la capacité d'agir directement : ce sont des objets relevant des compétences fédérale, régionale et des agences en charge de l'exploitation des réseaux (SNCB, STIB, De Lijn). La Commune se doit cependant de relayer les doléances locales auprès de ces instances.



*On a aujourd'hui oublié que les anciennes motrices 7000 de la STIB (à gauche) n'ont été remplacées par des trams 3000 (à droite) qu'il y a moins de 10 ans.*

Il convient tout d'abord de **revendiquer une meilleure desserte de l'Ouest Bruxellois avec une ligne de force du réseau (métro ou tram av. Charles Quint...) jusqu'à la gare de Berchem, voire jusqu'à Grand-Bigard**. De telles lignes de force existent en plusieurs lieux de la région (Heysel, Stockel, Herrmann Debroux, Erasme) mais elles font défaut par rapport à un des principaux points d'accès à celle-ci, l'avenue Charles Quint et l'échangeur autoroutier de Grand-Bigard. Ce manque a été reconnu par la Région de Bruxelles-Capitale puisqu'elle a commandité en 2018, via Bruxelles-Mobilité, une « *étude sur le prolongement du métro à l'ouest de Bruxelles* ». Hormis l'annonce d'un coût de 300 à 450 millions pour une extension du métro jusqu'à Grand-Bigard et l'évocation d'un scénario limitant ce prolongement à la Basilique de Koekelberg, on ne sait hélas pas grand-chose de cette étude.



Le schéma général de maîtrise du trafic et de report modal porté par le Plan Communal de Mobilité de Berchem (2012) reste d'actualité. Mais sa concrétisation, qui devait bénéficier des apports de « *l'étude sur le prolongement du métro à l'ouest de Bruxelles* », est hélas au point mort.

Dans un même registre, il y aurait lieu **d'obtenir une desserte SNCB renforcée à la gare de Berchem avec un Plan S (RER) enfin complètement mis en œuvre**. Ce dossier traîne depuis 3 décennies et n'a suscité que d'amères déceptions. La remise en ordre de la gare de Berchem et la suppression des passages à niveau de la ligne 50 ont pris un retard inimaginable. La fréquence de desserte en train est pour sa part restée ce qu'elle était il y a 25 ans... Elle est des plus faibles. Aujourd'hui aucune amélioration significative n'est annoncée par la SNCB pour la ligne 50 avant 2030. Une perspective difficile à accepter et vis-à-vis de laquelle Berchem et ses communes voisines gagneraient à se mobiliser.



*Depuis 2021 les deux quais de la gare de Berchem sont enfin adaptés aux PMR (à gauche) ; les fréquences de dessertes annoncées n'en restent pas moins très éloignées de ce que le projet de RER promettait (à droite).*

Le carnet de revendications de la Commune s'adresse également à la STIB, pour des considérations plus particulières :



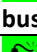




- par rapport à l'articulation du réseau, il faudrait **obtenir le déplacement du terminus de la ligne de bus 20 depuis Hunderenveld à Jean Monnet.** (meilleure desserte). Cela simplifierait l'organisation future du carrefour du Hunderenveld (projet de réaménagement) et offrirait une meilleure desserte pour les générateurs de déplacements que sont le complexe omnisports, l'école des Lilas, le site « Volvo » et le complexe résidentiel dense du Parc Jean Monnet ;
- il y a lieu de se **préparer au mieux à la desserte de la ligne 19 par des trams 4000.** Elle est attendue à l'horizon 2025 et impliquera des travaux d'adaptation de la ligne, plus particulièrement place Schweitzer et avenue du Roi Albert. Il convient que les adaptations nécessaires des quais d'embarquement soient bien réfléchies et le résultat d'une collaboration étroite entre la STIB et les services techniques communaux ;
- la Commune et la STIB doivent également se concerter afin **d'améliorer les conditions d'exploitation des lignes de bus 20 et 87.** Leur passage dans le réseau des voiries locales berchemoises est localement (rue de Grand-Bigard notamment) pénalisé par l'étroitesse des voiries et les interférences avec le trafic automobile. Un motif qui plaide également en faveur d'une réduction marquée du trafic de transit au sein des quartiers résidentiels (cf. plus haut – point 4) ;
- enfin, la Commune **plaide pour une offre en transports publics plus fréquente et étendue en soirée,** avec recours à un matériel adapté. Il ne pourrait qu'être contre-productif (également en termes d'usure de l'infrastructure) que d'exploiter la ligne de tram 19 à 23h à l'aide de trams 4000 ! Une meilleure adaptation de l'offre à la demande serait de bon aloi.

Sur le strict plan de l'action communale, on pointera la volonté **d'étudier la faisabilité de mise en place d'une ligne de transport collectif intra-communale**. Il ne s'agit pas ici d'imaginer des solutions onéreuses et concurrentes avec les offres de la STIB et de De Lijn, mais de concevoir un service opérant en boucle, dans l'esprit de la « Bernavette », et permettant de drainer les habitants vers certaines activités (marché) ou animations.



*Exemple de petit véhicule dédié à une desserte de proximité (ici à Cannes).*

Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) pour renforcer l'offre en transports publics

| Objet  | Lieu(x) concerné(s)   | Acteur(s) et opportunité(s)          |
|--|---|--------------------------------------|
|  Prolongement du métro ou d'une ligne de tram jusqu'à Grand Bigard                | Avenue Charles Quint  | Région (étude non communiquée), STIB |
|  Meilleure desserte en trains (projet de RER)                                     | Gare de Berchem-Ste-Agathe  | SNCB                                 |
|  Déplacement du terminus du bus 20  | Avenue du Hunderenveld (arrêt STIB Jean Monnet)                           | STIB et Commune                      |
|  Exploitation de la ligne de tram 19 avec des trams 4000 (adaptation des arrêts)  | Le tracé de la ligne 19 (avenue Goffin, av. Roi Albert, place Schweitzer) | STIB et Commune                      |
|  Améliorer les conditions d'exploitation des lignes de bus STIB 20 et 87          | Le tracé des lignes bus 20 et 87  | STIB et Commune                      |
|  Meilleure plage de desserte des transports publics en soirée                     | Tout le territoire  | STIB et SNCB                         |
|  Offrir une ligne de transport collectif intra-communale lors d'événements locaux | Tout le territoire  | Commune (étude de faisabilité)       |

## 8. Renforcer la sécurité routière

Face aux dangers d'une mobilité intempestive (cf. plus haut - point 4 - l'objectif de limiter le trafic de transit), la Commune a pris à bras-le-corps le problème de la sécurité routière. Elle est ainsi une des premières en Région bruxelloise à avoir généralisé les zones 30 km/h à l'ensemble de son réseau de quartier, bien avant qu'il ne soit question de « Ville à 30 ». De nombreux aménagements de sécurisation ont été réalisés. Aujourd'hui, Berchem compte (cf. [carte M 2](#)) :

- 7 ronds-points ;
- 26 plateaux de circulation ;
- 20 coussins berlinois ;
- 15 trottoirs traversants ;
- 27 passages piétons surélevés ;
- 302 passages piétons peints ;
- 2 casse-vitesses ;
- 76 oreilles de trottoirs ou sas (indépendamment des dispositifs déjà cités) ;
- 19 afficheurs de vitesse.

Il y a par ailleurs 8 carrefours dotés de feux tricolores, 25 voiries en impasse, 7 zones résidentielles et 2 radars verbalisateurs.

Renforcer la sécurité routière signifie qu'une telle dynamique doit être poursuivie et menée à son terme. **Il convient donc de poursuivre l'adaptation du réseau des voiries au concept de Ville à 30 (mise en œuvre des principes du Plan Good Move)**. Cette sécurisation s'inscrit dans l'optique d'un meilleur partage de l'espace public (cf. le point 5. ci-dessus et la [carte C 2](#)). Elle implique cependant de **définir une ligne directrice dans l'utilisation des dispositifs ralentisseurs sur les voiries communales** parcourues ou non par les lignes de transport en commun (plateau, gendarme couché, coussin berlinois, radar...) **et un plan d'implantation**. Une certaine harmonisation et cohérence doivent prévaloir. Il faut aussi tenir compte des contentieux passés qui ont fait suite à l'installation de certains dispositifs (coussins berlinois et plateaux au profil trop rude) et tester l'installation de nouveaux modèles de dispositifs (cf. illustration ci-dessous).



*Ce coussin berlinois placé à titre provisoire drève des Maricolles (à gauche) n'a jamais été pérennisé en raison des plaintes du voisinage ; le profil d'attaque du plateau de la rue Denie (à droite, ici en 2005) a dû être adouci pour qu'il soit moins bruyant.*



*En d'autres communes bruxelloises, on a souvent adopté des ralentisseurs de type « sinusoïdaux ». Ils allient un effet ralentisseur certain à la possibilité d'être franchi « en souplesse », avec moins de bruit et de vibrations pour le voisinage. Leur installation devrait être testée à Berchem.*

Cohérence et harmonisation, au vu des réalisations passées (cf. [carte M 2](#)), sont également de mise pour le principe de **compléter ponctuellement le réseau des passages piétons et renforcer l'éclairage des passages les plus cruciaux** (abords d'écoles en particulier).

Une attention spécifique devra en outre être accordée aux lieux suivants :

- **apporter les correctifs nécessaires à l'aménagement de la place Schweitzer** (trajectoires plus claires, place réservée aux cyclistes, gestion moins chaotique du stationnement...) – cf. point 5 ci-dessus ;
- **obtenir un réaménagement simplifié du carrefour Hunderenveld** (gestion à l'aide d'un feu) **et une césure avec les voiries du plateau du Potaarde** (rues des Chats et Potaarde) – cf. points 4 et 5 ci-dessus ;
- **améliorer la qualité des pistes et tracés cyclables existants** (ex. : avenue du Hunderenveld, ch. de Gand...) – cf. point 5 ci-dessus ;
- **donner une meilleure visibilité à toute heure aux abords des écoles** (installation de totems stylisés par exemple – cf. point 2 ci-dessus) **et soutenir les initiatives visant à l'installation de rues scolaires** ;
- les abords d'implantations scolaires fréquentées par des malentendants (Herlin, Kasterlinden instituut) ou autres porteurs d'handicap gagneraient à être dotés d'une signalétique spécifique.



*Le code de la route anglais dispose d'une signalétique spécifique pour les « personnes fragiles ». Elle est très couramment utilisée. Une inspiration pour nos lieux fragiles ?*

Dans le cadre du concept de Ville à 30, il conviendra **d'évaluer avec la Région la pertinence du 30 km/h sur les axes régionaux de la commune (ch. de Gand, avenue Goffin...)**. Il faut veiller à ce que ces limitations ne soient pas contre-productives pour les transports publics et pour la bonne fluidité des axes dévolus au trafic de transit (cf. le point 4 ci-dessus).

Cela étant dit, il ne peut être question de Ville à 30 sans mesures de contrôle ad-hoc. C'est pourquoi il y a lieu de concrétiser **l'installation de 3 radars verbalisateurs sur les axes régionaux (ch. de Gand et av. Goffin) et de mettre en place un plan de rotation de l'utilisation du Lidar (radar verbalisateur mobile) sur les voiries communales.**



*Une vingtaine de lieux ont été équipés d'afficheurs de vitesse (à gauche, rue des Soldats) ; rien ne remplace cependant le Lidar (à droite) pour assurer un respect efficace des limites de vitesse en vigueur.*

Ces évaluations et contrôles **s'inscrivent dans une démarche plus large de monitoring et cartographie des points noirs de la sécurité routière et de labellisation (plan Safe) des actions positives entreprises.**

Enfin, le renforcement de la sécurité routière ne se limite pas aux seules mesures d'aménagement. Il convient également de :

- adjoindre au CEMA un agent communal spécifiquement en charge des questions de sécurité routière (il existe projet de subvention régionale) ;
- promouvoir les **formations au Code de la Route** et sensibiliser la population berchemoise à son bon respect ;
- **développer les formations à l'utilisation du vélo** dans les écoles, au sein de l'administration communale et des diverses associations berchemoises ;
- s'enquérir de la finalisation et mise en œuvre des **Plans de Déplacements Scolaires** pour toutes les écoles.





*L'apprentissage à (bien) se déplacer commence dès le plus jeune âge.*

**Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) pour renforcer la sécurité routière**

| Objet   | Lieu(x) concerné(s)   | Acteur(s) et opportunité(s)                                   |
|---|---|---|
| <b>Monitoring et cartographie des points noirs – Labellisation SAFE</b>               | Tout le territoire  | Commune (CEMA + futur agent communal de la sécurité routière) |
| <b>Installation de trois radars verbalisateurs</b>                                    | - chaussée de Gand (2)<br>- avenue Goffin                       | Région (Bruxelles Mobilité)                                   |
| <b>Evaluation de la Ville à 30</b>  | - chaussée de Gand<br>- avenue Goffin<br>- avenue du Roi Albert | Région (Bruxelles Mobilité), STIB, Commune                    |
| <b>Utilisation de ralentisseurs sinusoïdaux</b>                                       | A déterminer (voiries non parcourues par une ligne de bus)      | Commune   |
| <b>Donner une meilleure visibilité aux abords d'écoles (totems)</b>                   | Abords d'écoles (cf. carte C 2)                                 | Commune   |
| <b>Soutien à d'éventuelles nouvelles rues scolaires</b>                               | Rue Openveld et rue de l'Etoile Polaire                         | Commune et C.Q.D. Cité Moderne                                |
| <b>Renforcement de l'éclairage de passages piétons cruciaux</b>                       | A déterminer (abords d'école en particulier)                    | Commune   |
| <b>Soutien aux PDE Scolaire et formations Code de la route et utilisation du vélo</b> | Etablissements scolaires (cf. carte E 1)                        | Commune (CEMA)  |
| <b>Corrections d'aménagements (cf. point 1.)</b>                                      | Cf. tableau point 1   | Cf. tableau point 1   |
| <b>Réaménagement simplifié du carrefour Hunderenveld (feux)</b>                       | Cf. tableau point 5   | Cf. tableau point 5   |
| <b>Améliorer la qualité des pistes et tracés cyclables</b>                            | Cf. tableau point 5   | Cf. tableau point 5   |

### CHAPITRE 3 : LES EQUIPEMENTS

La diversité et la qualité des équipements à disposition de la population est un critère d'habitabilité et d'agrément important (cf. carte E 1). Hormis le centre hospitalier Valida, le campus spécifiquement dédié aux personnes malvoyantes et malentendantes (institut Herlin et Kasterlinden instituut) et les équipements commerciaux de l'avenue Charles Quint (Basilix et Carrefour principalement), Berchem-Sainte-Agathe dispose avant tout d'équipements à caractère local. C'est en partie une conséquence de sa position en périphérie de la Région Bruxelloise et de son urbanisation assez récente.

Dans un tel contexte, le rôle de la Commune et de son CPAS est des plus importants afin d'offrir la meilleure diversité et qualité possible d'équipements à ses habitants. Au-delà de ses missions de services publics traditionnels, elle doit chercher à apporter une réponse aux attentes contemporaines en services de proximité. Elle doit également soutenir les activités privées (commerciales en particulier – cf. carte E 2) qui concourent à un bon équipement du territoire. Le tout s'inscrit dans la vision portée par le Plan Régional de Développement Durable, qui est celle d'un fonctionnement de la ville davantage renforcé à l'échelle locale, limitant les déplacements et centré sur les noyaux d'identité locale (en l'occurrence, la place Schweitzer pour Berchem).



*Le campus des instituts Herlin et Kasterlinden (à gauche) et les grandes surfaces commerciales de l'avenue Charles Quint (à droite) font partie des quelques formes d'équipements présents à Berchem et ayant un rayonnement extra-communal.*



*L'institution communale reste de loin le principal « fournisseur » en équipements pour ses habitants*

## 9. Développement d'infrastructures de proximité

Les infrastructures de proximité recouvrent tout ce qui touche à l'éducation, l'accueil de la petite enfance, la santé, l'accompagnement social, la culture, les sports, les plaines de jeux et autres divertissements... (cf. cartes E 1 et E 3). Les dernières années ont été marquées par un renforcement substantiel de l'accueil de la petite enfance, mais également de l'enseignement fondamental. Beaucoup d'infrastructures de rues (jeux, fitness) ont été développées ou rénovées (ou sont en passe de l'être). Cf. carte E 3.



*La récente crèche des Chatons (à gauche) est venue compléter l'offre en places d'accueil pour la petite enfance ; l'aire de jeux récemment rénovée du Zavelput (à droite).*

Un point important consistera en **l'injection d'équipements d'appoint au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable « Cité Moderne »**. Obtenu en 2021, ce contrat permettra de bénéficier d'un financement régional important pour l'adjonction d'équipements divers en un quartier où ceux-ci font défaut, alors qu'ils étaient prévus à l'origine du projet de cité. L'étude en cours du contrat de quartier devra déterminer plus précisément les équipements à développer prioritairement dans ce quartier (a priori crèche, infrastructures sportives et espaces communautaires).



*Le Contrat de Quartier Durable de la Cité Moderne : une opportunité pour doter ce quartier des infrastructures de proximité nécessaires.*

Également en relation avec une cité sociale, se profile la **rénovation et l'extension du complexe omnisports communal**. Elle devrait s'organiser en synergie avec le redéveloppement du site Hunderenveld Comensia (projet Alliance Habitat, étude en cours) sous l'égide de la S.L.R.B.



*Entre la Cité du Hunderenveld et le complexe omnisports, des espaces susceptibles d'accueillir de nouveaux équipements sportifs.*

Berchem-Ste-Agathe compte plusieurs écoles communales maternelles et primaires (cf. [carte E 1](#)). Ces écoles doivent être en phase avec les besoins des enfants et les attentes d'aujourd'hui pour que l'enseignement soit organisé dans un cadre adéquat et de qualité. Cela consiste notamment en :

- des locaux adaptés au sein des établissements afin de répondre aux diverses palettes du projet pédagogique : remédiations, soutien scolaire, bibliothèques, locaux d'étude au calme et dotés de wifi... ;
- des cours, préaux et espaces de jeux adaptés aux enfants ; davantage verdurisés et accueillant un espace potager (cf. par ailleurs) ;
- un équipement suffisant en matériel informatique et « tableaux blancs interactifs » ;
- la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Scolaire ;
- la présence in situ d'un parking pour les vélos ;
- l'instauration de zones « non-fumeur » autour des écoles ;
- ...

Les écoles communales doivent être un des facteurs du succès des projets développés en matière de parascolaires, de plaines de vacances, de « kids festival », etc. Elles doivent également davantage s'ouvrir vers le public, par la mise à disposition de locaux aux associations et clubs sportifs. Il faut viser une polyvalence accrue des usages et des investissements publics, en dehors des horaires scolaires en particulier.

Sur le plan culturel, en réponse à l'évolution des besoins ou d'événements extra-berchemois (ex. : fin de l'accueil de l'académie néerlandophone à Grand-Bigard), on mentionnera aux abords de l'Ecole Centrale le projet **d'extensions des académies de musique française et néerlandophone**. Il est prévu conjointement à un **déménagement et une augmentation de la capacité de la bibliothèque francophone et de la ludothèque**. Cf. [carte E 4](#). A terme, un regroupement des bibliothèques FR et NL est même envisagé.

Autres projets dits de « proximité » :

- dans le cadre du Plan Cigogne (Fédération Wallonie Bruxelles), obtenir une **augmentation de la capacité générale d'accueil des crèches, avec priorité à la Cité Moderne** (cf. le Contrat de Quartier Durable évoqué ci-dessus) **et au quartier Elbers** (projet Onze Guitjes et principe d'y constituer un pôle « petite enfance »), ces deux quartiers ayant été identifiés comme étant en carence (sous la norme) par une étude régionale. L'idée est également de mener une réflexion sur le devenir des petites entités, afin si possible d'en rationaliser l'exploitation (par regroupements éventuels) ;
- construction de locaux définitifs pour l'école primaire Zavelberg (aujourd'hui rue Openveld, dans des conteneurs scolaires) sur le site du K.T.A. Zavelenberg (par GO ! Onderwijs Brussel) ;
- extension et rénovation de l'institut Herlin (rue de Dilbeek) et de la St-Josefschool (rue de l'Eglise) ;
- création d'une **Maison de l'Emploi** (CPAS, Actiris, Bruxelles Formation, ALE et Titres-Services) ;
- envisager, sur une base volontaire, de rassembler les jeunes en un lieu unique (**Maison de la Jeunesse**, rue de l'Allée Verte), avec plus d'espaces pour tous et des locaux plus durables ;
- à terme, les actuels locaux de l'Espace jeunesse (au parc St-Moulin) seront libres de toute occupation, ce qui offre l'opportunité (à étudier) d'y créer une Maison de la solidarité et des cultures. Placée entre les deux académies de musique et destinée à un public intergénérationnel, elle contribuerait au renforcement de la cohésion sociale et apporterait une nouvelle convivialité au lieu ;
- **ajouter un centre de convalescence et courts séjours** (soins continus) **au bâtiment Val des Fleurs du CPAS (Vallée sociale)** ;
- veiller à ce que le projet de **rénovation de Pie Konijn en ferme pédagogique** se concrétise enfin, après cession au CPAS (cf. point 16) ;
- la **rénovation de deux plaines de jeux** (t'Hof te Overke et Parc De Mulder), ainsi que l'aménagement d'un parc éphémère rue des Fleuristes (cf. page 25), en prolongement du parc Pirsoul.



*La « Vallée sociale berchemoise », comprise entre les rues des Fleuristes et du Broek et axée sur l'avenue de Selliers de Moranville, est un lieu clé de la cohésion sociale à Berchem.*





















L'absence d'une école secondaire sur le territoire de Berchem est regrettée de longue date, malgré l'ouverture récente de l'école Plurielle Karreveld à proximité (chaussée de Gand à Molenbeek). Elle ne devrait pas être à même d'absorber l'ensemble de la demande locale générée par la récente évolution démographique. Un tel objectif reste donc à l'agenda, sachant que la Commune ne peut se lancer dans un projet qui doit être porté par un pouvoir organisateur tiers. Mais la Commune peut aider à la concrétisation d'une telle ambition. Après **détermination des besoins minima à devoir rencontrer (6.000 m<sup>2</sup>)**, elle a mené les **actions proactives nécessaires en vue de l'installation d'une telle école secondaire**. Elle pourrait se concrétiser (étude en cours) par l'installation d'un établissement dans les environs de la rue de Grand-Bigard et la rue du Broek (optique d'une transformation de bâtiments existants en un quartier qui est l'objet d'enjeux de reconversion importants).



*Ces dernières années ont vu un important renforcement de la capacité d'accueil de l'enseignement fondamental (photos d'archives). Mais quid quand les élèves accèdent au niveau supérieur ?*

Enfin, pour mémoire, on rappellera le projet **d'aménager l'ancien cimetière de l'Allée Verte selon un projet novateur y privilégiant le repos, la méditation (jardin Zen) et la célébration des divers courants religieux et philosophiques**, ainsi que celui d'un parc éphémère rue des Fleuristes (cf. point 3 ci-dessus relatif à l'occupation de l'espace public).

## Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) pour développer les infrastructures de proximité

| Objet   | Lieu(x) concerné(s)   | Acteur(s) et opportunité(s)   |
|---|---|---|
|  Contrat de quartier Durable Cité Moderne  | Cité Moderne  | Etude en cours des besoins à rencontrer A priori crèche, infrastructures sportives et espaces communautaires. |
|  Rénovation et extension du complexe omnisports                                      | Cité du Hunderenveld  | Commune et S.L.R.B. Etude en cours (Alliance Habitat) + mise en ordre des vestiaires et nouvelle cafétéria    |
|  Rénovation / adaptation et parfois extension des écoles communales                  | Ecoles communales (cf. carte E 1)   | Commune et autres acteurs publics (subventions)   |
|  Accès possibles aux locaux scolaires pour les associations et clubs sportifs        | Ecoles communales (cf. carte E 1)   | Commune (étude de faisabilité à mener en interne, accès en dehors des heures de cours)                        |
|  Nouveaux locaux pour l'Académie Néerlandophone                                      | Rue Charles Leemans   | Commune (terrain) et Vlaams Gemeenschap Commissie (financement)   |
|  Nouveaux locaux pour l'Académie Francophone   | Rue des Soldats (bâtiment aujourd'hui occupé par la bibliothèque francophone) | Commune (après relocalisation de la bibliothèque francophone)   |
|  Nouveaux locaux pour les bibliothèques communales                                   | Au nouveau complexe administratif communal ou dans ses environs               | Commune   |
|  Nouveaux locaux et déménagement de la Ludothèque                                   | Au nouveau complexe administratif communal ou dans ses environs               | Commune   |
|  Déménagement du Service Prévention + Espaces d'expositions communales             | Rue des Soldats - Clos Guns   | S.L.R.B. + Commune (rez-de chaussée du projet de logements à prix moyen)                                      |
|  Augmentation de la capacité d'accueil des crèches francophones et néerlandophones | - rue Elbers (Scheutbos)<br>- Cité Moderne                                    | Commune + Région (C.Q.D.) + Plan Cigogne et V.G.C. Eventuel partenariat avec le privé                         |
|  Locaux définitifs pour l'école primaire Zavelberg                                 | K.T.A. Zavelenberg (rue Openveld)   | GO ! Onderwijs Brussel  |
|  Centre de convalescence pour le CPAS  | Vallée Sociale (Val des Fleurs)   | CPAS (par extension à la maison de repos du CPAS)   |
|  Aménagement d'une ferme pédagogique   | Site « Pie Konijn » (rue du Broek)  | Commune + CPAS  |
|  Rénovation de plaines de jeux   | Parc de Mulder et 't Hof te Overbeke  | Commune + subside régional  |
|  Création d'une Maison de l'Emploi   | A déterminer (central)  | Commune + opérateurs régionaux de l'emploi  |
|  Regroupement des associations de la jeunesse en une Maison des Jeunes             | Rue de l'Allée Verte  | Commune + éventuels subventionnements communautaires  |
|  Maison de la Solidarité et des Culture + rénovation du « Petit théâtre »          | Parc St-Moulin (« immeuble CCJ »)   | Commune + partenaires tiers   |
|  Installation d'une école secondaire   | Rue de Grand-Bigard n°500   | Commune + partenaire tiers + Citydev  |
|  Installation d'une seconde antenne locale de sécurité (LISA)                      | Cité du Hunderenveld  | Commune et S.L.R.B. Etude en cours (Alliance Habitat)   |
|  Parc Zen  | Ancien cimetière rue de l'Allée Verte   | Bruxelles Environnement (étude en cours) et Commune (foncier)   |

## 10. Soutien aux commerces et aux entreprises

Dans l'histoire récente de Berchem-Ste-Agathe, le commerce de détail (cf. carte E 2) est partagé entre le noyau central de la place Schweitzer et les grandes surfaces aménagées au début des années 1980 dans le quartier de la gare (hypermarché Carrefour et galerie commerciale Basilix principalement). Le noyau commerçant de la place Schweitzer compte  $\pm$  75 cellules commerciales, la majorité d'entre elles étant de petite dimension. La galerie Basilix offre  $\pm$  45 cellules commerciales, modulables et de plus grande dimension qu'à la place Schweitzer. A des titres divers, ces deux entités ont eu leur heure de gloire, avant de stagner, voire périlcliter. Aujourd'hui, elles ont à affronter les changements drastiques imposés par l'E-commerce et les incertitudes de ce que sera le commerce de détail de demain.



*La galerie commerciale Basilix : partagée entre enseignes courantes de moyenne surface (à gauche) et petits commerces de luxe (à droite).*

En ce qui concerne les grandes surfaces commerciales du quartier de la gare, les clés de l'avenir sont dans les mains du principal propriétaire des lieux (la société Redevco) qui en étudie actuellement le possible redéveloppement. Il y a là une dynamique que la Commune ne peut qu'encourager, vu que le quartier (qui est officiellement une « zone d'intérêt régional ») est le lieu tout indiqué pour un redéveloppement immobilier mixte, densifié et ambitieux (cf. ci-après le point 13 relatif à la revitalisation urbaine).



*Le réaménagement de la place Schweitzer a dégagé de beaux espaces pour l'installation de terrasses (à gauche) ; la cellule commerciale type du noyau Schweitzer est de petite dimension (à droite).*



Pour ce qui est du noyau de la place Schweitzer et ses proches environs, le principe est **d'arrêter un master-plan commerces - espaces publics afin d'obtenir un continuum commercial place Schweitzer, place Roi Baudouin, parvis de l'Eglise, chaussée de Gand, carrefour Goffin – Openveld**. La Commune pourrait devenir un acteur de la préservation et de l'offre commerciale par mise à disposition de cellules destinées à la location (cf. point 11 ci-dessous et le principe de mobilisation du foncier communal du centre de la commune et d'une relocalisation des « front-office » de l'administration communale).



*Le noyau commercial de place Schweitzer propose ± 75 entités. Une meilleure continuité commerciale du noyau (et diversification des surfaces proposées) pourrait être rencontrée en mobilisant les disponibilités foncières communales, non bâties à ce jour (liseré en rouge).*

Plus ponctuellement, la Commune pourrait intervenir en rachetant des cellules commerciales existantes et les proposant ensuite sur le marché locatif. Une fonction de « veille active » est nécessaire à cet égard afin de déceler à temps les opportunités. L'inscription du liseré commercial défini au PRAS (place Schweitzer et environs) au sein d'un Périmètre de Préemption devrait, à cet égard, permettre à la Commune de disposer du meilleur outil foncier et urbanistique qui soit (cf. par ailleurs le point 12).

Au-delà de ce chapitre immobilier, qui est crucial, la Commune doit s'atteler dès à présent à :

- assurer le **soutien nécessaire au bon fonctionnement de la nouvelle asbl des commerçants** ;
- dans le **cadre d'un soutien proactif au développement commercial, veiller à « l'habillement » des rez-de-chaussée commerciaux vides et à la préservation des cellules commerciales existantes** (action sur l'urbanisme).



*Les cellules vides du noyau Schweitzer sont soit à l'état de chance (à droite) ou sont soit « habillées » tristement (à gauche). Des situations dommageables qui pourraient être amoindries par un accompagnement spécifique de la Commune.*





Se pose le défi pour la Commune d'arriver à être proactive en des matières où les pouvoirs locaux assistent le plus souvent aux évolutions sans arriver à peser sur leur cours. Deux pistes offrent de nouvelles perspectives :

- **développer la collaboration avec les communes du nord-ouest bruxellois en vue de l'ouverture d'un guichet d'économie locale (cf. HUB Brussels).** Un tel guichet doit permettre de mieux vendre le nord-ouest bruxellois à de potentiels investisseurs commerciaux et aider les entreprises, dont l'implantation actuelle dans le tissu résidentiel est problématique, à se relocaliser (cf. point 12. ci-après) ;
- **offrir un soutien à la vie socio-économique des quartiers via appels à projets (ASBL, fondations d'utilité publiques, sociétés à finalité sociale).** Ce point vise à soutenir les circuits économiques dits courts, portés par le projet de P.R.D.D. évoqué ci-avant. Il est d'autant plus important que l'on doit bien constater qu'il y a une régression du tissu des P.M.E. locales (cf. [carte U 7](#)) et que le profil de Berchem en tant que « commune dortoir » s'accroît (bien qu'atténué par l'essor du télétravail).

Sur le long terme, avec le développement de quelques projets attractifs, on peut tabler sur un renforcement des dimensions « tourisme & loisirs » à Berchem, avec des retombées économiques positives. Ces projets sont notamment :

- la rénovation de la Cité Moderne (parcours de visite, rencontre avec les habitants et les associations, etc.) ;
- le Zavelenberg comme lieu de promenade, avec l'intérêt d'une revalorisation agricole et paysagère (cf. projet de Bruxelles Environnement) ;
- le Hoogveld, théâtre probable d'un projet de maraîchage urbain et d'insertion socio-professionnelle ;
- la ferme Pie Konijn qui, quand elle sera rénovée, devrait s'inscrire dans le circuit pédagogique des découvertes pastorales ;
- une meilleure exploitation et mise au goût du jour des circuits de découvertes patrimoniales et historiques, de faits aujourd'hui oubliés (ex. : le pourquoi de l'hôpital Français, le champ d'aviation de Berchem, le passage de Charles Quint...) ;
- ....

## Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) à titre de soutien aux commerces et entreprises

| Objet  | Lieu(x) concerné(s)   | Acteur(s) et opportunité(s)   |
|--|---|---|
|  <b>Adoption d'un Master Plan commercial</b>        | Place Schweitzer, ch. de Gand, av. du Roi Albert et rue des Soldats | Commune (Service Commerce)  |
|  <b>Proposer une nouvelle offre commerciale (1)</b> | Place Schweitzer et rue des Soldats (cf. petite carte ci-dessus)    | Commune (par le biais du nouveau centre administratif – cf. page 57)                      |
|  <b>Proposer une nouvelle offre commerciale (2)</b> | Place Schweitzer et ses abords (liseré commercial au PRAS)          | Commune (services Urbanisme et Commerce) et Région. Adoption d'un périmètre de préemption |
|  <b>Disposer d'un guichet d'économie locale</b>     | A définir   | HUB Brussels  |

### **11. Optimiser les implantations de l'administration communale**

La Commune est le principal pourvoyeur en équipements de son territoire. Mais elle se trouve à la croisée des chemins. La population a fortement augmenté ces 15 dernières années (+ 40%), la nature et l'importance des services à fournir ont changé, de nouvelles normes doivent être respectées, les modalités de fonctionnement ne sont plus celles de jadis...

Face aux urgences du moment, la Commune a dû par le passé se montrer créative pour assumer ses nouvelles missions et/ou obligations. Mais cette manière de faire a aujourd'hui atteint une certaine limite. L'immobilier communal n'a plus la modernité et la rationalité requise au bon exercice de ses missions : locaux surannés, voire inconfortables et aux mauvaises performances énergétiques ; accueil du citoyen dans de mauvaises conditions, éclatement géographique des services, etc. L'hébergement des services communaux est aujourd'hui fait de bric et de broc. Un assainissement et une rationalisation s'impose. Aujourd'hui, c'est le redéploiement de l'administration communale qui en lui-même est devenu le principal enjeu en matière d'équipements à Berchem-Sainte-Agathe.



*Les locaux d'accueil au public ne sont aujourd'hui plus adaptés à l'accroissement de population qui a été enregistré (à gauche) ; Le site actuel de la Maison Communale (à droite) présente une imbrication complexe entre bureaux, salle des fêtes et locaux techniques (hangar, stockages)*

A l'instar de ce qui a été mis en œuvre ces deux dernières décennies par plusieurs communes bruxelloises (Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere, Forest, Jette, Uccle, Ixelles), « l'organisme communal » doit préparer sa mutation pour répondre au mieux aux défis présents et à venir. Une option forte consisterait à **déménager la Maison Communale, la Police, le service Prévention et éventuellement l'administration du CPAS et/ou les bibliothèques communales à la place Schweitzer**. Elle est possible puisque la Commune est propriétaire de terrains non bâtis entre la place Schweitzer et la place Roi Baudouin. Il y a un siècle, la Maison Communale se trouvait d'ailleurs à cet endroit. Le projet de l'époque était d'y reconstruire un complexe administratif moderne. Il n'a pas vu le jour en raison de la seconde guerre mondiale.



*La Maison Communale occupait jadis la place Schweitzer*

La perspective d'avoir une administration communale localisée au cœur de son territoire, disposant de locaux rationnellement conçus et offrant un accueil optimum à ses administrés est des plus importantes pour l'avenir. Elle a de multiples implications immobilières (cf. [carte E 4](#)) et elle offre l'opportunité d'une rationalisation à grande échelle et pour le long terme de tout l'immobilier communal. Elle donnerait aussi une meilleure centralité et visibilité à la Police, dont la localisation actuelle rue des Alcyons est plutôt confidentielle (rappel : jadis la police communale était hébergée sur le site de la Maison Communale). Certaines fonctions administratives du CPAS pourraient également y être intégrées.

Un tel scénario n'est envisageable que dans la mesure où il repose sur un montage financier crédible et équilibré, n'affectant pas la santé financière de la Commune, déjà mise à mal par des modalités régionales de financement défavorables. Des conditions spécifiques sont à rencontrer :

- une maximalisation de la valeur du site actuel de l'avenue du Roi Albert, dont la revente doit aider à financer le projet ;

- avoir les réflexions nécessaires quant à la meilleure distribution possible des fonctions « front et back-office ». A savoir déterminer les services pour lesquels une localisation place Schweitzer serait une importante plus-value et ceux qui pourraient être hébergés ailleurs (par exemple au bâtiment des « Alcyons » ou ailleurs) ;
- revoir le fonctionnement de l'administration selon le principe de « flex-desk » et en y intégrant une pérennisation plus importante du télétravail, ceci afin de réduire les besoins en bureaux ;
- éventuellement un projet mixte (avec des logements) en partenariat avec un opérateur privé. Un projet mixte qui pourrait également apporter une réponse à l'ambition de disposer d'un parking public au cœur de la commune et à celle de développer de nouvelles surfaces commerciales de qualité (cf. ci-dessus point 10.).

Les premières évaluations de la faisabilité d'une telle opération sont encourageantes, augurant d'un financement quasi en fonds propres du projet. Sa concrétisation impose à présent de disposer d'une **étude plus approfondie de son montage financier et immobilier**. Il conviendrait de lancer une telle étude sans tarder.

En l'attente des résultats d'une telle étude, les lignes de force d'une vaste restructuration immobilière se dessinent peu à peu (cf. [carte E 4](#)). Elles tiennent compte d'un effet domino (en investissant un nouveau complexe on en délaisse un ancien, que devient-il alors ?) et de la recherche de la meilleure rationalisation et économie de moyen possibles.

Au stade actuel et en l'attente des résultats de l'étude évoquée ci-dessus, on insistera sur le fait que ces lignes de force et son illustration cartographique restent des hypothèses de travail. Si certains choix paraissent dès à présent bien établis, d'autres sont plus incertains quant à leur faisabilité et mise en œuvre. Avec l'abandon et la revente du site de l'actuelle Maison Communale, se poserait par exemple la question du devenir de la salle des fêtes. Quid ? Une intégration de celle-ci place du Roi Baudouin ? Sur le site (inachevé dans sa reconstruction) du Centre Culturel Francophone ? Ailleurs ? Le tout est à étudier et approfondir en termes de programmations immobilières. L'objectif est d'arriver à arrêter un programme précis et complet d'ici à 2024 pour une exécution lors de la seconde moitié de présente décennie.

On notera que l'opération envisagée participerait utilement à la revitalisation urbaine (cf. page 71) du cœur de la commune. D'une part en mobilisant à l'aide d'un symbole fort les terrains non-bâties d'un noyau urbain d'identité locale et, d'autre part, en permettant la reconversion de l'actuel site de l'avenue du Roi Albert pour un projet qualitatif de logements et de commerces.






*Les terrains communaux de la place Schweitzer et la place Roi Baudouin, qui pourraient accueillir le nouveau complexe administratif (et d'autres fonctions).*

La stratégie immobilière à venir de la Commune ne se limite pas aux seuls locaux administratifs ou d'accueil à la population. Il y a également lieu d'envisager le **redéploiement de la logistique communale** (dépôt, services techniques) vers des locaux mieux appropriés. Cette dernière est dispersée en divers sites inadéquats (rue de Dilbeek, rue de l'Allée Verte, Maison Communale) non seulement en termes de fonctionnement mais aussi par rapport à leur environnement. Là aussi une rationalisation et une modernisation s'imposent. Elles offrent la perspective d'une meilleure productivité et de diverses économies d'échelle.



*Les activités de logistique communale se déroulent aujourd'hui dans des conditions précaires et des lieux inappropriés (ici rue de l'Allée Verte, un terrain affecté en zone verte au Plan Régional d'Affectation du sol, ainsi qu'en Zone d'Intérêt Culturel, Historique et Esthétique).*

Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) pour optimiser les implantations de l'administration communale

| Objet  | Lieu(x) concerné(s)                                       | Acteur(s) et opportunité(s)                                |
|--|---|--|
|  Etude d'un nouveau complexe administratif communal       | Place Schweitzer et place du Roi Baudouin (cf. carte E 4) | Commune (étude à commander auprès d'un conseil immobilier) |
|  Mise en œuvre du nouveau complexe administratif communal | Place Schweitzer et place du Roi Baudouin (cf. carte E 4) | Commune et éventuels partenaires publics et privés         |
|  Réorganisation de la logistique communale                | A déterminer suivant l'offre immobilière exploitable      | Commune, veille active des opportunités se présentant      |

## CHAPITRE 4 : DEVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT ET LOGEMENT

### *Le constat*

L'occupation et l'organisation actuelle du territoire berchemois (cf. [carte U 1](#)) est le résultat d'un long processus historique dont les étapes marquantes sont retracées dans le document « *Berchem-Ste-Agathe ou comment concilier ville et nature* » (cf. site internet communal – onglet « Découvrir Berchem »). Le développement urbain de ces 50 dernières années (cf. [carte U 2](#)) peut être qualifié de « *poursuite et fin de l'urbanisation de la commune* ». Elle a aujourd'hui pour caractéristiques principales :

- une présence quasi ubiquiste de l'habitat (cf. [carte U 4](#)) ;
- un habitat où un schéma traditionnel d'urbanisation bruxelloise (urbanisme en mode « fermé », avec alignement des constructions à front de voirie) prédomine, avec également une présence significative de clos (cf. [carte U 3](#)) ;
- un cadre aéré avec quelques grands espaces verts préservés (cf. [carte C 3](#)) ;
- deux noyaux commerciaux (cf. [carte E 2](#)), la place Schweitzer et les grandes infrastructures de l'avenue Charles Quint (Basilix, hypermarché Carrefour...) ;
- un tissu d'équipements de proximité diversifiés, avec deux organismes (Valida et le campus Herlin – Kasterlinden) au rayonnement extra-communal marqué ;
- un pôle économique (quartier de la gare), défini comme Zone d'Intérêt Régional, dont la reconversion reste inachevée ;
- la nette disparition des P.M.E. imbriquées parmi l'habitat (cf. [carte U 7](#)), les sites d'activités d'antan cédant la place à des projets de logements ;
- la disparition de toutes activités agricoles (pâturages, champs).

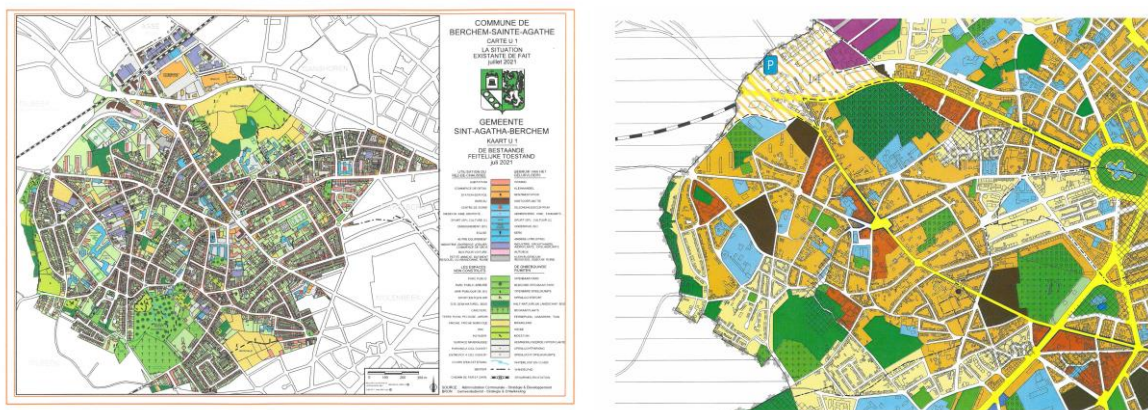


*La trame urbaine dominante à Berchem est celle d'une urbanisation continue mais sans fortes densités (à l'avant-plan, le Hoogveld et la rue de Grand-Bigard) ; ces dernières se limitent au quartier de la gare (cf. « Parc Jean Monnet » et la « Porte d'Ostende » au milieu de l'image).*

Couplée à l'évolution des caractéristiques démographiques de la Région, lesquelles sont marquées par un important rajeunissement de la population, une des conséquences de ces tendances est que la population berchemoise a fortement augmenté. Elle est passée de 18.700 habitants en 2000 à 25.500 habitants en 2020 (+ 36%).

### *Quid de l'avenir ?*

Conséquence logique d'une « fin d'urbanisation du territoire », le nombre de terrains non-bâti (et susceptibles de l'être) a fortement diminué (cf. [carte U 6](#)). Avec la mobilisation des dernières potentialités subsistantes, une valeur de 60% du territoire étant bâti (référence : administration du Cadastre) devrait être atteinte. C'est un seuil à ne pas dépasser par la suite, afin de garantir la subsistance d'une urbanisation durable (en termes de niveau d'équipements publics, de mobilité, d'imperméabilisation des sols...). Le respect de ce seuil est à assurer tant par la préservation des acquis du PRAS, que par une vigilance assidue face à des demandes immobilières qui pourraient porter atteinte à la qualité des intérieurs d'îlot.



*La situation existante de fait (à gauche, la carte U 1) est le reflet de ce que la situation existante de droit permet (à droite, le PRAS). Lors de la révision à venir du PRAS (horizon 2024-2025), il conviendra de veiller à ce que la valeur de 40% du territoire restant non-bâti soit préservée.*

L'avenir urbanistique de Berchem doit par ailleurs être appréhendé au vu du projet global porté par le Plan Régional de Développement Durable (P.R.D.D.). Notamment au travers des concepts de « noyaux d'identité locale » et de « ville de proximité » que le P.R.D.D. cherche à promouvoir. Des concepts concordant avec celui de « village au goût du jour », que les autorités de Berchem tiennent à développer.

Pour Berchem, les choses doivent alors être vues à deux niveaux : une grande partie du territoire communal, dont la centralité est la place Schweitzer, correspond parfaitement à la définition du « noyau d'identité locale » auquel se réfère la Région ; d'un autre côté, le quartier de la Gare de Berchem, parfois dénommé « Porte d'Ostende », représente la face métropolitaine de Berchem et constitue, comme l'a consacré le PRAS, une « zone d'intérêt régional ». Le projet communal, porté par le P.C.D., doit de ce fait s'intégrer à la gestion régionale au travers d'une sorte de yin (le « village ») et de yang (la « porte d'Ostende ») urbanistique (cf. [carte U 9](#)).



Les implications de cette dualité géographique, qui n'a rien de contradictoire, sont assez évidentes. Autant l'on se doit de rester le garant d'une gestion prudente d'intégration et d'actes non destructurants de ce qui fait aujourd'hui le charme de Berchem, autant des gestes urbanistiques d'ampleur sont les bienvenus pour la Porte d'Ostende. Pour résumer : si la Porte d'Ostende doit être le réceptacle ambitieux de la densification espérée de la métropole bruxelloise, le reste du territoire communal doit absolument en être préservé.

## **12. Maîtrise du développement bâti**

Une bonne maîtrise du développement urbain implique le respect et la mise en œuvre d'une série d'actions convergentes. Il passe tout d'abord par le souci de **maintenir une qualité de vie et une taille humaine à tout projet, à travers la délivrance des permis d'urbanisme ou d'environnement.**

Il y a ensuite la nécessité **d'anticiper au sein du P.C.D. la révision du PRAS (lequel définit l'affectation réglementaire du sol) prévue pour 2024-2025.** Elle implique impérativement le **maintien et la valorisation de zones vertes non constructibles.** Au vu de la situation existante et des contingences d'aujourd'hui, diverses adaptations seront nécessaires au PRAS (cf. [carte U 8](#)), dont :

- les prairies du Kattebroek, à intégralement placer en « zone verte » ;
- les abords de la promenade verte, (rue des Chats et entre le potager du Vieux Poirier et l'avenue du Cognassier) sont également à affecter en « zone verte » ;
- le site Proximus de l'avenue du Roi Albert (zone d'équipements) à affecter en « zone d'habitation » ;
- la « zone de forte mixité » du nord de l'îlot de Selliers de Moranville, Frères Becqué, Chalets et Zellik doit être limitée au seul front de la chaussée de Zellik (les sites Fichet et VDS passant en « zone d'habitation ») ;
- la « zone de forte mixité » de l'îlot Broek - Grand-Bigard - Sept Etoiles doit passer en « zone de mixité » ;
- le site de l'actuelle Maison Communale (« zone d'équipements »), à placer en « zone de mixité » ;
- les terrains communaux de la rue des Fleuristes, à placer en « zone verte » ;
- le statut et le zonage de l'îlot Potaarde - Zénith - Grand-Bigard doit être revu en tenant compte de la reconversion à venir du site O.T.M. (éventuelle « zone d'équipement » et adaptation du tracé de la « zone verte » existante) ; le reste de l'îlot étant à affecter en « zone d'habitation » ;
- l'îlot Gand - de Selliers de Moranville - Roi Albert - Alcyons est à affecter en « zone d'habitation » en lieu et place d'une « zone de mixité » ;
- une adaptation éventuelle de l'affectation de l'îlot Schweitzer - Soldats - Roi Baudouin - Grand-Halleux - Eglise afin d'y intégrer la venue du nouveau complexe administratif communal ;
- revoir les prescriptions littérales relatives à la Z.I.R. n°14, afin qu'elles soient compatibles avec le développement ambitieux d'un quartier durable mixte...

Ceci sous réserve de la structure littérale et des modes de représentation graphiques qui seront adoptés lors de la révision du PRAS (lesquels ne sont pas connus à ce jour) ; les exemples ci-dessus étant établis sur base du PRAS actuel.

Une partie significative de ces propositions de modifications est motivée par les changements observés en matière de situation de fait (et de droit, au travers de la délivrance passée de Permis d'Urbanisme) et d'une inexorable évolution vers une moindre mixité des îlots (cf. cartes U 1, U 4, U 7 et U 7bis). A tout le moins quand il est question de faire cohabiter l'habitat avec des entreprises d'une certaine importance et/ou produisant des nuisances prononcées. Les cohabitations sont en effet délicates et les entreprises sont soumises à des contraintes de fonctionnement qui leur sont difficiles à rencontrer. Il y a par ailleurs la question du charroi généré par l'activité des entreprises. Il n'est guère compatible avec les caractéristiques du réseau viaire berchemois, dominé par des voiries étroites et l'absence d'axes de circulation adaptés au cheminement de gros camions.



*Rue du Grand Pré : les activités exercées jadis par Roussel & Servais (quincaillerie industrielle – photo d'archive à gauche) et Galvunie (chimie) n'étaient plus compatibles avec l'évolution urbanistique (résidentielle) du quartier. Le site a opportunément été reconverti en logements.*

Ce principe d'une commune résidentielle apaisée ne doit pas être interprété comme un repli vers une « commune dortoir ». Les temps ont fortement changé. Avec la forte croissance du télétravail, les logements sont devenus des lieux de travail importants. La population active est dans les faits de plus en plus présente en journée à Berchem. Il convient que l'exercice du télétravail puisse se faire dans un environnement globalement apaisé.

En contrepartie, il y a lieu d'orienter les activités économiques plus perturbatrices, que ce soit par la nature de leurs activités et/ou le charroi qu'elles génèrent, vers des lieux mieux appropriés, comme le quartier de la gare (le Berchem Techno Center par exemple) ou les parcs d'entreprises Citydev « Mondial », « Nestor Martin » et « Darwin », sis à cheval entre Berchem et Ganshoren. Le parc « Darwin » cherche, par exemple, désespérément des occupants... Or, ses disponibilités foncières pourraient servir à l'accueil d'hôtels d'entreprises utiles à la relocalisation de P.M.E. aujourd'hui inopportunément imbriquées dans un tissu urbain à large dominante résidentielle. Plutôt que de concevoir les parcs d'entreprises de Citydev comme des lieux d'accueil pour des enseignes internationales réputées (l'image du passé), orientées vers l'exportation, il conviendrait que ces sites se muent en « zonings d'ateliers » utiles à toutes les activités manufacturières ou de manutention directement destinées à la ville. Inscrire en somme ces activités dans un circuit court et une proximité de là où sont les besoins.



*Le fonctionnement de l'entreprise Ginion (quartier Ruelens, rue des Combattants – photo d'archive à gauche du site après son abandon) impliquait beaucoup de mouvements de camions de gros tonnage dans un réseau de voirie étroit et un quartier à large dominance résidentielle. La relocalisation de l'entreprise Ginion au quartier de la gare (à droite, rue Bois des Iles) a permis à celle-ci de trouver l'environnement adapté à son activité.*

En conclusion, la ligne de conduite préconisée est celle d'une « mixité de proximité » et non une « mixité de promiscuité » comme elle subsiste encore en certains quartiers. Une adaptation territoriale est nécessaire et ce dans l'intérêt tant des habitants que des entreprises. Dans cette optique, le quartier de la gare est un atout essentiel pour le futur de Berchem, comme il l'est pour la commune voisine de Ganshoren.



*Les disponibilités immobilières et foncières du quartier de la gare devraient à l'avenir davantage participer à la relocalisation des entreprises du nord-ouest bruxellois.*

Pour ce qui est de la mise en œuvre du potentiel constructif subsistant (cf. [carte U 6](#)), on insistera sur le fait que tout projet se doit d'être bien intégré en taille et en volume à la spécificité et finalité du quartier dans lequel il se situe (cf. [carte U 7](#)).

L'essentiel du territoire berchemois étant bâti, une grande part de « l'attention urbanistique » future de la commune devra se porter sur l'évolution à venir de ce bâti existant. Il n'est en effet pas figé pour l'éternité et il est susceptible d'évoluer positivement ou négativement au gré de reconstructions ou de rénovations, ou encore de l'émergence de nouvelles tendances immobilières (logements kangourous, colocations, etc.).

Les éventuelles reconstructions et les rénovations se devront tout d'abord de respecter le **master-plan des densités constructibles** (cf. [carte U 9](#)). Ce document marque **des limites à l'urbanisation et distingue le « Berchem à préserver » du « Berchem susceptible d'être densifié (quartier de la Gare)**. Il ne peut donc être question d'ouvrir la porte à des aventures immobilières qui modifieraient le fonctionnement et la nature actuelle des quartiers. Un quartier bâti, fusse-t-il de faible densité, doit rester ce qu'il est aujourd'hui.



*L'insertion des constructions dans le respect du cadre existant et des dispositions du R.R.U., doit rester la règle d'or (à gauche, avenue du Roi Albert ; à droite, rue Mathieu Pauwels).*

Les modernisations du bâti existant et sa rénovation vers davantage de durabilité (isolation) sont bien sûr les bienvenues. Mais tout cela ne doit pas déboucher sur divers excès. Il y aura lieu de poursuivre la **lutte contre les subdivisions excessives de logements, avec le maintien de la mixité des logements, une offre en grands logements** (familles recomposées, logements intergénérationnels), **pas de subdivision en-deçà d'une certaine superficie habitable...**

Un phénomène courant, afin d'accroître la taille des logements existants ou de procéder à une subdivision en plusieurs logements, consiste à transformer les espaces sous toiture en espace de vie (chambres usuellement). De tels travaux s'accompagnent d'une meilleure isolation de la toiture, de l'ajout éventuel d'un « chien assis » pour prodiguer la lumière nécessaire, etc. A volume à peu près égal, cette pratique consacre une densification interne, mais modérée, du bâti existant. Elle n'est toutefois acceptable que dans la mesure où les règles du R.R.U. (Règlement Régional d'Urbanisme) et du Code civil sont strictement respectées.



*De nombreuses rénovations de maisons s'accompagnent de la transformation de greniers en espace de vie (à droite), parfois avec ajout d'un « chien-assis » (à gauche).*



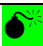



En corollaire à ce « monitoring du bâti existant », une **intensification de la lutte contre les infractions urbanistiques est nécessaire**. Elle implique un meilleur **contrôle des domiciliations**, une **lutte contre les marchands de sommeil**, un **contrôle des chantiers** et de la **minéralisation des zones de recul...**



*La minéralisation irrégulière des zones de recul (à gauche) doit être combattue ; le contrôle des domiciliations (à droite) implique une bonne collaboration interservices.*

Une bonne maîtrise du développement du bâti, ainsi que la nécessité de **répondre à divers objectifs immobiliers en matière d'équipements et de logements**, peut impliquer une meilleure **capacité de maîtrise foncière des pouvoirs publics par l'adoption de périmètres de préemption**. Cet outil ayant ses lourdeurs administratives, il devra être mis en œuvre à bon escient, après un rigoureux examen d'opportunité. Pour rappel, il en est question page 57, à propos du noyau commercial de la place Schweitzer.

Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) à titre de maîtrise du développement bâti

| Objet  | Lieu(x) concerné(s)                           | Acteur(s) et opportunité(s)  |
|--|---|--|
|  <b>Modifications d'affectations dans le cadre de la révision du PRAS</b>     | Tout le territoire (cf. carte U 8)            | Commune, Région  |
|  <b>Accompagnement et soutien des relocalisations d'entreprises</b>           | Le quartier de la gare et ses environs        | Citydev, Commune et commune de Ganshoren   |
|  <b>Master Plan des densités constructibles</b>                               | Tout le territoire                            | Commune (ligne de conduite carte U 9) et Région (suivant nouvelles directives issues du PRAS révisé) |
|  <b>Renforcement des fonctions de contrôle du service de l'Urbanisme</b>      | Tout le territoire                            | Commune (Service Urbanisme).<br>Besoin d'un agent dédié spécifiquement à cette tâche                 |
|  <b>Contrôle systématisé des zones de recul et éventuelles verbalisations</b> | Les ± 1.500 zones de recul que compte Berchem | Commune  |
|  <b>Adoption de périmètres de préemption</b>                                  | A définir                                     | Commune, Région  |

### **13. Revitalisation urbaine**

La qualité générale du bâti est globalement bonne, voire très bonne à Berchem-Ste-Agathe. Il y a bien sûr quelques points noirs liés à des projets immobiliers de construction ou de rénovation difficiles, voire conflictuels ; ou alors des biens immobiliers en déshérence. Ces cas particuliers font l'objet d'un accompagnement spécifique précisé au point suivant (14). Nonobstant l'opération immobilière relative au développement d'une nouvelle Maison Communale (cf. page 61), deux secteurs géographiques de la commune sont dans le collimateur d'une indispensable revitalisation urbaine : le quartier de la Cité Moderne et la Porte d'Ostende (ou quartier de la gare).

#### *La Cité Moderne*

L'ensemble urbain des logements sociaux de la Cité Moderne ( $\pm$  300 logements) est unanimement reconnu comme une des plus belles réalisations de cité-jardin à Bruxelles et en Belgique. Développée il y a un siècle par l'architecte Victor Bourgeois, elle a été classée en 2000 en tant que patrimoine remarquable. La Cité Moderne a malheureusement souffert au cours du temps d'un manque d'entretien chronique, consécutif à une structure de gestion coopérative qui s'est avérée inefficace sur le long terme. En 2000 déjà, le P.C.D de Berchem-Ste-Agathe classait la Cité Moderne parmi les priorités de revitalisation urbaine. Depuis, si elle a enregistré l'ajout de nouvelles extensions (Clos Victor Bourgeois et rue de la Gérance), la revitalisation urbaine espérée n'a pas été au rendez-vous, que ce soit en termes de rénovation du bâti ou d'ajouts d'équipements de proximité.



*L'état de dégradation générale de la Cité Moderne (à gauche, photo datant de 2004) n'a jusqu'à présent été que très ponctuellement compensé par les rénovations nécessaires (à droite, rénovation place des Coopérateurs de l'immeuble en fond d'image à gauche).*

Les perspectives sont heureusement aujourd'hui bien plus roses pour la Cité Moderne, qui fête aujourd'hui ses 100 ans. Après assainissement et dynamisation de la structure de gestion des logements sociaux, sous l'égide de Comensia, un ambitieux programme de rénovation est à présent sur les rails. Il devrait d'ici 2030 permettre une rénovation complète des logements de la cité originelle et de leurs abords. L'opération de rénovation est délicate vu que la Cité Moderne est un bien classé. Elle se fera « par tiroirs » afin de limiter au strict nécessaire l'indisponibilité des logements (d'où étalement des travaux sur 10 ans).

**Faisant suite à l'installation d'une antenne de sécurité LISA** (rue de la Gérance), l'obtention en 2021 d'un **Contrat de quartier durable** permettra de son côté le développement d'équipements et d'infrastructures de proximité qui font aujourd'hui cruellement défaut. **L'utilisation des subsides afférant à la Zone de Rénovation Urbaine**, complètera les apports d'investissements utiles à une remise en état des espaces publics du quartier. Enfin, les perspectives offertes par le projet de nouvelle agriculture urbaine au Zavelenberg voisin et de la ferme Termonde (futur centre Good Food) à Ganshoren, font que le slogan « *100 ans plus tard : réenchantons la Cité Moderne* » n'est pas une vue de l'esprit mais qu'il reposera bientôt sur du concret.

#### *Porte d'Ostende (Zone d'intérêt régional n°14)*

A l'instar de la Cité Moderne, le quartier de la gare de Berchem était également une priorité de revitalisation urbaine au P.C.D. de 2000. L'adoption, en 2002, d'un Schéma Directeur pour l'aménagement de la Z.I.R., laissait ensuite augurer un bel avenir au quartier. Des avancées positives ont effectivement été obtenues :

- reconnaissance de l'intérêt régional du quartier (par le PRAS), une des principales portes d'entrée de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- développement de l'important complexe mixte de bureaux et de logements de la Porte d'Ostende (2008-2010), en lieu et place d'une friche industrielle ;
- réaménagement du terminus de la STIB de la gare de Berchem (2014) ;
- réaménagement de la chaussée de Gand (2015) ;
- rehausse et modernisation des quais de la gare (2018-2021).



*La reconstruction de l'îlot 53 (image d'archives datant de 2008) aurait dû être le point de départ d'une revitalisation complète du quartier. Mais depuis trop peu d'avancées positives ont été engrangées.*



Pourtant, aujourd'hui le bilan est loin d'être à la hauteur des espérances de l'époque :

- le projet de RER, qui devait « booster » l'attrait du quartier, n'a pas vu le jour ;
- l'aménagement d'un P+R est resté sans lendemain, malgré diverses promesses ;
- les interventions d'Infrabel, dans le cadre de la suppression des passages à niveau, ont été d'une extrême lenteur et mal coordonnées (cf. l'installation d'une passerelle piétonne provisoire pendant... 8 années au moins) ;
- à la décharge d'Infrabel, la Région s'est dispersée en décisions contradictoires et contreproductives. De manière générale elle ne s'est guère investie dans le dossier ;
- au-delà du constat qu'il faudrait y faire quelque chose, le devenir des grandes surfaces commerciales est incertain... ;
- le bâtiment historique de la gare de Berchem, datant de 1880, est un pitoyable chancre...

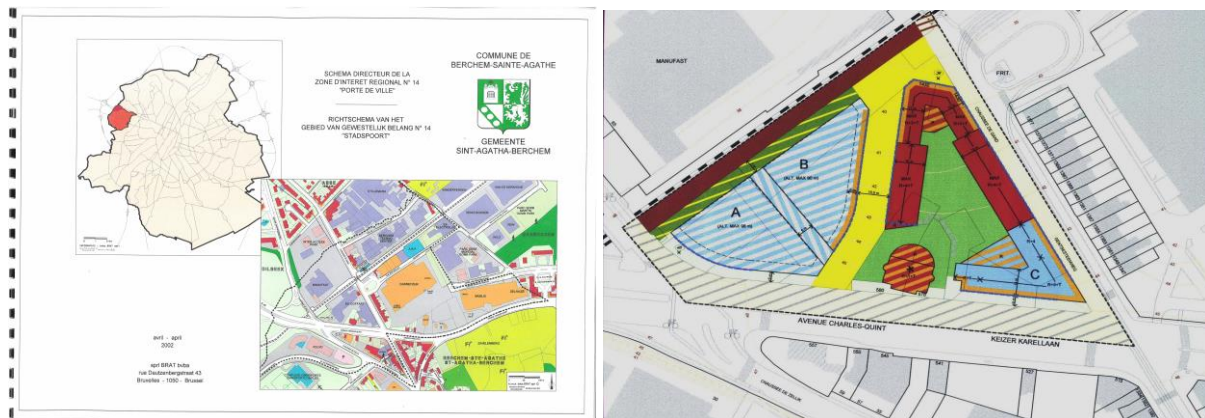
Le P.R.D.D. voit opportunément dans le quartier un site potentiel de densification urbaine. Mais les incertitudes (devenir de Basilix et de l'hypermarché Carrefour, du site Volvo, de Manufast...) sont aujourd'hui plus nombreuses que les sources d'espoir (l'ambitieux projet résidentiel de « Porta Agatha », le projet Matexi rue de la Technologie).



*L'actuel chaos urbanistique de l'îlot 52 (avenue Charles Quint – chaussée de Gand – chaussée de Zellik), à gauche, pourrait prochainement laisser place à un important complexe de 1.500 m<sup>2</sup> de commerces et de 169 logements (à droite).*

Pour Berchem, il est plus que jamais nécessaire de **concevoir un nouveau quartier durable au quartier de la gare de Berchem (Porte d'Ostende) en y prévoyant notamment l'injection de nouvelles fonctions (dont du logement) et de nouveaux équipements sur le site Basilix – Carrefour**. Il faut relancer l'initiative du Schéma Directeur de 2002 sous l'égide la Région et au moyen d'un **Plan Directeur d'Aménagement (PAD)**. Ce PAD doit avoir l'ambition de mettre fin à la césure urbaine que représente l'avenue Charles Quint, par une mise en tunnel du trafic de la section comprise entre la chaussée de Zellik et l'avenue des Bardanes, suivant en cela l'exemple du tunnel de l'OTAN. Un projet global et qualitatif est nécessaire pour le quartier, qui ne peut plus être traité au gré de dossiers épars et non coordonnés. Il est également nécessaire pour renforcer la fonction commerciale du quartier et y encadrer les restructurations envisagées.

L'enjeu relatif à la Porte d'Ostende est primordial pour Berchem-Ste-Agathe. Cette partie de la région offre en effet un potentiel d'attrait commercial important, tant à l'échelle locale que celle plus large du nord-ouest bruxellois. Il y a là une « niche concurrentielle » à remplir vis-à-vis du centre-ville et d'autres pôles existants (le Westland) ou en devenir (Néo). Ne pas la concrétiser reviendrait à accepter un sous-équipement structurel de ce secteur de la région, guère compatible avec les ambitions de proximité portées par le P.R.D.D. L'enjeu est donc des plus importants, pour Berchem, mais aussi pour Ganshoren et les proches quartiers de Zellik et Grand-Bigard.





Les outils urbanistiques utilisés par le passé (Schéma directeur à gauche et PPAS de l'îlot 53 à droite) sont aujourd'hui trop anciens ou limités géographiquement. D'où la nécessité d'un Plan d'Aménagement Directeur pour encadrer le développement d'un quartier durable ambitieux.



Le bâtiment de la gare en 2013 (à gauche) et en 2020 (à droite), où la lente descente aux enfers d'un des plus anciens bâtiments subsistant à Berchem...

### Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) à titre de revitalisation urbaine

| Objet  | Lieu(x) concerné(s)                        | Acteur(s) et opportunité(s)   |
|--|--|---|
|  <b>Contrat de Quartier Durable Cité Moderne</b>                          | Cité Moderne et abords de la place Ruelens | Région et Commune (travaux d'études en cours)   |
|  <b>Mise en place et en œuvre d'un Plan d'Aménagement Directeur (PAD)</b> | Porte d'Ostende (quartier de la gare)      | Région (Perspective) et Commune + autres acteurs privés et publics impliqués dans le quartier |

#### **14. Habitat de qualité à prix abordable**

Dans un territoire quasi entièrement urbanisé, avec une part importante du parc de logements ayant 40 à 70 ans d'ancienneté, l'activité de rénovation des logements existants devient tout à fait prépondérante. Elle est d'autant plus nécessaire que l'habitat doit évoluer vers davantage de durabilité, sachant que les logements construits il y a 40 à 70 ans l'ont été à une période où l'énergie était bon marché (et sont donc souvent mal isolés). L'action et les moyens de la Commune doivent cependant être adaptés en conséquence, pour encadrer une activité de rénovation qui reste dynamique du fait de la pression démographique actuelle, mais qui se traduit aussi par diverses dérives.



*Même si les dynamiques en cours sont positives, les besoins de rénovation des anciens immeubles restent importants, notamment afin d'en améliorer l'isolation (châssis, etc.). (images d'archives).*

Comme évoqué précédemment (cf. point 12), il y a tout un suivi à assurer lors de l'instruction des demandes de permis d'urbanisme. Avec comme règle d'or de poursuivre la lutte contre les subdivisions excessives de logements, de maintenir la mixité de taille des logements, de conserver une offre en grands logements, de refuser toute subdivision en-deçà d'une certaine superficie habitable... Mais aussi avec l'ouverture nécessaire afin de **promouvoir de nouvelles formes d'habitat (co-housing, habitat groupé, l'habitat intergénérationnel, kangourous, etc.)**, qui pourraient notamment être développées dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Cité Moderne (cf. point 13).

Mais ceci est valable quand il y a une demande de permis d'urbanisme. Or, la réalité de terrain est bien plus complexe :

- certains logements sont abandonnés ou insalubres, voire parfois squattés, pour des motifs divers ;
- de nombreux travaux, conformes ou non conformes, sont entrepris sans disposer des autorisations nécessaires...

**Développer le rôle de la Commune et du CPAS comme acteurs de la politique du logement, notamment dans la lutte contre les logements vides et non conformes,** impose davantage de proactivité et des interventions qui vont au-delà de la réaction aux plaintes de voisinage ou de dossiers litigieux transmis par l'administration régionale de « Bruxelles Logement ».

Pour ce faire, il y a lieu de gérer de manière tout à la fois centrale et transversale la connaissance des situations existantes sur le terrain, ceci afin de **tenir à jour un cadastre des squats (cf. carte U 10) et activer les moyens classiques nécessaires à leur disparition (taxation, etc.)**. Une collaboration transversale renforcée et mieux structurée entre agents de l'urbanisme, la police, la prévention, la population, le service taxation... doit permettre de garder les situations les plus problématiques sous contrôle et éviter « l'endormissement » de certains dossiers.



*Les biens à l'abandon (images d'archives) sont sujets à être squattés et représentent un danger pour le voisinage. Ils imposent des mesures de préservations énergiques (fenêtres murées, etc.).*

Un autre champ d'actions important vise la mise en conformité des situations irrégulières constatées (pour autant qu'elles puissent l'être), que ce soit à la suite de demandes de renseignements urbanistiques ou de la vérification de situations cadastrales peu crédibles (NB : les « zéro confort », à savoir des logements déclarés comme ne disposant pas de W-C, de salle de bains, de chauffage, etc.). Ces interventions sont prioritaires tant afin d'assurer une justice équitable du contribuable face à l'impôt, qu'un prélèvement juste et performant pour la commune des additionnels à l'impôt foncier. Elles offrent aussi un soutien informatif utile à la **lutte contre l'insalubrité dans les logements privés**, via une collaboration avec le CPAS et une éventuelle Agence Immobilière Sociale qui s'installerait à Berchem. **Inciter à l'implantation d'une Agence Immobilière Sociale à Berchem (en partenariat avec le CPAS)** fait partie des objectifs à rencontrer. Elle offre l'opportunité d'avoir un point de rencontre entre des propriétaires ayant des difficultés (âge, santé...) à assurer la maintenance de leur patrimoine et des candidats locataires ayant du mal à accéder à des biens à portée de leurs moyens.

On ne peut bien sûr évoquer la question de l'accessibilité au logement pour les moins nantis sans parler du parc des logements sociaux à Berchem (cf. [carte U 5](#)). Au développement historique des vastes ensembles de la Cité Moderne (1922) et la Cité du Hunderenveld (1980), ont succédé plus récemment des réalisations de moindre ampleur rue des Soldats (Place Schweitzer - 2006), avenue du Cognassier (2008), rue de la Gérance (2012) et au clos Victor Bourgeois (angle Openveld-Termonde - 2011).



*Le site de logements sociaux de la rue des Soldats (à gauche, image d'archive) devrait prochainement faire l'objet d'une extension (côté droit) pour l'accueil de logements à prix moyen ; à droite, travaux de parachèvement de l'extension de la rue de la Gérance (en 2012).*

Ces dix à quinze dernières années, soit pendant le développement de ces nouveaux logements sociaux, on a cependant connu le paradoxe de voir une partie de plus en plus importante des logements de la Cité Moderne déclarés insalubres et délaissés. Après l'abandon et la lente et difficile rénovation de l'immeuble « Grand Air », ce problème s'est propagé à l'ensemble de la Cité Moderne (rue de la Fondation, rue de Termonde, etc.), créant une dualité au sein même de la cité entre logements insalubres ou quasi insalubres d'un côté et logements sociaux neufs d'un autre côté (rue de la Gérance et clos Victor Bourgeois).

Aujourd'hui, une dynamique d'ampleur se met en place afin de concourir à une requalification générale de la cité, via l'action de Comensia et du Contrat de Quartier Durable Cité Moderne (cf. point 13 ci-dessus). Elle permet de prévoir la rénovation de l'ensemble des logements de la cité d'ici à 2030, ce qui signifie bien sûr la remise en service de dizaines de logements sociaux aujourd'hui inhabitables.









*D'ici une dizaine d'années, les images d'une Cité Moderne faite d'immeubles à l'abandon et/ou dépareillés devraient appartenir au passé.*

Au-delà de cette opération essentielle, on notera les perspectives suivantes de développement du parc des logements sociaux ou à prix moyen, par la S.L.R.B., au départ de terrains appartenant à la commune ou à Comensia :

- le projet Soldats - Guns, sur le terrain jouxtant l'immeuble développé en 2006 (logements à prix moyen) ;
- le projet Azur - Chalets, sur un ancien terrain communal en face du complexe sportif ;
- l'ajout d'un nouvel immeuble à la Cité du Hunderenveld (projet Alliance Habitat).

D'autres projets de ce type, avec de petites unités s'intégrant dans leur quartier, pourraient encore voir le jour (lieux à définir), éventuellement dans le cadre de projets de logements mixtes (privé-public).

Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) à titre d'habitat de qualité à prix abordable

| Objet  | Lieu(x) concerné(s)  | Acteur(s) et opportunité(s)                                   |
|--|--|---|
|  <b>Promotion de formes novatrices d'habitat</b>  | Cité Moderne (si possible)   | Région et Commune (C.Q.D. - travaux d'études en cours)        |
|  <b>Cadastre et monitoring des squats</b>   | Tout le territoire   | Commune (Urbanisme, Taxation, Prévention, Police, Population) |
|  <b>Implantation d'une Agence Immobilière Sociale (A.I.S.)</b>                              | A définir  | CPAS  |
|  <b>Mise en conformité des situations immobilières régularisables (P-V pour les autres)</b> | Tout le territoire   | Commune (service urbanisme)                                   |
|  <b>Rénovation de logements sociaux</b>   | Cité Moderne   | Comensia + Région et Commune (via C.Q.D.)                     |
|  <b>Construction de nouveaux logements sociaux ou logements à prix moyen</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- rue des Soldats (clos Guns) ;</li> <li>- rue de l'Azur / Chalets</li> <li>- Cité du Hunderenveld</li> <li>- autres lieux (à définir)</li> </ul> | S.L.R.B. + Comensia + Commune                                 |

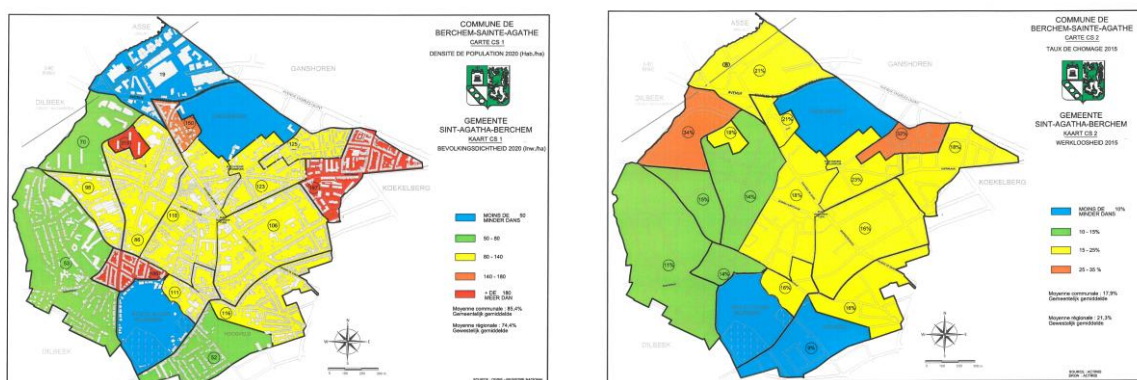
## CHAPITRE 5 : LA COHESION SOCIALE

Berchem-Ste-Agathe n'a pas échappé aux difficultés sociétales de nos temps modernes, au décrochage et à la paupérisation de certains, à la montée des intolérances et de diverses formes d'irrespects, etc. Au-delà du fait que la commune a longtemps été le siège d'une socialisation au travers du monde associatif, des mouvements de jeunesse scouts, etc. de louables efforts ont été entrepris en matière de prévention et de cohésion sociale, notamment sous le slogan du « bien-vivre ensemble ». Un sentiment d'abandon prédomine cependant parmi les habitants des quartiers défavorisés de la commune. Ce sentiment est forgé par le manque de structures, par la difficulté à s'insérer socialement, par le manque d'activités, de services, de commerces, d'emplois, etc. Lorsqu'il touche les jeunes, il finit par les pousser à commettre des dégradations, ce qui crée des tensions intergénérationnelles.

A l'occasion de diverses expériences récentes, notamment l'élaboration du dossier de candidature à l'obtention d'un Contrat de Quartier Durable pour la Cité Moderne, il est apparu illusoire de construire une cohésion sociale de qualité si les gens restent chez eux ou n'expriment leurs besoins, vécus et ressentis qu'au travers des réseaux sociaux sur internet. L'espoir est d'arriver à développer davantage de cohésion sociale « en amont » en :

- créant et animant des lieux où le lien social peut se faire ;
- organisant des événements au cours desquels il est possible de partager de nouvelles expériences (cf. le Good Food) et d'échanger les uns avec les autres (fêtes de quartier) ;
- donnant une meilleure visibilité sur le terrain à l'action sociale au sens large du terme (par exemple en disposant de la « vitrine » d'une « Maison de l'emploi » ou en mettant en avant les antennes de quartier).

Une action « territoriale » spécifique est donc susceptible de venir renforcer les canaux traditionnels de l'action sociale, d'avoir une action davantage préventive, d'éviter la cristallisation de situations individuelles ou collectives difficiles. A ce titre, la mise en œuvre du Contrat de Quartier Durable Cité Moderne (cf. point 17 ci-dessous) doit servir de laboratoire pour que le village berchemois de demain soit le « village de l'union ».



*La géographie de la cohésion sociale est principalement tributaire de deux paramètres : la densité de population (à gauche), avec des quartiers beaucoup plus densément habités que d'autres, détermine une approche adaptée et pédagogique du « bien-vivre ensemble » ; les revenus des ménages et le taux de chômage (à droite), avec des quartiers moins nantis, permettent de cibler là où la demande sociale est potentiellement la plus importante.*

## 15. Renforcer la cohésion sociale

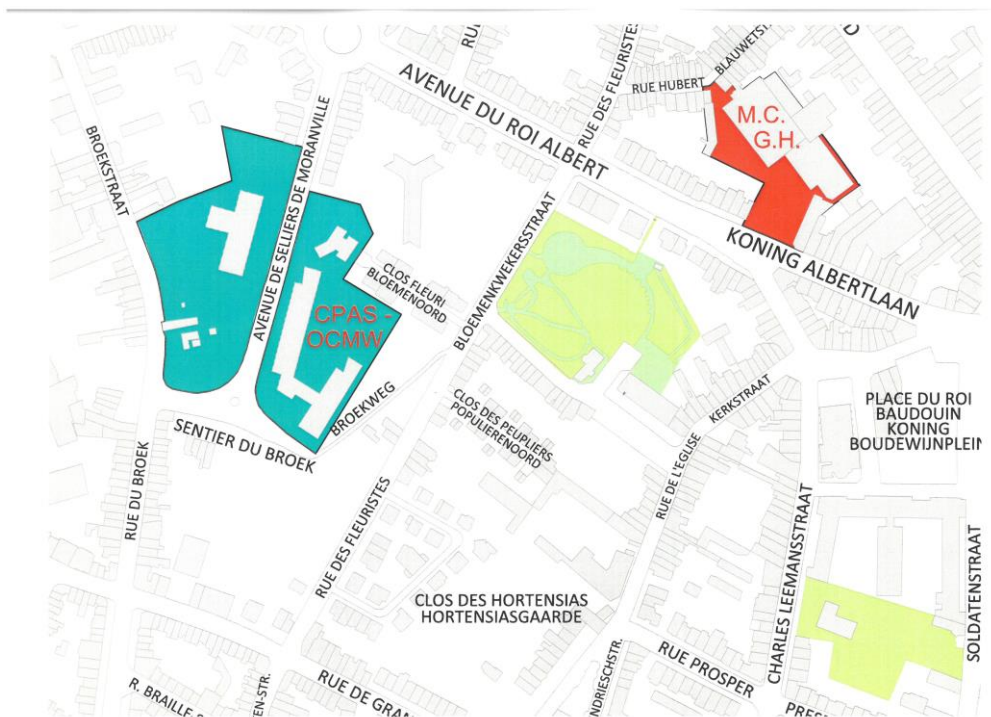
L'objectif de base est celui d'un approfondissement global des actions menées en faveur de la cohésion sociale au sein de la commune. Plusieurs champs d'actions sont à l'agenda :

- renforcement du lien social ;
- amélioration de la communication et de la cohabitation harmonieuse entre les habitants ;
- accroissement de la mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle ;
- promotion de l'émancipation et de la participation des habitants à la vie de quartier et celle de la commune.

Ces actions se traduisent selon deux axes de travail majeurs :

- l'insertion sociale et la lutte contre les inégalités ;
- l'amélioration du cadre de vie par la rénovation urbaine.

Le premier axe exprime la nécessité d'un **renforcement global de la coordination sociale au départ de la « vallée sociale » berchemoise**. Par l'action du C.P.A.S., elle fait office de point de rencontre central sur le territoire communal. Une remise à jour in situ et au sein des canaux d'informations standards (site internet, etc.) de la géographie de l'offre sociale (répertoire des associations) serait la bienvenue (cf. carte CS 3).



*La vallée sociale berchemoise, avenue de Selliers de Moranville, occupe une position centrale dans la commune et concentre l'essentiel de l'accompagnement social de proximité : service social, centre d'accueil « Hortensias », centre de soin de jour « Le Tournesol », restaurant communautaire « Les Mimosas », maison de repos du « Val des Fleurs », épicerie sociale, potager collectif « Pie Konijn » ...*





*Sur le terrain, l'action du CPAS se concrétise aussi par la mise à disposition de logements de transit (à gauche, rue des Soldats) ; La signalisation des lieux clés gagnerait à être modernisée (à droite : A. Laurent n'est plus un hôpital et personne ne sait à quoi il correspond...).*

Depuis 2001, existe un Projet de Cohésion Sociale Hunderenveld (PCS), financé par la SLRB. Sa mission consiste à réaliser un travail communautaire au profit des habitants des cités sociales du Hunderenveld et de la Cité Moderne. L'ASBL « Cohésion sociale de Berchem-Ste-Agathe » a été créée en 2019 à l'initiative de la Commune et de Comensia. En 2020 elle a été désignée par la SLRB comme opératrice pour le PCS Hunderenveld et Cité Moderne, ceci pour une période de 5 ans. Son ambition est de **renforcer l'action de cohésion sociale sur tout le territoire de la commune, avec une attention spécifique quant à la mise à disposition de locaux à la Cité Moderne et à la Cité du Hunderenveld**. L'ASBL bénéficie maintenant de deux locaux : à Hunderenveld et, plus récemment, à la Cité Moderne. Ce dernier local lui permettra de surmonter son manque de visibilité et de présence sur les deux territoires en question.

Dans ce même esprit d'un renforcement des actions de cohésion sociale, la **création d'un service-relais (« connecteur ») permettant aux associations de se réunir selon le concept de Maison de quartier, Maison des associations ou Maison de la mixité**, serait la bienvenue. Les opportunités évoquées ci-dessus pour de nouveaux locaux, doivent aussi être appréhendées dans une telle perspective et celle d'une polyvalence d'utilisation des nouveaux locaux qui seraient mis à disposition de la Commune.

Rappelons (cf. page 53) l'éventualité de créer une Maison de la solidarité et des cultures au parc Saint-Moulin (actuel Espace Jeunesse). Mise à disposition des associations, elle poursuivrait les synergies entre la Commune et les associations en termes de soutien scolaire, de soutien aux familles et d'alphabétisation... Elle officierait en tant que vecteur de cohésion sociale et d'échanges.

Afin de permettre aux plus démunis de sortir de leur précarité, le CPAS va acquérir une maison rue de l'Eglise pour y installer deux logements de transit. Ils seront prioritairement réservés à des familles monoparentales sans-abris ou mal logées. Le but est de mettre en place un suivi et accompagnement afin que ces solutions de transit soient le point de départ d'un parcours de réinsertion durable tant sur le plan personnel que celui de l'hébergement.

En plus de logements de transit déjà existants rue des Soldats, le CPAS dispose dans le même immeuble d'un ancien rez-de-chaussée commercial et d'une grande salle polyvalente. Ces locaux doivent apporter une dynamique supplémentaire à la vie du quartier, à titre de lieu de rencontre.

L'emploi est un autre facteur important de cohésion sociale. Pour le territoire de Berchem, les offres pour aider à la recherche d'un emploi sont incomplètes et/ou dispersées sur le plan géographique : l'antenne d'Actiris, bien que située à côté de la place Schweitzer, n'est guère visible sur le terrain. ; l'Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.) est « perdue » dans un bureau anonyme d'une annexe à la Maison Communale ; l'insertion socio-professionnelle se fait au départ de la vallée sociale... Le tout gagnerait à être centralisé et plus facilement identifiable. Cela passerait par la **création d'une Maison de l'Emploi**. Elle permettrait non seulement un regroupement géographique des acteurs (CPAS, A.L.E., Actiris, Bruxelles Formation...), mais également un regroupement et une modernisation des outils à disposition. Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique et d'un « territoire digitalisé », une Maison de l'Emploi permettrait en effet la **création d'une infrastructure de type « Espace Public Numérique » accessible à toute la population (avec une attention spécifique pour les chercheur(se)s d'emploi)**. Elle offrirait enfin un lieu permettant l'organisation, par la Commune et les partenaires de la Maison de l'Emploi, d'activités destinées aux demandeurs d'emploi tels que « Youth start », « Job day », « Salon de l'emploi »...



*Exemple d'une Maison de l'Emploi en Région Bruxelloise qui intègre un espace numérique public.*

On notera que ces activités, ainsi que celles afférentes au service-relais « connecteur » dont il est question ci-dessus, pourraient se regrouper éventuellement à un étage libre de l'immeuble Albert Laurent (CPAS), là où se trouvent déjà le service d'insertion socio-professionnelle et l'asbl So-Net.

A propos d'insertion socio-professionnelle, on mentionnera le fait que certains projets de maraîchage (cf. point 21 ci-après) sont susceptibles d'offrir de nouvelles opportunités d'emplois pour des personnes peu qualifiées.

## 16. Développer la politique jeunesse

La « jeunesse » a une présence territoriale très affirmée, que ce soit sur le plan éducatif (enseignement) ou celui des loisirs (jeux et sports). C'est aussi, pour les plus jeunes parmi les jeunes, un utilisateur vulnérable de l'espace public. Ces points ont été traités en d'autres chapitres et ont pu mettre en évidence l'existence d'une offre et d'actions variées. Ici, il est naturellement fait référence à la jeunesse en tant que facteur de cohésion sociale.

Cela s'exprime tout d'abord par les activités des mouvements de jeunesse (scouts, etc.) en tant que telles. Berchem a un long passé d'intenses activités de scoutisme, mais leur hébergement a souvent été « bricolé » et n'est plus aux standards du jour. L'ambition est de **soutenir la dynamique existante de la Maison des Jeunes et l'inscrire dans la durée** (avec une installation confortée à l'Allée Verte), **de rassembler les jeunes en un lieu unique, avec plus d'espaces pour tous et des locaux plus durables.**



*Les baraquements scouts du 'T Hof te Overbeke ont fait leur temps (à gauche) ; Pie Konijn, une ferme historique à préserver (à droite, rue du Broek).*

La revalorisation de l'ancienne ferme Pie Konijn (cf. 9.8.) offre quant à elle l'opportunité **d'y développer un espace pédagogique pour les jeunes** (intégrant cultures maraîchères et animaux). **Ce serait également un espace intergénérationnel** apportant une nouvelle dynamique dans le quartier et proposant des activités pour les écoles, des infrastructures pour les enfants, etc.

L'activité des jeunes peut parfois être perçue négativement, à tort ou à raison. C'est pourquoi il faut **apporter une réponse positive au problème de la place des jeunes sur l'espace public par un travail territorial de prévention**. Il faut tout à la fois **prévenir la formation de bandes urbaines (au sens judiciaire du terme) et prévoir une collaboration avec les associations en milieu ouvert** (travailleurs de rue avec les jeunes).

## 17. Intégration des logements sociaux

La thématique du logement social a été abordée en divers points du P.C.D. (13 et 14). Ici, elle se présente en tant que facteur de cohésion sociale. La concentration de logements sociaux en de grands ensembles a souvent été décrite sur le plan urbanistique, car synonyme de ghettoïsation, de dualisation des territoires, de zones de non-droit, de stigmatisations inappropriées, etc. On est loin de cela à Berchem, où les concentrations de logements sociaux sont comparativement modestes. A l'échelle internationale, il existe aussi d'énormes cités sociales (comptant parfois plus de 100.000 habitants) qui sont des lieux agréables à vivre et témoignant d'une belle cohésion sociale. Mais elles ont toutes un point commun : une présence importante en équipements et services publics.



*Grand Quevilly (à gauche, en Normandie) et Nowa Huta (à droite, à Cracovie en Pologne) : de très vastes cités sociales issues de systèmes très différents et où la cohésion sociale a toujours été garantie par une action volontariste des pouvoirs publics.*

C'est ce qui justifie la **mise en œuvre du Contrat de Quartier Durable Cité Moderne** (cf. points 9 et 13), **avec injection de nouveaux équipements facteurs d'intégration sociale**. Prévus à l'origine du projet (il y a un siècle), mais jamais réalisés, l'adjonction de ces nouveaux équipements doit justement aider à ce que la Cité Moderne prenne définitivement au 21<sup>ème</sup> siècle le chemin des « success stories ».

Suivant le même principe, il convient de soutenir le **redéveloppement du site du Hunderenveld (projet Alliance Habitat) avec insertion de nouveaux équipements collectifs, dont notamment une antenne LISA et une extension du complexe omnisports communal (création de petites salles multisports)**. L'antenne LISA (installation dans le courant 2022), peut apporter beaucoup en termes d'inclusion du quartier, d'accès à des programmes d'insertion socio-professionnelles (comme l'initiative « Zéro chômeurs de longue durée »), d'accès à un accompagnement psychologique, etc. Le site du Hunderenveld ne peut, pour des raisons techniques, bénéficier du soutien d'un contrat de quartier durable. Il n'en connaît pas moins des difficultés sociales, scolaires et de sécurité similaires à celles de la Cité Moderne. Hormis les apports espérés évoqués ci-dessus, il importera de rechercher auprès de la Région toutes les formes de soutien nécessaires (projets additionnels) afin d'appliquer à la Cité du Hunderenveld l'esprit d'un C.Q.D. A défaut, on court le risque de créer une dualité injustifiée entre les habitants de la Cité Moderne et ceux de la Cité du Hunderenveld.

Ces compléments d'équipements à venir au sein des quartiers de logements sociaux devront servir de liens avec les quartiers environnants et être un facteur d'ouverture. Il ne peut être question que ces investissements fonctionnent en vase clos au seul bénéfice des habitants des cités.

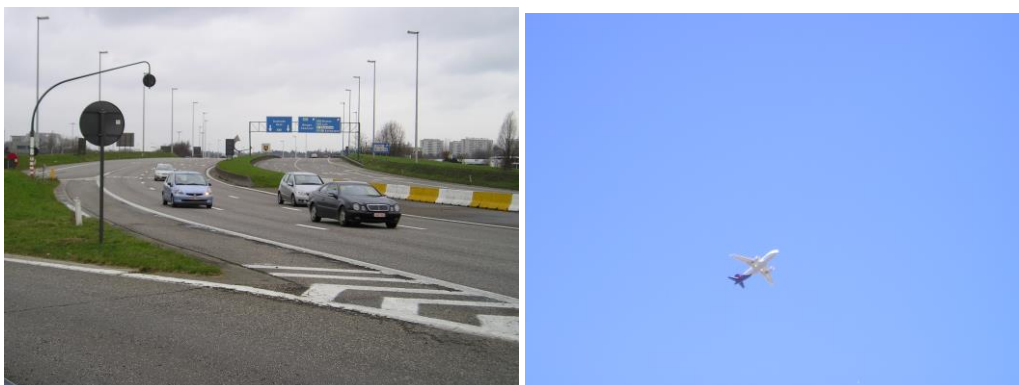


*Exemple à Molenbeek d'une Maison de quartier, un espace d'accueil ouvert à tous et sans exclusive.*

Rappelons enfin (cf. page 81), qu'indépendamment du périmètre couvert par le Contrat de Quartier Durable Cité Moderne, la Commune et le CPAS pourraient à l'avenir acquérir des biens immobiliers en vue de créer du logement d'urgence, de transit ou de « housing first » (démarche innovante en vue du relogement des sans-abris les plus fragiles). Des subventions régionales existent à cet effet.

## **18. Politique de santé**

Une politique de santé n'est jamais déconnectée de certaines réalités territoriales. Il existe ainsi une série de facteurs environnementaux (bruit, pollution de l'air, radiations...) qui impactent non seulement sur la qualité de vie, mais aussi sur l'espérance de vie. Or, en fonction des lieux, ces facteurs sont plus ou moins aigus. L'atténuation des nuisances relève quant à elle souvent de leviers décisionnels qui échappent aux communes comme : la détermination d'une zone LEZ, le tracé des couloirs aériens, le bannissement des moteurs thermiques, l'installation de panneaux anti-bruit au bord du Ring (qui se fait à Beersel mais pas à Dilbeek...), etc. Une politique drastique à l'encontre du trafic de transit (cf. par ailleurs) est cependant un des leviers sur lequel l'autorité communale peut peser.



*La proximité de l'E40 et du Ring 0 ne sont pas sans impact sur la santé (à droite) ; Par vent de nord-est, le survol de Berchem par des avions à l'atterrissage peut être agaçant.*

L'objet du présent point est toutefois plus général et en lien avec une cohésion sociale globale. Il s'inscrit dans les approches portées par l'Observatoire régional de la santé et du social et du Plan Santé Bruxellois (2019). La Commune doit être, même modestement, un acteur de la « démocratie sanitaire ». L'état de santé général de ses habitants doit l'interpeller. Elle doit en particulier s'assurer que l'accès aux soins se fait normalement pour tous.

Le **développement de synergies avec Valida** est à cet égard un must, afin de mettre en évidence d'éventuels manquements ou évolutions locales qui seraient inquiétantes. Des **initiatives sont également à développer dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Cité Moderne**.

**Place de l'Initiative Initiatieplein**

**Rue Openveld Openveldstraat**

**Rue des Combattants Strijdersstraat**

**Place des Coopérateurs Samenwerkersplein**

**Antenne de quartier Rue de la gérance 2-8 Wijkantenne Beheerstraat 2-8**

**Contact**  
Sophie Bastiaens  
Service Prévention - Preventiedienst  
sbastiaens@berchem.brussels  
02/465 99 15

Une initiative du service Prévention de Berchem-Sainte-Agathe en collaboration avec Comensia.  
Des services publics plus proches de vous pour améliorer la qualité de vie et le sentiment de sécurité des habitants du quartier.

Een initiatief van de Preventiedienst van Sint-Agatha-Berchem in samenwerking met Comensia.  
Openbare diensten die dichterbij u staan om de levenskwaliteit en het gevoel van veiligheid van de inwoners van de wijk te verbeteren.

**Berchem brussels**

**bps-bpv brussels**  
Brussels Preventie- & Zorgcentrum  
Brussels Preventie & Zorgcentrum

**PREVENTIA**

**Comensia**  
Coöperatie van burgers  
in de wijk

**strb-bghm brussels**  
Stadsrechtelijke  
Burgelijke Gemeenschap

**CPAS OCMW**  
Communauté  
Paroissiale d'Action  
Sociale

**CITÉ MODERNE - MODERNE WIJK**

**Berchem brussels**

**Nouvelle antenne de quartier Nieuwe wijkantenne**

*Le développement de nouvelles antennes de quartiers et de leurs missions (elles pourraient servir d'appui local au travail des Town Care Manager) offre à terme l'opportunité d'une politique de santé plus proche des habitants.*

Le récent **recrutement d'un Town Care Manager, chargé d'identifier sur le territoire communal les personnes qui n'arrivent pas à activer leurs droits à la santé (concept de "territoire en santé »)**, doit acquérir un caractère durable. Ce même Town Care Manager pourrait également mener une enquête auprès des acteurs de la santé présents sur le territoire de Berchem. Suivant les statistiques régionales, la couverture du territoire berchemois en médecins, dentistes, etc. est favorable en comparaison avec d'autres communes bruxelloises. Mais quid si la pyramide des âges des praticiens est élevée ? Il y a là un facteur de risque qu'il conviendrait éventuellement d'anticiper.

La Commune doit être attentive au **développement de structures adaptées pour lutter contre l'isolement des aînés, tels les centres de jour, aides à domicile**. Ex. également du **projet de centre de revalidation du CPAS** attendant à la résidence du Val des Fleurs et s'appuyant sur les compétences de son personnel.

Enfin, la crise du Covid 19 a obligé à davantage réfléchir à l'espace public en tant que vecteur potentiel de maladies respiratoires infectieuses (angine, bronchite, grippe...) et à prévenir celles-ci. Certains lieux du territoire (cf. carte CS 4) sont en effet potentiellement plus risqués que d'autres par la plus grande promiscuité qu'ils induisent entre les personnes. Nonobstant la crise du Covid 19, de tels lieux peuvent être à « port du masque » recommandé à la mauvaise saison. Dans de nombreux pays asiatiques, le port du masque dans les lieux publics de « promiscuité » était déjà la règle bien avant la pandémie du Covid 19. Adopter à l'avenir les mêmes réflexes peut être salutaire pour se prémunir de mauvais rhumes ou de la grippe.

### 19. Mise à l'emploi dans les quartiers fragilisés

Le taux de chômage (32%) qui affecte les quartiers de logements sociaux est à peu près le double de la moyenne communale (18%). La Cité Moderne et la cité du Hunderenveld sont de facto des quartiers fragilisés où le soutien à la recherche d'emploi est le plus crucial.

La Commune ne peut dès lors que **soutenir l'expérience « Territoires zéro chômeur de longue durée » qui vient d'être lancée à la Cité Moderne** (avec l'espoir de la développer à la Cité du Hunderenveld), des initiatives qui semblent porter leurs fruits en France et en Wallonie. On soulignera que ce type de démarche a une finalité des plus concrètes puisqu'elle doit se traduire sur le terrain par la création d'une « entreprise à but d'emplois ».
















TERRITOIRES  
ZÉRO CHÔMEUR  
DE LONGUE  
DURÉE



*Les projets de « Territoires zéro chômeur de longue durée » se développent de plus en plus, profitant des retours d'expérience positives issus de France.*

On rappellera que la **création d'une Maison de l'Emploi (CPAS, Actiris, Bruxelles Formation...)** aiderait opportunément à dynamiser la recherche d'emploi pour les Berchemois(e)s.

Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) à titre de cohésion sociale

| Objet  | Lieu(x) concerné(s)                                 | Acteur(s) et opportunité(s)                                 |
|--|---|---|
|  Meilleure mise en évidence de l'offre de la coordination sociale   | Tout le territoire                                  | CPAS, Commune (cartographie et fléchage in situ)            |
|  Renforcement de la cohésion sociale (locaux adaptés)               | Cités Moderne et du Hunderenveld                    | Commune (CQD Cité Moderne) et Cohésion sociale Hunderenveld |
|  Maison de quartier   | Cité Moderne et cité du Hunderenveld                | Commune, Comensia (service relais). Cf. point ci-dessus.    |
|  Maison de l'Emploi et espace numérique public                      | A déterminer (central)                              | Commune, CPAS, Actiris                                      |
|  Insertion socio-professionnelle dans le cadre du maraîchage urbain | Hoogveld, Zavelenberg, Kattebroek                   | Commune et CPAS, Bruxelles Environnement                    |
|  Maison des Jeunes  | Rue de l'Allée Verte                                | Commune   |
|  Ferme pédagogique (rénovation) et inter-générationnelle            | Pie Konijn  | Commune, CPAS   |
|  Travail territorial de prévention                                | Tout le territoire                                  | Commune (service Prévention)                                |
|  Meilleure intégration des logements sociaux (1)                  | Cité Moderne et abords de la place Ruelens          | Région et Commune (travaux d'études C.Q.D. en cours)        |
|  Meilleure intégration des logements sociaux (2)                  | Cité du Hunderenveld                                | Commune et S.L.R.B. Etude en cours (Alliance Habitat)       |
|  Activation du droit à la santé                                   | Tout le territoire                                  | CPAS (Town Care Manager)                                    |
|  Ajout (par extension) d'un centre de convalescence au CPAS       | Vallée Sociale (maison de repos du Val des Fleurs)  | CPAS  |
|  Territoire Zéro chômeur  | Quartier de la Cité Moderne et Cité du Hunderenveld | CPAS, Commune   |



## CHAPITRE 6 : DEVELOPPEMENT DURABLE

La Commune doit, plus que jamais, être à l'écoute des grands enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain. Elle doit être à la base d'une action collective responsable vis-à-vis des futures générations et être le relais des bonnes pratiques à mettre à place pour assurer un développement sociétal durable. Elle a donc un rôle d'exemple à tenir car elle est la seule entité publique de proximité apte à porter une action collective responsable et inspirante pour le citoyen.

Les chantiers en cette matière sont multiples et souvent défendus sous la bannière de l'Agenda Local 21, plus récemment sous celle du Plan Air Energie Climat (P.A.C.E.). Mais il y a beaucoup d'autres interventions extrêmement concrètes qui entrent également en ligne de compte tels le développement des maillages vert et bleu (Bruxelles Environnement et Vivaqua), la propreté et l'assainissement (Bruxelles Propreté et Vivaqua), Good Move (Bruxelles Mobilité), les concepts de plan canopée, plan lumière, Good Food, etc. Autant de fils conducteurs pour développer davantage de durabilité, mais aussi pour que le « village berchemois » soit... un « village durable ».

Berchem-Sainte-Agathe vise depuis de très nombreuses années déjà en la mise en place d'un cadre de vie durable et de qualité, ceci parfois au prix de combats longs et difficiles. Sans une action volontariste de la Commune, les espaces verts du Zavelenberg, du Hoogveld, du Bois du Wilder et du Kattebroek, pour ne citer que les plus importants, auraient en effet été entièrement urbanisés. Trop peu de personnes s'en souviennent aujourd'hui. Ces grands espaces verts ont une fonction « d'aération » importante à l'échelle locale, de tempérence des extrêmes climatiques, de non imperméabilisation des sols, de couloirs utiles à la biodiversité, etc. Sans une fonction de veille attentive de la Commune, Berchem aurait été bruxellisée par les dynamiques d'un marché immobilier peu soucieux de l'intérêt général et du long terme.



*Le Kattebroek (à gauche) : suivant le Plan Général d'Aménagement (P.G.A.) de 1956, ce lieu serait aujourd'hui occupé par un important boulevard de rocade bordé de hauts immeubles ; Bois du Wilder (à droite), le même P.G.A. consacrait cet endroit à l'installation d'une école et d'un lotissement.*

Aujourd'hui la nature des enjeux a changé. D'une part les acquis du passé sont à préserver mais, d'autre part, vu les urgences climatiques, il faut agir d'une manière beaucoup plus large et transversale. La durabilité de l'action publique doit transparaître dans tous les domaines et ne pas être réservée à ses « vitrines » les plus en vue. Berchem ne pourra bien sûr sauver la planète à elle seule, mais elle a une responsabilité tant par l'exécution à l'échelle locale de choix portés par les sphères internationales et fédérale, que vis-à-vis du bien-être des générations futures.



*Ces somptueux glaciers alpins auront disparu à la fin du siècle selon les prévisions... les plus optimistes*

## **20. Elaboration du Plan Air Climat Energie (P.A.C.E.)**

Berchem-Ste-Agathe a mis en chantier l'élaboration d'un Plan Air Climat Energie. Cette démarche est ambitieuse, car elle vise à terme d'atteindre la « neutralité carbone ». A la suite de diverses consultations et ateliers participatifs, un rapport rassemblant un large spectre d'actions possibles a été produit. Il appartient désormais à l'autorité communale d'y donner une suite concrète, **y donner un sens et une continuité d'action dans le temps. En veillant notamment à ce qu'une traduction cohérente des possibles dispositions territoriales d'un P.A.C.E.** soient bien présentes au sein du P.C.D. (NB : sachant qu'un P.A.C.E. traite également d'objets sans rapport avec ceux d'un P.C.D, comme par exemple le type d'alimentation proposée par les cantines scolaires).

Une telle traduction est bien au rendez-vous, les dispositions du présent P.C.D., par définition « territoriales », cadrant bien avec l'esprit et la lettre d'un P.A.C.E. Quelques exemples illustrent cela :

- une filiation avec le P.R.D.D. (Plan Régional de Développement Durable) ;
- une urbanisation limitée et maîtrisée du territoire ;
- un modèle urbain privilégiant les circuits sociaux-économiques courts, avec une offre locale variée en équipements ;
- une densification urbaine limitée là où sont les nœuds de force du transport public (le quartier de la gare de Berchem) ;
- une gestion des espaces publics axée sur la durabilité des investissements ;
- un « relighting » économe des installations d'éclairage ;
- le développement de nouveaux arbres d'alignement ;
- une recherche et action sur les espaces à déminéraliser ;

- des interventions hydrauliques prévenant de futures inondations ;
- les restrictions croissantes posées au trafic de transit ;
- le développement des alternatives à l'automobile ;
- la mise en place de projets d'agricultures urbaines et d'éco-pâturages ;
- une rationalisation de l'immobilier communal avec relocalisation vers des bâtiments passifs ou, à défaut, énergétiquement performants, une organisation « flex-desk » des bureaux ;
- une mise en place équilibrée du télétravail des agents communaux ;
- la poursuite des interventions P.L.A.G.E. et Solar Click ;
- davantage d'intercommunalité pour éliminer les doubles emplois entre administrations voisines ;
- un charroi communal doté de moteurs non-thermiques avant l'heure ;
- ...

Les balises sont donc bien claires pour ce qui a trait au volet « territorial » d'un P.A.C.E. Mais il n'y a pas que cela. Les autres pans d'actions visant à réduire la facture carbone de la Commune devront être activés et faire l'objet d'interventions proactives. L'engagement d'un agent affecté à cette seule tâche est un premier pas vers l'atteinte d'un tel objectif.

## **21. Développement du maraîchage**

### *Les grandes reliques agricoles*

Avant d'être urbanisée, Berchem-Ste-Agathe était une importante aire de maraîchage pour la ville. C'était du temps où les circuits économiques alimentaires étaient courts. L'ambition aujourd'hui est, non pas bien sûr de revenir à un passé révolu, mais de profiter de la subsistance d'anciens espaces agricoles (Zavelenberg, Kattebroek, Hoogveld) pour relancer, même modestement, une certaine forme d'agriculture urbaine. Au-delà d'un impact qui pourrait paraître symbolique, ce retour au maraîchage pourrait être un facteur d'agrément et de cohésion sociale important.



*Hoogveld : n'étant plus pâturée comme par le passé (à gauche, image d'archive), le site est à présent une friche agricole (à droite).*

Redévelopper le maraîchage à Berchem implique donc de s'intéresser au sort des grandes friches agricoles subsistantes, où les activités de pâturage ont cessé il y a quelques années avec l'arrêt des activités de la ferme « Termonde » à Ganshoren. Il y a tout d'abord le cas du **Zavelenberg** où, sous certaines conditions, la Commune est largement disposée à **soutenir le projet agricole (élevage et vergers) porté par Bruxelles Environnement**. Un projet qui ambitionne à terme une vente au public des « produits de la ferme » (à reconstruire), ainsi que des synergies avec le quartier voisin de la Cité Moderne (NB : dans le cadre de son Contrat de Quartier Durable).



*En l'attente de la mise en place de son programme conjoint d'agriculture et de nature au Zavelenberg (étude en cours), Bruxelles Environnement a concédé l'installation d'une quarantaine de moutons (à gauche) afin de maintenir le site dans sa fonction. Ceux-ci sont déplacés de semaine en semaine entre diverses parcelles (à droite).*

Le dossier du Zavelenberg sera une première à Bruxelles pour Bruxelles Environnement. La tâche est complexe, mais elle bénéficie de l'avantage de la maîtrise foncière des lieux par la Région. **Conforter l'usage agricole du Hoogveld et du Kattebroek et prévenir tout risque de leur transformation en friche agricole de longue durée** figure également parmi les priorités poursuivies. Mais la situation foncière est plus difficile car les terrains appartiennent au CPAS de Bruxelles-Ville et à des privés. Des projets de mise à disposition et/ou rachat sont à l'agenda, par l'intermédiaire de Bruxelles Environnement. Ils cadrent parfaitement avec les objectifs du Plan Nature adopté en 2016 par la Région. Au-delà de l'acquisition de la nécessaire maîtrise foncière, une définition plus précise des projets, partagés entre maraîchage, pâturages et nature, reste à faire. Ces projets devront également se concevoir en collaboration avec le CPAS de Berchem et s'inscrire dans une démarche visant à l'insertion socio-professionnelle.

Quel que soit le tempo qui présidera à une relance maraîchère des sites du Hoogveld, du Kattebroek et du Zavelenberg, on insistera sur le fait que celle-ci doit **favoriser le développement de projets Good Food et les insérer si possible dans une structure qui centralise la production de repas et l'emploi social**.

## *Les potagers*

Les potagers représentent une autre facette du maraîchage. Les principales structures existantes (cf. carte D 2) sont gérées par Bruxelles Environnement ou par la Commune. Après une première installation lors de l'aménagement du Bois du Wilder (1992), Bruxelles Environnement a régulièrement développé son offre en parcelles potagères à Berchem : au site du vieux poirier (2010), au Zavelenberg (2014) et enfin au Kattebroek (2015). De son côté, la commune a récemment (2019) réaménagé le vaste site de l'Allée Verte. Elle devrait en faire de même pour le site Soldats-Comhaire (potager en intérieur d'îlot). Elle a aussi installé deux petites structures rue des Fleuristes et à Pie Konijn (CPAS), ainsi qu'un petit verger rue Heylens. On doit par ailleurs constater (cf. cartes D 2 et U 6) la quasi disparition au cours de ces 20 dernières années des potagers privés. Installés sur des terrains à bâtir, ils ont été remplacés par des constructions.



*Le potager du Kattebroek, rue des Chats (à gauche), et le potager de la rue des Fleuristes (à droite), exemples d'aménagements récents de Bruxelles Environnement et de la Commune.*

Le principe de **développer de nouvelles structures potagères aux quelques endroits de la commune où cela reste possible** est de mise. Il se heurte néanmoins à la réalité implacable du terrain, avec l'importante raréfaction des terrains susceptibles d'être aménagés en potagers, même à titre précaire. Les quelques potentialités susceptibles d'être mobilisées, par exemples du côté du t'Hof te Overbeke ou de l'ouest de la rue de Grand-Bigard, devront être appréciées en fonction d'autres objectifs que ces terrains pourraient rencontrer pour la collectivité.

Le développement de nouveaux sites de potagers implique aujourd'hui bien plus de professionnalisme que les structures précaires et informelles du passé. Il faut notamment **veiller à ce que chaque potager ait son compost et soit autonome en matière d'arrosage** et disposer d'analyses de sols attestant l'absence de pollution des lieux. D'une manière générale, la Commune, avec le concours de Bruxelles Environnement, doit **assurer un monitoring des potagers existants**. Il est nécessaire de mieux connaître l'état de la situation en matière d'offre et de demande, de croiser les informations de la Commune avec celles de Bruxelles Environnement. Avant de prévoir de nouveaux développements, il y a lieu de s'assurer que les besoins sont bien là. La réalisation d'une étude d'opportunité est nécessaire pour disposer d'une vue actualisée de la situation.



*Le potager du bois du Wilder : bien qu'utilisé de manière très significative (à gauche), il compte de nombreuses parcelles inutilisées (à droite). Un fait à mieux comprendre.*









A des échelles plus modestes, on mentionnera enfin les principes de :

- **soutenir la création de potagers dans chaque école et crèche.** Des initiatives qui participent opportunément au projet pédagogique des établissements ;
- **relancer le projet « d'Incroyables comestibles ».** Il consiste en l'installation et l'entretien par des riverains de plantes potagères dans des jardinières équipant l'espace public, le produit des récoltes étant au bénéfice des passants.



*Lancé il y a quelques années, le projet « d'incroyables comestibles » a connu un destin inégal. Les jolies installations du début du projet (à gauche) finissant par être abandonnées (à droite).*

## Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) à titre de développement durable

| Objet  | Lieu(x) concerné(s)                                | Acteur(s) et opportunité(s)  |
|--|--|--|
|  Mise en œuvre du Plan Air Climat Energie | Tout le territoire                                 | Bruxelles Environnement (engagement d'un agent subsidié), Commune        |
|  Maraichage Zavelenberg                   | Réserve naturelle du Zavelenberg                   | Bruxelles Environnement, Commune (C.Q.D. Cité Moderne)                   |
|  Maraichage Hoogveld                      | Prairies du Hoogveld                               | Bruxelles Environnement, Commune, CPAS Bruxelles-Ville et Berchem, privé |
|  Maraichage Kattebroek                    | Prairies du Kattebroek                             | Bruxelles Environnement, Commune, CPAS Bruxelles-Ville et Berchem, privé |
|  Monitoring des potagers                  | Cf. carte D 2                                      | Commune (agent P.A.C.E.), Bruxelles Environnement                        |
|  Création de nouveaux potagers            | A définir  | Commune (étude d'opportunité par l'agent P.A.C.E.)                       |
|  Potager parmi les écoles                 | Écoles et crèches communales et enseignement libre | Commune (agent P.A.C.E.)   |
|  « Incroyables comestibles »              | Jardinières (à déterminer) de l'espace public      | Commune (agent P.A.C.E.)   |

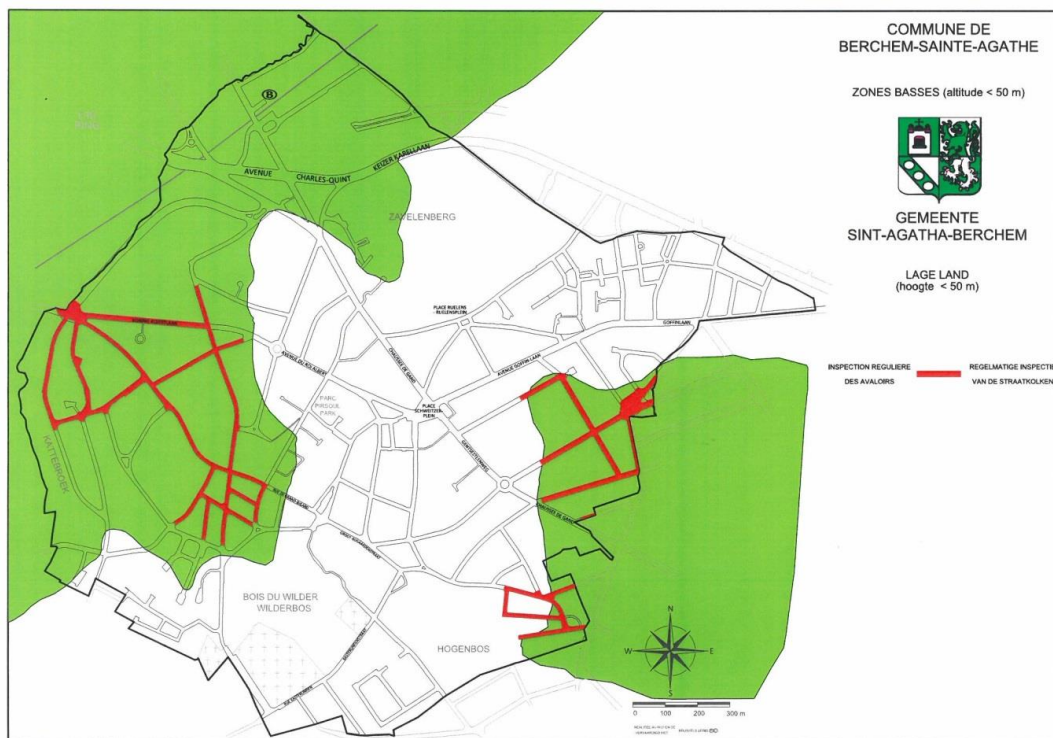
## **22. Gestion de l'eau et de l'énergie**

L'eau et l'énergie sont les paramètres clés d'une gestion territoriale durable. Ils font plus que jamais l'actualité au vu des incertitudes et débats relatifs quant à la manière d'obtenir une meilleure durabilité de nos fournitures énergétiques. Aussi de comment s'affranchir d'une dépendance « carbone » dont on sait qu'elle n'est pas renouvelable et conduit à un emballement climatique plus que dommageable et dangereux.

Le défi dépasse de très loin l'échelle communale et les choix majeurs se font et se feront en d'autres lieux. La Commune doit cependant apporter sa contribution aux changements sociétaux majeurs qui, d'une manière ou l'autre, s'imposeront à nous. Ceci à l'aide de son Plan Air Climat Energie.

D'autre part, il est des faits et des événements qui impactent au quotidien le territoire berchemois et dont on ne peut pas ne pas tenir compte :

- le sous-sol est parcouru par d'impressionnants réseaux d'alimentation électrique, de gaz ou d'assainissement (égouts) qui vont de pair avec toute urbanisation. Sans un entretien et renouvellement régulier, ces réseaux seraient défectueux. Les récents et importants travaux entrepris par Elia rue de Grand-Bigard, pour renouveler et moderniser une ligne à haute tension, en sont le témoin ;
- malgré la multiplication des ouvrages d'art (bassins d'orages - cf. [carte D 3](#)), plusieurs quartiers de Berchem restent exposés aux aléas des inondations. Ceci alors que les principes de séparation des eaux usées et des eaux de pluies doivent encore être mis en œuvre (cf. plus loin) et que l'imperméabilisation des sols est à la hausse.



*En 2005, Berchem-Ste-Agathe a été victime d'importantes inondations (en rouge sur la carte, les rues où des riverains ont subi des dégâts). Elles ont par la suite généré diverses interventions hydrauliques (construction de bassins d'orages, etc.) qui ont amélioré la situation, mais sans mettre définitivement fin aux risques d'événements fâcheux (NB : les inondations observées en juin 2021 ont touché un nombre de lieux plus réduit qu'en 2005).*

### *Equipements d'alimentation en énergie*

L'équipement des territoires urbanisés en eau, gaz, électricité... est placé sous la responsabilité des « concessionnaires » (Vivaqua, Sibelga, Elia...). Le rôle de la Commune est de ce fait secondaire, mais il a son importance :

- elle doit veiller à ce que les interventions de ces concessionnaires, qui se font principalement sur l'espace public et en sous-sol, s'accompagnent d'une remise en état correcte de la surface (chaussées, trottoirs) ;
- elle doit veiller à ce que les interventions de ces mêmes concessionnaires soient bien coordonnées entre eux, mais aussi par rapport à des chantiers programmés par la Commune ou la Région.





*Placement de nouveaux câbles en trottoir en vue d'une modernisation de l'éclairage public (à gauche, image d'archives 2011 avenue Gisseleire Versé) ; Exemple d'une remise en état correctement effectuée par un concessionnaire (à droite, rue Openveld).*

Ces deux fonctions nécessitent une implication spécifique en personnel :

- une fonction de contrôle sur le terrain, à assurer par le « surveillant de chantiers ». Sa fonction de « chien de garde » est primordiale afin de garantir la meilleure durabilité possible aux investissements communaux en matière de voirie (cf. plus haut l'ensemble des cartes relatives à cet objet) ;
- une présence régulière à la Commission de Coordination des Chantiers (organisme régional), laquelle veille à ce que la meilleure cohérence possible des interventions des uns et autres soit assurée (notamment via la plate-forme d'échanges Osiris).

Il va de soi qu'une bonne gestion territoriale des « événements » induits par l'action permanente des concessionnaires, nécessite et nécessitera une présence de tous les instants de la Commune. Ce sont des matières où l'action de la Commune doit être sans faiblesse.

Par rapport à la gestion de son patrimoine immobilier (cf. [carte E 6](#)), la Commune ambitionne à terme une réduction considérable de ses consommations électriques et de chauffage. Ceci par l'abandon de bâtiments énergivores obsolètes au profit d'un nouveau complexe administratif rationnel et conçu sur base de normes contemporaines (cf. ci-dessus le point 11 et la [carte E 4](#)). Aussi par le développement des installations photovoltaïques.

Pour les immeubles dont l'occupation à moyen et long termes n'est pas remise en cause par la dynamique immobilière projetée par ailleurs, on se doit **d'instaurer une gestion énergétique globale des bâtiments communaux via le « PLAGE » (auscultation en continu des bâtiments)**. La mise en œuvre d'un PLAGE (Plan Local d'Actions pour la Gestion Énergétique), sur une base volontaire, a été réalisée à Berchem depuis une vingtaine d'années déjà. Elle s'est par exemple traduite par des interventions (châssis, etc.) visant à contrer les déperditions de chaleur des fenêtres de l'Ecole Centrale. Depuis 2019, la mise en œuvre de PLAGE est devenue obligatoire.

Aujourd'hui, l'enjeu prioritaire concerne le bâtiment « Albert Laurent » du CPAS (avenue de Selliers de Moranville) qui présente d'importantes déficiences, notamment au niveau de sa toiture. Pour ce dossier (et d'autres moins spectaculaires), la Commune doit se donner les moyens d'agir dès le court terme, par réponse à « appels à projets » et/ou en mandatant les nécessaires missions d'expertise et d'interventions vers le privé.



*L'actuelle Maison Communale (à gauche) et ses dépendances sont le fruit de multiples ajouts et modifications au cours du temps, avec une performance énergétique médiocre ; Le bâtiment « Albert Laurent » du CPAS (à droite) : construit en tant que clinique en 1977, son isolation est à revoir.*

Une moindre dépendance énergétique vis-à-vis du monde extérieur peut également être obtenue par l'installation de panneaux photovoltaïques. Or, le bilan en la matière est contrasté (cf. [carte D 1](#)).

D'une part, la Commune, bénéficiant des apports du programme régional SolarClick 1 (Bruxelles Environnement), a récemment installé de nombreux panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments. Sont à présent équipés (cf. [carte D 1](#)) :

- la salle des fêtes ;
- le complexe sportif de la rue des Chalets ;
- les écoles n°3 (rue Openveld) et n°2 (rue de l'Etoile Polaire) ;
- l'école « Les Lilas » (avenue du Hunderenveld) ;
- le bâtiment des Alcyons (rue des Alcyons) ;
- la maison de repos du Val des Fleurs (avenue de Selliers de Moranville).

D'autre part, des instances publiques et des entreprises privées se sont également équipées en la matière : Facq, la maison de repos Arcus, O.T.M., Manufast, diverses entreprises du parc Citydev Mondial et au Berchem Techno Center...

Pour ce qui est des particuliers, on recense 283 immeubles résidentiels équipés de panneaux photovoltaïques (cf. [carte D 1](#)). C'est une base déjà significative, mais elle est encore bien modeste, même si on peut déceler çà et là un probable effet d'entraînement par les « voisins ». Le problème est que l'écrasante majorité des installations concernent des maisons et très rarement des immeubles à appartements ou des immeubles de rapport. Les structures de copropriétés ou de colocations sont à l'évidence un obstacle à l'installation de panneaux photovoltaïques.

La Commune doit assurément **continuer à installer des panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments, du moins là où c'est possible**. Avec SolarClick 1, ce sont des situations évidentes et relativement faciles qui ont été traitées (toits plats de grande surface). A présent, la Commune doit lancer de nouvelles initiatives pour des cas plus complexes sur le plan technique. En agissant de la sorte, la Commune doit poursuivre un objectif vital de rationalisation énergétique, mais aussi montrer le bon exemple vis-à-vis de la collectivité.



*L'intégration de panneaux solaires se fait aujourd'hui souvent dès la construction des immeubles (à gauche, rue du Jardinage) ; Les immeubles du complexe Jean Monnet (à droite) : un beau potentiel (vastes toits plats) mais une structure de copropriété qui complique la prise de décision.*

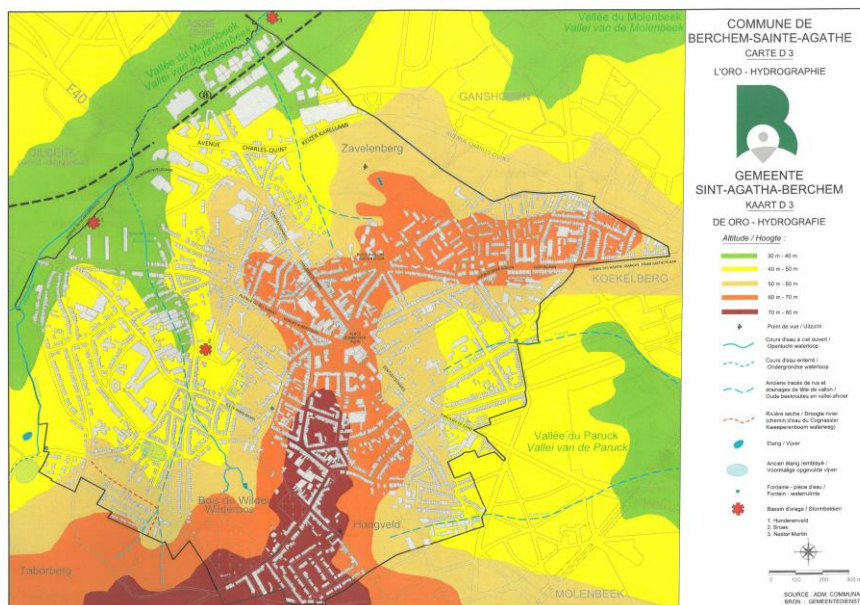
Reste le fait qu'il subsiste à Berchem un potentiel important « en toits intéressants » susceptibles d'être équipés de panneaux, que ce soit à l'échelle des entreprises (au quartier de la gare plus particulièrement) ou de grands équipements (Valida, écoles privées). L'action de Bruxelles Environnement, via les obligations de réaliser un PLAGE pour les « grands parcs de bâtiments », est importante pour dynamiser l'exploitation de ce potentiel.

Enfin, de nouvelles pistes sont à activer pour dynamiser l'équipement des bâtiments gérés en copropriété ou colocation, **en développant des projets d'autoconsommation collective**, par la création de coopératives d'énergie. A Berchem, les complexes de logements du parc Jean Monnet et de la Cité du Hunderenveld sont des cas représentatifs qui mériteraient d'être développés de la sorte.

D'une manière générale, la Commune peut jouer un rôle approprié de relais et de conseil pour inciter et accélérer le développement des panneaux photovoltaïques, que ce soit pour des cas simples (propriétaire unique) ou des cas plus compliqués (copropriété). Un soutien qui s'inscrirait pleinement dans le cadre du Plan Air Climat Energie.

## Eaux usées et eaux de pluie

Le réseau d'égouts et l'écoulement des eaux de pluie sont régis par la topographie (cf. carte D 3). La ligne de crête marquant la rive gauche de la vallée de La Senne (vallée principale), qui à Berchem court grosso modo du Scheutbos (rue Kasterlinden) à la Basilique de Koekelberg (Cité Moderne et avenue Charles Quint), scinde le territoire en deux bassins principaux, celui du Paruck, à l'est, et celui du Molenbeek, à l'ouest. La différence de hauteur entre les parties hautes et basses des bassins (50 mètres) est suffisamment importante sur une courte distance pour qu'il y ait un effet de pente marqué. Ce dernier est un facteur susceptible d'accélérer la formation d'inondations (en concentrant plus rapidement les eaux d'écoulement vers le point le plus bas).



Le territoire Berchemois se répartit de part et d'autre d'une crête de la vallée de la Senne. Elle culmine à  $\pm 80$  m d'altitude, près du cimetière communal. Le point le plus bas, rue de de la Technologie, est à 30 m d'altitude.



Jadis de compétence communale, la gestion des égouts a été déléguée à l'intercommunale Vivaqua, laquelle est née sur les cendres d'Hydrobru et de l'Intercommunale Bruxelloise d'Assainissement (IBRa), jadis actives à Berchem (cf. photos).

Compte tenu du fait que la gestion des égouts a été déléguée à l'intercommunale Vivaqua, l'attention de la Commune ces 10 à 15 dernières années a pu, dans le cadre du Plan Pluie Régional (aujourd'hui intégré au Plan de Gestion de l'eau 2022-2027), davantage se porter sur les questions de prévention des inondations. Les cinq lignes de force du Plan Pluie sont :

- lutter contre le réchauffement climatique ;
- diminuer l'impact et stopper la croissance de l'imperméabilisation des sols ;
- repenser le réseau d'égouttage (maillage gris) notamment par le biais de collecteurs et de bassins d'orages ;
- accentuer le maillage bleu afin de favoriser l'écoulement le plus judicieux possible des eaux pluviales ;
- prévenir la construction dans les zones à risque.

A Berchem, l'application de ces principes s'est concrétisée par :

- la remise à l'air libre en 2015 du cours du Molenbeek rue des Chats (projet ScaldWIN, un subventionnement européen visant à améliorer la qualité des eaux de surface du bassin de l'Escaut) ;
- la construction en 2015 du bassin d'orage Hunderenveld (8.000 m<sup>3</sup>) ;
- la construction en 2019 du bassin d'orage Broek (2.000 m<sup>3</sup>) ;
- l'aménagement du chemin d'eau du Cognassier (2020), aussi dénommé « rivière urbaine ».

Des aménagements techniques qui ont servi, mais n'ont pas empêché un débordement du Molenbeek en juin 2021 et l'inondation de nombreux jardins du quartier. Des mesures correctrices et de prévention sont certainement encore à prévoir.



*Le Molenbeek peu après sa remise à l'air libre en 2015 (à gauche) ; Le chemin d'eau du Cognassier est agrémenté de plusieurs panneaux d'information didactique (à droite).*

Une première ambition est de **faire aboutir définitivement le projet de rivière urbaine**. Le tracé du chemin d'eau du Cognassier, effectif entre la rue du Maraîcher et la rue de Dilbeek, doit être complété d'une section encore manquante entre le carrefour des rues Dilbeek - Potaerde - Cerisier et le cours du Molenbeek. Rappelons que le projet de rivière urbaine permet de ne plus envoyer des eaux de pluies à l'égout et de par ailleurs diriger celles-ci vers des bassins et fossés de dispersion.

En aval de la finition de ce projet, l'idée est de procéder à une « déconnexion » des eaux évacuées des toitures des immeubles de l'avenue du Cognassier et la rue du Maraîcher. Au lieu de les expédier à l'égout, elles seraient dirigées vers des citernes, vers le chemin d'eau du Cognassier ou encore infiltrées sur les parcelles (principe du jardin de pluie).

Dans la foulée du projet ScaldWIN (mise à l'air libre du ruisseau du Molenbeek à l'arrière de la rue des Chats) et à l'aval de celui-ci, on notera le projet hydraulique concernant la section du ruisseau entre l'avenue du Roi Albert et le talus de l'E40. Il est prévu d'élargir le cours du ruisseau et de créer une zone tampon de 7.000 m<sup>2</sup>. Cette dernière doit aider à la prévention des inondations et éviter les débordements du Molenbeek plus en amont (comme en juin 2021). Il est également prévu un agrandissement de la zone naturelle et un aménagement léger de celle-ci (sentier) pour permettre d'y accéder et s'y promener. Située sur le territoire de Dilbeek et faisant frontière avec Berchem, ce projet est essentiellement pris en charge par les autorités flamandes mais il se fait également au bénéfice de Berchem.

Toujours dans un esprit de prévention, mais aussi d'amélioration du maillage vert et bleu, il conviendrait avec le concours de Bruxelles Environnement d'aménager un étang au Kattebroek (section d'anciennes pâtures en fond de vallée) et de reconstituer (à cheval sur Berchem et Dilbeek) la roselière telle qu'elle existait originellement (carte du comte de Ferraris de 1777). Un tel étang jouerait une fonction de tampon prévenant de inondations.

Pour les problèmes d'inondations susceptibles de se produire du côté des rues Laure et Winteroy, une action préventive est à mener tout en amont de ce sous-bassin en déconnectant l'eau issue des toitures de la Cité Moderne d'un raccord à l'égout et en organisant une dispersion de celle-ci sur les parcelles. Un projet à mettre en œuvre avec Comesia dans le cadre du C.Q.D. Cité Moderne.

Dans l'esprit du chemin d'eau du Cognassier, un projet hydraulique du même ordre devrait être étudié pour ce qui est erronément appelé le faux-Paruck. Il s'agit d'un tracé qui prend sa source au bois du Wilder, « traverse » l'îlot Broek - Grand-Bigard - Sept Etoiles, puis le bois inondable de la rue de l'Azur avant de rejoindre l'avenue du Hunderenveld et le fond de la vallée du Molenbeek (cf. [carte D 3](#)).



*Bois inondable de la rue de l'Azur (à gauche), le ruisseau disparaît dans un collecteur dont on retrouve une chambre de visite avenue du Hunderenveld (à droite).*

Pour marquer une action plus proactive en la matière, la Commune compte, à l'instar de la commune de Forest, **développer un Plan pluie communal et renforcer l'implication de la commune dans les projets « eau » (EGEB...)**. Un tel plan pluie se devra de :

- **faire l'inventaire des systèmes de récupération existants de l'eau de pluie au sein de l'immobilier communal.** Il y en a notamment au bâtiment du Val des Fleurs (CPAS), aux locaux scouts de la rue de l'Allée Verte, au hangar de la Maison, Communale, la crèche des Chatons et l'école des Lilas. Il y a lieu de s'assurer du bon usage de ces installations ;
- **mettre en œuvre la réalisation du diagnostic / inventaire des bassins d'orage et récupération de l'eau sur les bâtiments privés.** Une tâche qui devrait en principe être effectuée d'initiative par les propriétaires de telles installations, mais qui reste à ce jour sans résultat ;
- **déterminer là où installer des points d'eau dans l'espace public (mares, noues, jardin d'orages, etc.), organiser d'éventuels lagunages ;**
- insuffler de nouvelles pratiques et techniques lors des travaux de réfection des voiries, comme le recours aux massifs drainants sous les chaussées, trottoirs et emplacements de stationnement (absorption de l'eau dans le coffre des voiries pour temporisation) ;
- **installer des fontaines d'eau potable sur l'espace public.**












Un autre enjeu dans le cadre de la gestion de l'eau et la prévention des inondations est de **travailler à la dés-imperméabilisation des surfaces minéralisées**. La tâche est ardue et intéresse tant l'espace public que le domaine privé. Elle est difficile car elle s'oppose à des tendances de fond et des (mauvaises) habitudes prises de longue date.

L'imperméabilisation des espaces publics est en général excessive, souvent par facilité d'entretien. Des structures de voirie en impasse où il y a peu de trafic (clos du Zavelenberg, clos du Sureau, rue de la Gérance, 't Hof te Overbeke...) sont surminéralisées et favorisent en été la création d'îlots de chaleur. Il conviendrait de préparer la dés-imperméabilisation de ces voiries en y contingentant davantage les espaces de circulation, prévoyant l'installation de noues, etc. Un plan d'opportunité et de faisabilité devrait être produit.

Le domaine privé est quant à lui victime d'une imperméabilisation rampante, mais toujours croissante. Quand il y a une zone de recul, celle-ci est trop souvent minéralisée soit par facilité, soit pour y parquer de manière illicite des véhicules automobiles. Il convient de veiller à l'application et au respect des réglementations en vigueur (R.R.U.) et des autorisations délivrées (permis d'urbanisme).

En intérieur d'îlot, le problème des minéralisations abusives et illicites prend la forme de terrasses dallées toujours plus vastes, au détriment des jardins. Ici aussi une opération de contrôle doit être organisée au départ du service de l'urbanisme.

Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) à titre de gestion de l'eau et l'énergie

| Objet   | Lieu(x) concerné(s)   | Acteur(s) et opportunité(s)  |
|---|---|--|
|  Réduction de l'emprunte énergétique par rationalisation de l'immobilier communal        | Cf. cartes E 1 et E 4   | Commune (nouveau centre administratif)   |
|  Amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux                      | En priorité l'immeuble Albert Laurent (CPAS) + les écoles   | Commune (mise en œuvre du P.L.A.G.E.)  |
|  Développement de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux | Immobilier communal non-traité par le projet SolarClick 1 (possibilité subsistante au complexe omnisports communal) | Bruxelles Environnement, Commune   |
|  Soutien au développement d'installations photovoltaïques collectives                    | Les grands complexes immobiliers en copropriété (parc Jean Monnet, Hunderenveld, Katteput....)                      | Bruxelles Environnement, Commune (agent P.A.C.E.), Comensia, privés                |
|  Terminer l'aménagement du chemin d'eau Cognassier                                       | Rue de Dilbeek (section jouxtant le Kattebroek)   | Vivaqua, Commune, Bruxelles Environnement  |
|  Opération pilote de déconnexion des eaux de pluie des toitures                          | Rues du Cognassier et du Maraîcher  | Vivaqua, Commune (timing dépendant de l'obtention de subsides Vivaqua)             |
|  Reconstitution hydrologique et écologique du cours du Molenbeek                         | Avenue du Hunderenveld (zone verte à Dilbeek, faisant frontière avec Berchem)                                       | Région Flamande et Région de Bruxelles-Capitale, communes de Dilbeek et de Berchem |
|  Etang et roselière Kattebroek   | Kattebroek (cours du Molenbeek au droit des n°70 et 102 de la rue des Chats)  | Communes de Berchem et Dilbeek, Bruxelles Environnement                            |
|  Prévention des inondations dans le secteur bas Basilique - Laure - Winteroy           | Cité Moderne  | Région, Commune (C.Q.D.) et Comensia (déconnexion des toitures de la Cité Moderne) |
|  Requalification du « Faux Paruck » en rivière urbaine                                 | Tracé à identifier entre le bois du Wilder et l'avenue du Hunderenveld, via le bois de la rue de l'Azur             | EGEB, VUB, Commune (agent P.A.C.E.)  |
|  Adoption d'un Plan Pluie communal   | Ensemble du territoire  | Commune (agent P.A.C.E.)   |
|  Déminéralisation de l'espace public   | Ensemble du territoire  | Commune (agent P.A.C.E.), étude de faisabilité et d'opportunité                    |
|  Déminéralisation du domaine privé   | Ensemble des zones de recul + les cours et jardins  | Commune (service Urbanisme), privés  |



## CHAPITRE 7 : LE SERVICE AUX CITOYENS

Etant le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, la Commune prodigue une série de services primordiaux qui vont de la reconnaissance officielle des individus (l'Etat civil, les actes de domiciliation...) à diverses démarches de la vie quotidienne (une demande portant sur la modification d'un bien immobilier, l'obtention d'une prime, la médiation d'un conflit de voisinage, une demande pour une carte de stationnement, la connaissance des offres en matière d'éducation et de loisirs ou d'assistance à la personne...). Un enjeu du P.C.D. est de veiller à ce que la connaissance et l'accès à ces services soient les meilleurs possibles.

### 23. Faciliter les démarches administratives

La recherche et l'obtention de documents ou informations administratives divers peuvent prendre du temps et être une source de stress pour le citoyen. Tout pouvoir public a pour ambition de faciliter les choses et Berchem-Ste-Agathe n'y déroge pas.

En l'attente d'une réorganisation plus fondamentale de ses locaux (cf. e.a. le point 25 ci-dessous et la perspective de disposer d'une nouvelle Maison Communale), **il y a tout d'abord la nécessité d'améliorer l'accueil au n°26 de la rue Blauwet**. Cet accès est le plus utilisé par les Berchemois car il permet d'accéder au département des Affaires du Citoyen (Population & Etat Civil). Depuis le réaménagement, il y a 20 ans, de ce point d'accueil de la population, celle-ci a augmenté de 37%. Il n'est plus adapté à la demande d'autant que ce point d'accès dessert également les services techniques (urbanisme, travaux publics, environnement, IT), le service GRH et le service de la Prévention. La confusion et le surembourgeoisement sont donc souvent de mise. Un accueil dans la discrétion est en outre virtuellement impossible, d'où la nécessité de disposer d'un guichet isolé. Une réorganisation à court terme du hall d'entrée est indispensable **afin d'offrir un accueil global pour tous les départements de ce site** et la présence physique d'un agent à même d'aiguiller le citoyen vers la bonne porte et la bonne personne.



*Le hall d'accueil de la rue Blauwet : à réorganiser afin que le citoyen soit mieux accueilli et s'y sent mieux pris en charge.*

Si un bon accueil physique du citoyen est et restera toujours nécessaire (afin en particulier de maintenir un service public accessible aux victimes de la fracture numérique), on ne doit bien sûr pas perdre de vue que nous sommes à l'ère de la dématérialisation des services publics. Elle implique de **développer le concept de « Commune en ligne » en étoffant l'ensemble des documents directement disponibles via internet**, en promouvant l'utilisation d'IRISbox. Il faut **tendre vers le « zéro déplacement » et encourager l'utilisation par le citoyen de l'interface « Mon dossier »**. Ce dernier est une application du Registre National qui permet d'obtenir gratuitement des certificats divers (composition de ménage, acte de naissance, acte de mariage, etc.) sans devoir se déplacer à l'administration communale.



*Un grand nombre d'informations clés peuvent être obtenues en ligne (Registre National, Irisbox), depuis chez soi, mais cela reste encore trop méconnu par une part importante de la population.*

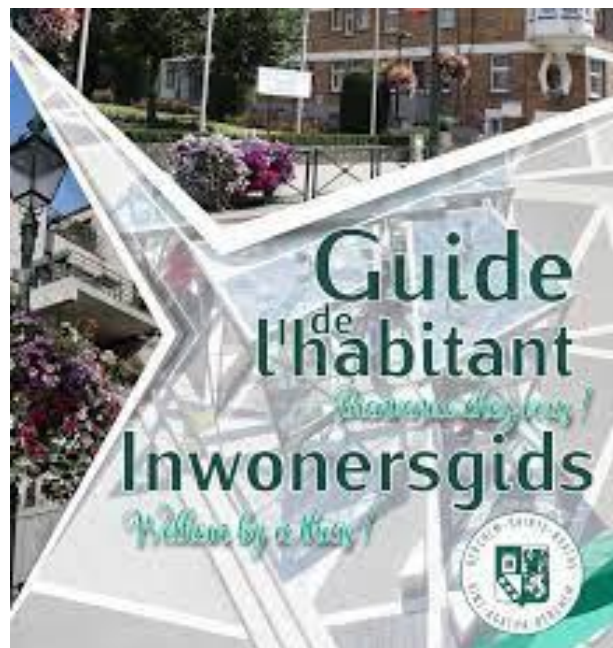
Quand un accès est nécessaire à l'administration communale, il faut y trouver son chemin... ce qui n'est pas toujours évident malgré la relative petite taille de la commune à l'échelle de Bruxelles. Un premier contact est toujours compliqué du fait de la géographie et la configuration des implantations de l'administration, de l'historique de leur installation, etc. Nonobstant le cas déjà évoqué ci-dessus de l'accès de la rue Blauwet, les imbrications multiples entre « front » et « back-offices », etc. compliquent les choses. Le projet de nouvelle Maison Communale (cf. par ailleurs) vise une rationalisation de l'organisation des services, mais aussi une rationalisation et clarification de leur accès pour le citoyen et les visiteurs.

En attendant l'aboutissement de ce projet de longue haleine, il convient **d'améliorer la signalisation externe actuelle du site de la Maison Communale, de donner une bonne compréhension des accès vers les divers services de l'administration**. C'est une action assez simple à mettre en œuvre, qui vise à renforcer ce qui existe déjà, à mettre à jour ce qui ne l'est plus, à éliminer les signalétiques obsolètes ou contradictoires, etc. La production d'un folder directionnel, à distribuer à chaque point d'accueil de l'administration communale, devrait conclure une telle mise en ordre de là où sont les divers services de la Commune et faciliter la tâche de tous les visiteurs.



*De multiples efforts ont été faits par le passé par la Commune et son CPAS afin de mieux guider les visiteurs vers là où ils doivent aller. Mais les informations doivent être mises à jour et il faut aussi adapter les terminologies utilisées à la structure organisationnelle actuelle de l'administration.*

Dans un même ordre d'idée, **actualiser le guide communal de l'habitant et le plan de repérage qu'il contient** est nécessaire. Un tel guide est un véritable vade-mecum de ce que la Commune propose à ses habitants. Il a le défaut d'être parfois rapidement obsolète quant à la validité des informations compilées (personnes de contact, etc.). C'est particulièrement le cas des versions papier de tels guides. Il faut dès lors viser la gestion d'un guide numérique de l'habitant (disponible sur le site internet communal), qui serait mis à jour sur une base semestrielle.

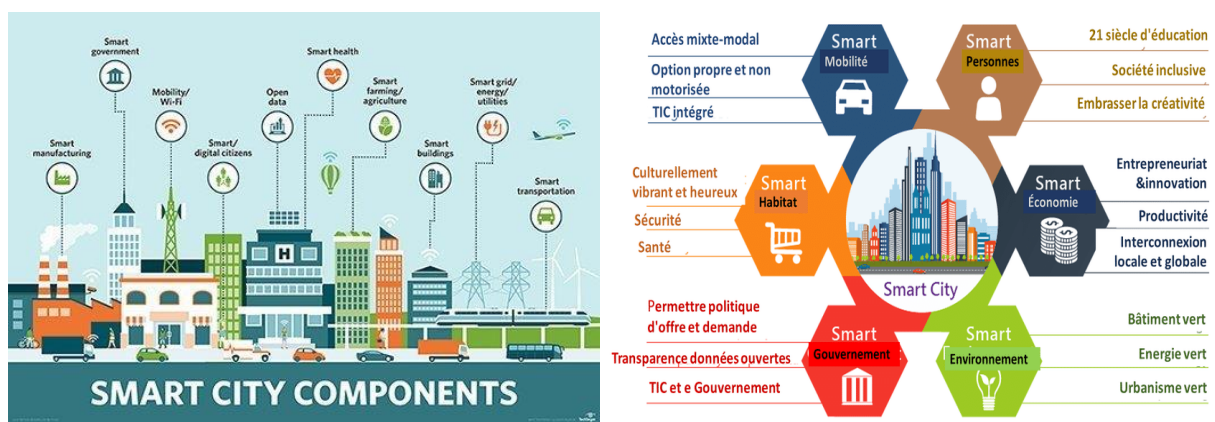


*A côté du guide de l'habitant, existent divers guides thématiques dont la mise à jour est à dynamiser.*

Enfin, toujours en vue d'un accès facilité pour les démarches administratives, on rappellera les espoirs placés dans les PLP en termes d'ambassadeurs de la propreté et de la prévention (cf. plus haut). Ils pourraient également déboucher sur la **mise en place d'un responsable par quartier qui assurerait un meilleur lien entre l'administration et les habitants**. Cet aspect est également lié à un renouvellement escompté de la participation citoyenne (cf. le point 27 ci-dessous).

## 24. Développer une commune « Smart »

Le concept de « ville intelligente » (smart city) repose sur le principe d'utiliser les technologies de l'information et la communication pour améliorer la qualité des services urbains et réduire les coûts. Son champ d'application est très large, allant de la gestion des systèmes de transport et d'approvisionnement à la collecte de données auprès des citoyens.

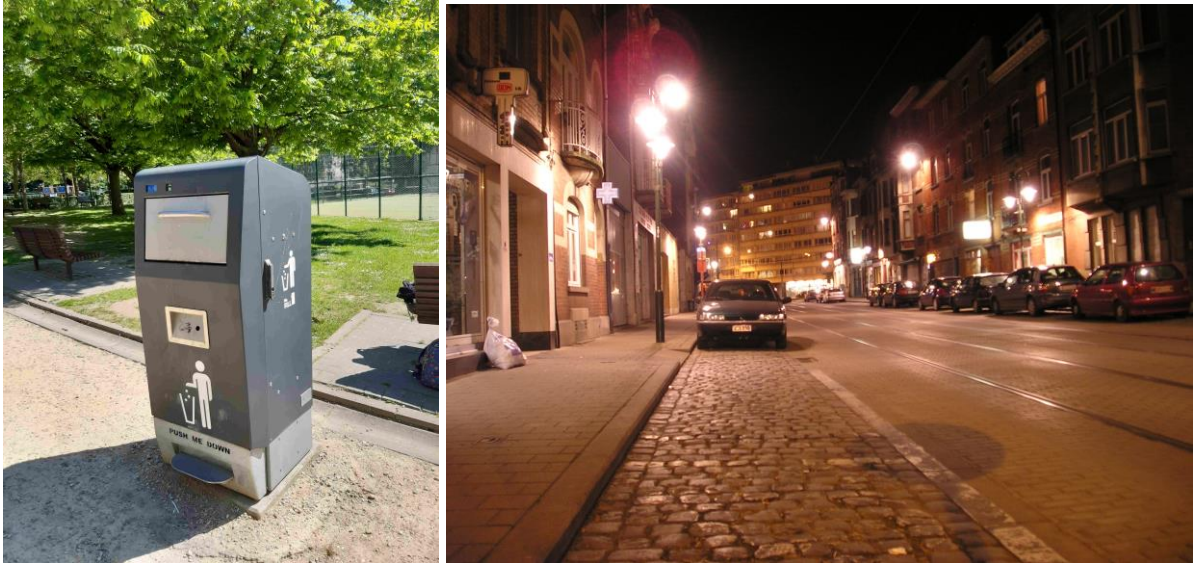


*La « Smart City », un concept qui concerne désormais tous les pans de la vie en société.*

A l'échelle d'une commune, le développement du principe « smart » se retrouve un peu partout. Il en est par exemple question ci-dessus, au point 23, quand il est question de développer le concept de « Commune en ligne » ou ci-dessous, au point 27, avec l'instauration d'une plate-forme de participation citoyenne. Dans le présent document, le sujet étant extrêmement vaste, nous nous limiterons aux aspects « smart » généraux en lien direct avec la gestion territoriale communale.

L'ambition est naturellement de développer une « commune smart ». Notamment en **développant peu à peu l'application du concept « smart » à la gestion des divers composants du domaine public (ex. : fix-my-street, poubelles intelligentes, éclairage public...)**.

La Commune doit s'y intéresser pour tous les objets dont elle traite en ligne directe, mais aussi veiller à ce que les autres acteurs publics opérant sur l'espace public (Région, STIB, etc.) s'inscrivent avec efficacité dans le développement de la « smart city ». C'est ainsi que, par sa proximité avec le terrain, la Commune doit être le relais des pannes qui peuvent survenir (ex. : afficheur des temps d'attente à une aubette des transports publics) ou du manque de réactivité face aux incidents répertoriés sur les voiries régionales (fix-my-street), etc.



*Les nouvelles corbeilles qui équipent les parcs publics (à gauche) sont « smart », avec un contrôle à distance de leur degré de remplissage ; L'éclairage public offre de nombreuses possibilités en vue d'une performance accrue : « dimage » (réduction d'intensité) programmée pour la pleine nuit, coupure de l'éclairage dans les parcs publics dès que ceux-ci sont fermés, etc.*

Le développement d'une commune « Smart » concerne aussi les équipements communaux accessibles au public où une dynamisation des informations disponibles in situ, à l'aide de bornes tactiles ou affichages numériques LED déroulant, serait une plus-value pour les utilisateurs. Par exemple :

- programme des activités et rencontres au complexe omnisports ;
- infos concernant les activités scolaires à l'école communale ;
- avis de désaffectation des pelouses au cimetière ;
- annonce des programmes à venir aux centres culturels ;
- informations relatives à une future Maison de l'Emploi...

Un tel développement doit être l'objet d'une approche et d'une étude globale afin de mieux en définir les modalités et les implications pratiques. Le passage à la « Smart city » ne peut en effet être improvisé. Il impose de nouvelles modalités et habitudes de travail. Elles doivent être bien définies pour en garantir le succès et la durabilité.

Dans une telle perspective, il conviendra de **lutter contre la fracture numérique, notamment en installant des bornes d'informations à écran tactile dans les endroits stratégiques du territoire et des bornes avec imprimantes (éventuellement sous la forme de Fab Lab** – NB : que l'on peut décrire comme des laboratoires ouverts au grand public afin de concrétiser des projets à l'aide de machines pilotées par ordinateur) **en d'autres endroits.** Ces bornes (avec imprimante) sont à disposer dans des lieux comme l'accueil de la rue Blauwet (cf. ci-dessus), celui du CPAS, les bibliothèques, les antennes de prévention... Cela implique la présence physique d'agents, tant pour faire des démonstrations de comment obtenir les documents souhaités, que pour éviter le vandalisme. C'est une aide pour accompagner le citoyen afin qu'il puisse évoluer dans la « Smart city » et faire comprendre que la « Smart city » est également une « Smooth city » (« ville paisible », « ville confortable ») pour toutes les franges de la population.



*Les bornes d'informations interactives, un soutien de plus en plus courant au service des citoyens.*

L'approche pourrait être même occasionnellement délocalisée sur le plan territorial en **installant un info-truck** (« camion informatif ») ou un info-bike lors de **manifestations locales** (à l'exemple des stands présents lors des dimanches sans auto) afin de **donner de l'information, mais aussi de recevoir des suggestions**.



*L'info-truck est une modalité de plus en plus couramment utilisé pour aller à la rencontre du citoyen et lui expliquer les nouvelles offres de la « Smart city ».*



*En fonction du sujet traité, l'info-bike peut également être un outil promotionnel efficace.*

Le **site internet communal** (« notre territoire virtuel ») est un soutien logique au développement d'une commune « Smart ». **Il y a lieu de le rendre plus convivial et complet.** Il doit évoluer, à l'instar des sites d'autres communes bruxelloises, vers un réel outil d'informations pratiques pour le citoyen et être régulièrement mis à jour. Il faut arriver à faire comprendre que le site communal est un lien direct vers le citoyen, qu'il dispense une mine d'informations.

A titre connexe, on mentionnera l'importance pour la Commune de procéder à un archivage numérique complet de ses données de travail clés (les permis d'urbanisme en particulier). Il y va de la préservation d'informations (parfois très anciennes et se dégradant avec le temps) cruciales sur le plan du droit et, plus accessoirement, sur le plan historique. Il y va en somme de la préservation du « territoire juridique » berchemois.

## **25. Un cœur de commune au service du citoyen**

Assurer un bon service aux citoyens c'est aussi donner une visibilité géographique aux services offerts et pouvoir en faire la promotion. C'est aussi s'inscrire dans une démarche « servicielle » où, au-delà du service habituellement dispensé par une administration publique, la Commune dispense ou relaie une série de services complémentaires. Ces services peuvent rencontrer des demandes ou questionnements des plus variés comme :

- quelles sont les activités de loisirs disponibles dans la commune ?
- où et quand puis-je me débarrasser de mes objets encombrants ?
- je suis dans l'impossibilité de me déplacer par mes propres moyens, existe-t-il un service de navette locale ?
- où puis-je me promener ? Existe-t-il un parcours découverte du patrimoine et/ou de la nature ?
- où puis-je lâcher mon chien ?
- quelles sont les modalités du stationnement dans la commune ?
- quelle est l'histoire de la commune ?
- quelles sont les commerces dans les environs ?
- quelle est l'offre en crèches ?
- existe-t-il des formations pour apprendre à faire du compost ?
- y-a-t-il des activités de « repair » café dans la commune ? ...

Se développer en tant que commune « smart » (cf. ci-dessus) offre une réponse à ces questionnements. Mais elle n'est que partielle. Le citoyen est en effet noyé par les informations numériques et certains n'y ont pas accès (fracture numérique) ou bien ont du mal à utiliser les outils d'informations d'aujourd'hui. En tant qu'entité publique, la Commune se doit cependant d'offrir des services humanisés à ses administrés et visiteurs. Elle doit veiller à ce que chaque citoyen puisse évoluer dans une « smooth city » (cf. ci-dessus).

Développer la place Schweitzer et le parvis de l'église pour en assurer la convivialité et en faire le « cœur » et le pôle serviciel de la commune est tout à fait indiqué vu la centralité des lieux qui, à l'échelle du territoire de Berchem, est celle de la « ville à dix minutes » dont il a été question en introduction du PCD. Les récents réaménagements de la place Schweitzer et du parvis de l'église, offrent en outre la possibilité d'offrir un pôle serviciel sécurisé et apaisé à ses utilisateurs.



*La récente installation d'un répertoire des commerces à la place Schweitzer est une démarche qui s'inscrit bien dans celle d'un pôle serviciel.*

Comme évoqué ci-dessus au point 23 relatif à la facilitation des démarches administratives et également au point 11, le projet de **construire une nouvelle Maison Communale** aux abords de la place Schweitzer est une condition sine qua non pour que le cœur géographique de la commune puisse tenir cette fonction de pôle serviciel. Un tel projet améliorera le service aux citoyens en y rassemblant les « front offices » (accueil à la population) en un lieu doté d'une grande visibilité (ce qui aujourd'hui n'est pas le cas de la rue Blauwet). Il permettra également d'y **installer la police, une antenne de la prévention, une salle d'exposition, etc.** (cf. point 11). Il permettra de **créer un cœur convivial de Commune en y mobilisant un patrimoine foncier communal aujourd'hui inutilisé** (permettant de combler les vides et animer les lieux) et de **développer le concept de piétonnier sur la place du Roi Baudouin** (et y enterrer le parking public).














*Regrouper les services administratifs place Schweitzer offrirait non seulement une meilleure visibilité et efficacité des services proposés mais, sur le plan urbanistique, cela permettrait aussi de finir une place dont une des faces est manquante et faite de mur aveugle et arrières bâtiments.*



L'émergence d'un pôle serviciel n'est pas que liée au déménagement des services communaux au cœur même de la Commune. L'organisation future de l'accueil aux habitants et visiteurs entre également en ligne de compte. Un agent généraliste de l'administration devra être à même d'intervenir en première ligne, comme le préposé d'un point d'information touristique peut le faire.

Enfin, l'installation évoquée par ailleurs d'écrans d'informations LED (cf. ci-après) place Schweitzer dans un premier temps, puis au parvis de l'église / place Baudouin par la suite, ne pourra que donner tout son sens à la notion de pôle serviciel. Ce sont des lieux de grand passage à pied, où le menu déroulant des informations est parfaitement à même de capter l'attention des passants sur les services offerts / activités proposées. In fine, celui qui se rendra (à pied ou en vélo de préférence) dans le cœur de la commune sera toujours certain d'être là où le maximum d'informations pratiques sont à sa disposition avec tous les guichets communaux sous la main et un affichage informatif permanent (même en dehors des heures de bureau).

#### Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) au titre de service aux citoyens

| Objet   | Lieu(x) concerné(s)   | Acteur(s) et opportunité(s)  |
|---|---|--|
|  Réaménagement de l'accueil principal de la population   | Rue Blauwet n°26  | Commune (groupe de travail interne)  |
|  Concept de « commune en ligne » (étoffement et promotion des outils existants)  | Tout le territoire (virtuel)  | Commune, CPAS, Région  |
|  Révision et modernisation des signalétiques d'accès internes à l'administration   | Site actuel de l'administration communale + ses diverses dépendances                                  | Commune (Service communication et Département des Affaires Techniques)         |
|  Mise à jour et digitalisation du Guide de l'Habitant  | Sans objet  | Commune (via son service Communication)  |
|  Désignation d'une personne relais par quartier (PLP)  | Les PLP   | Commune (à coupler éventuellement avec l'instauration de Conseils de quartier) |
|  Gestion technique suivant le concept de « commune Smart »   | Tout le territoire  | Commune (Département des Affaires Techniques)                                  |
|  Bornes numériques + affichage dynamique (et numérique) des informations et activités communales                                 | Accueil des principaux services communaux   | Commune (étude de faisabilité à réaliser)                                      |
|  Info truck communal et/ou info bike   | Place Schweitzer et centralités des quartiers PLP (Ruelens, 'T Hof te Overbeke, place de l'Eglise...) | Commune  |
|  Site internet communal à redévelopper   | Sans objet (territoire virtuel)   | Commune  |
|  Numérisation complète des archives communales clés (permis d'urbanisme entre autres)  | Sans objet (territoire virtuel)   | Commune  |
|  Centralisation des services à la population et des supports informatifs au public en vue de la constitution d'un pôle serviciel | Place Schweitzer et parvis de l'église  | Commune (cf. tableau point 11)   |

## CHAPITRE 8 : INFORMATION ET PARTICIPATION

Même si les intérêts et les motivations des habitants peuvent être très différents d'un individu à l'autre, celui-ci est d'ordinaire toujours intéressé par le devenir de son territoire de vie, par ce qui s'y passe ou pourrait s'y passer. Le souhait de pouvoir directement participer aux prises de décision et suggérer des actions aux autorités publiques est également très vif chez certains.

La difficulté pour le citoyen est d'arriver à s'y retrouver face à la multitude des moyens de communication en présence et face à la complexité organisationnelle des institutions publiques belges. De longue date, Berchem-Ste-Agathe a cherché à informer au mieux ses habitants, via notamment le Berchem News et l'organisation fréquente de réunions publiques ou d'ateliers participatifs. Elle a également innové en son temps pour être à l'écoute du monde associatif, via son Conseil pour l'Environnement et la Qualité de Vie (C.E.Q.V.) et sa Maison de la Participation.

Les temps ont changé cependant et on doit tenir compte tant de l'évolution globale de la société, que de l'évolution des moyens contemporains par lesquelles une information et une participation citoyenne s'organisent aujourd'hui. Le développement de la « Smart City » évoqué ci-dessus concerne également la manière dont on informe le citoyen et prend le pouls de ses aspirations.

### **26. Stratégie territoriale de communication**

Un premier plan d'actions repose sur une amélioration substantielle du site internet communal (cf. ci-dessus point 24) qui se doit d'intégrer davantage d'informations pratiques et à jour. Il repose aussi sur une clarification et explicitation du projet communal via le présent P.C.D. et les nombreux supports graphiques qu'il propose (Atlas communal).

Une nouvelle ambition se fait jour par ailleurs en déployant une stratégie de communication qui soit davantage territoriale. Outre les canaux de communication existants, elle consiste à développer des outils allant davantage vers les habitants pour leur communiquer des informations pratiques. A l'instar d'autres communes, Berchem doit développer des affichages numériques avec **l'installation de plusieurs écrans d'informations LED**. De tels écrans à l'affichage déroulant permettent d'injecter une série d'informations relatives à des événements, festivités, travaux, etc. et de coller au plus près à l'actualité du moment et à d'éventuels imprévus.

La place Schweitzer devrait, à titre de première, accueillir un écran LED de grande taille. L'objectif à terme serait de disposer d'un écran LED (de plus petite taille) pour chacun des 5 périmètres de PLP (cf. [carte C 8](#)), ainsi que d'afficheurs déroulants LED pour les principaux services communaux (cf. ci-dessus le point 24).

Le principe de développer une nouvelle application mobile est également à l'agenda.



Les totems informatifs sont à présent pleinement entrés dans les pratiques habituelles de communication des instances locales vers leurs administrés.



De l'antique colonne Morris à l'application mobile tendance..., autant de moyens d'organiser une communication vers les quartiers.

Une meilleure communication territoriale passe également par une mise en ordre des dispositifs existants, mais dont la pertinence n'est plus bonne. Cela implique :

- de **mettre à jour et compléter la signalétique informative sur le territoire de la commune, les panneaux actuels étant obsolètes** et les signalétiques de jalonnement étant incomplètes et/ou dépareillées ;
- **une communication physique** (colonne Morris ou autres) **renforcée vers les quartiers**, le développement de la communication numérique ayant été évoqué par ailleurs. Un nouveau plan global d'implantation de ces affichages physiques doit être arrêté et mieux en phase avec l'évolution récente de l'urbanisation de la commune.



*Les signalétiques de jalonnement (à gauche) tiennent également un rôle de « communication territoriale », mais elles ne sont plus à jour en étant incomplètes ou se référant à des terminologies qui ne sont plus utilisées ; Les 8 panneaux d'avis officiels au sein des quartiers (à droite), placés il y a 20 ans, ne sont plus nécessairement au bon endroit aujourd'hui.*

## **27. Soutien aux associations de quartiers et à la participation**

Un renforcement et une modernisation de la participation passent par **l'instauration d'une plateforme informatique de participation citoyenne**. Pleinement dans l'air du temps de la « Smart city », une telle plate-forme doit permettre de mieux structurer la participation et de ne plus être inféodé aux réseaux sociaux et, hélas, à certains de leurs abus. Elle doit aussi permettre de toucher un public plus large que par le passé. Le principe de la plate-forme repose sur la présentation et mise en ligne de projets soumis à avis de la population, ce qui permet d'y apporter des commentaires, de faire des propositions et, le cas échéant, d'organiser un référendum, etc.

Cette structure de participation contemporaine est amenée à se substituer au concept de « Maison de la participation », lequel a fait son temps et n'a pas pleinement répondu aux espoirs. Les principes portés par le C.E.Q.V. doivent pour leur part être modernisés. Il y a lieu **d'inciter à une participation citoyenne structurée par périmètre de PLP (cf. carte C 8), via des comités de quartier ou autres interlocuteurs privilégiés** (cf. point 23 page 108).

A l'instar d'autres communes bruxelloises (Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere...), il y a lieu d'envisager une évolution du C.E.Q.V. vers des « Conseils de quartier ». Le site internet de la commune d'Evere qualifie ainsi les conseils de quartier comme suit (extraits) : « *Un conseil de quartier, c'est un espace de rencontre des différents acteurs qui participent à la vie de leur quartier .../... C'est un lieu d'information, de débats et de réflexions sur la vie de quartier qui a comme vocation de favoriser la transversalité entre les différents acteurs de la commune dans le domaine de la participation sans empiéter sur les compétences administratives et politiques .../... Leur champ d'activité s'étend à toutes les questions d'intérêt général (voirie, circulation, propreté, voisinage...), en excluant la défense d'intérêts particuliers .../... Ils aident à faire remonter des informations à l'administration communale* ».



Les « Conseil de quartier » sont, au départ notamment d'expériences françaises, devenus des structures courantes de soutien à l'exercice de la démocratie locale. Ils consacrent une approche plus professionnelle de la participation.

On notera que la structure d'un conseil de quartier permettrait d'y inclure les fonctions « d'ambassadeur de la propreté » et de personne relais des PLP évoqués aux pages 17 et 108. On précisera enfin que le conseil de quartier est un outil de démocratie locale beaucoup plus ouvert et dynamique que les structures participatives d'antan. Il ouvre en outre la porte à une participation active aux individus qui sont en dehors de toute structure associative. Il est le gage d'une plus grande pluralité des avis et des expressions citoyennes.

La participation citoyenne et le soutien aux associations peuvent aussi être dynamisés par la mise à disposition de locaux (Maison de quartier et maison des associations - cf. page 81), **l'organisation d'activités décentralisées dans les quartiers (apéros, brocantes...)** et en **lançant des appels à projets locaux**. Ces derniers, au départ d'un budget participatif, viendraient en soutien aux associations pour des objets variés tels l'organisation d'une brocante, le fleurissement de pieds d'arbres ou de jardinières, la réalisation d'une fresque murale, la création d'une mare...



*L'organisation de brocante (à gauche, rue Kasterlinden) peut être opportunément soutenue par la Commune ; L'élimination des fleurs fanées des jardinières et parterres par des bénévoles (à droite), un type de projet participatif local qui pourrait être encouragé et soutenu.*

Enfin, il convient de **mettre à l'honneur et encourager le bénévolat**. Celui-ci peut en effet avoir des implications territoriales très concrètes. Par exemple quand, dans le cadre d'un volontariat d'entreprise (responsabilité sociale), les collaborateurs d'une entreprise se mobilisent au profit d'une association ou d'une bonne cause. Cette dernière peut consister à nettoyer à fond un site en déshérence ou les bas-côtés d'une grande voirie, à effacer les tags enlaidissant un site ferroviaire, etc.



*« Patrick veille à l'entretien de la gare de Berchem », comme de 50 autres gares et points d'arrêts en Région bruxelloise... Des actions de volontariat d'entreprises pourraient l'aider dans sa tâche ».*









Par le passé, le milieu associatif des scouts berchemois a lui aussi organisé des opérations de grands nettoyages au bois du Wilder ou au Kattebroek. Le BLED (asbl Berchem Local Et Durable) a pour sa part piloté l'opération des « incroyables comestibles » (cf. page 94) et la récolte des fruits dans les parcs communaux. Il a organisé le nettoyage puis l'aménagement et l'entretien d'un jardin fruitier rue Heylens (au départ d'un terrain communal).

Ces engagements citoyens sont à soutenir, par exemple par la mise à disposition du matériel nécessaire et une valorisation (reconnaissance) des actions accomplies.



*Avant l'intervention bénévole du BLED (à gauche, en 2012), ce terrain communal de la rue Heylens était un dépotoir... Depuis (à droite), il est un joli jardin fruitier.*

#### Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) au titre d'information et participation

| Objet   | Lieu(x) concerné(s)   | Acteur(s) et opportunité(s)                          |
|---|---|--|
|  <b>Installation d'écrans d'information LED</b>                | - Place Schweitzer<br>- points centraux des PLP (places...)     | Commune (Communication)                              |
|  <b>Signalétique informative et de jalonnement</b>             | Tout le territoire (lieux à intérêt)                            | Commune (Département des Affaires Techniques)        |
|  <b>Panneaux d'affichage d'informations communales</b>         | Tout le territoire (lieux d'implantation à redéfinir)           | Commune  |
|  <b>Plate-forme de participation citoyenne</b>                 | Tout le territoire  | Commune  |
|  <b>Instauration de Conseils de quartier</b>                   | Suivant les périmètres des PLP                                  | Commune  |
|  <b>Organisation d'activités décentralisées (brocantes...)</b> | A définir avec les acteurs locaux                               | Commune (commerces et festivités)                    |
|  <b>Mise à disposition de locaux pour les associations</b>     | Cité Moderne et cité du Hunderenveld + autres sites (à définir) | Commune (cf. chapitre relatif à la cohésion sociale) |
|  <b>Appel à projets locaux</b>                                 | A définir (processus participatif)                              | Commune (budget participatif)                        |
|  <b>Incitation et reconnaissance du bénévolat</b>              | À définir selon les opportunités                                | Commune (liste d'interventions potentielles)         |

## CHAPITRE 9 : LES RELATIONS EXTERIEURES

Berchem-Ste-Agathe n'est pas une « île au milieu de l'océan ». Il y a des communes voisines et elle est un niveau de pouvoir parmi d'autres niveaux, actifs à des échelles supra-communales (régions, fédéral, communautés, Europe). Il est important qu'elle développe des relations plus ou moins étroites avec ces différentes entités afin de pouvoir mener des politiques territoriales cohérentes. A une autre échelle et à l'instar des autres communes bruxelloises, Berchem s'est fait récemment le devoir d'avoir une présence à l'échelle internationale et d'apporter sa contribution, aussi modeste soit-elle, aux relations nord-sud. Le « monde est un village » et Berchem y a sa place.

### **28. Collaboration avec les autres instances**

Une bonne collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, les diverses instances et organismes de la Région de Bruxelles-Capitale en particulier, est plus que jamais à l'agenda. Elle résulte de l'évolution intrinsèque du rôle et des fonctions de la Région, mais aussi de la nouvelle articulation des relations et compétences entre Région et communes. Après plus de 30 années d'existence, la Région s'est en effet fortement développée et elle a acquis un poids de plus en plus significatif. Elle a également eu le temps d'asseoir et peaufiner ses stratégies d'actions, de développer ses moyens d'interventions, d'imposer des harmonisations de fonctionnement, etc. En diverses matières, les communes sont devenues le bras-armé de politiques régionales, mises en œuvre notamment par la distribution de subventions et aides diverses.

Le problème pratique pour une petite commune comme Berchem-Ste-Agathe est d'arriver à s'y retrouver parmi le dédale des subventions et aides disponibles et parmi les structures de coordination et d'information (souvent informelles) qui dispensent un soutien précieux, mais parfois trop méconnu ou inexploité. Le problème n'est pas seulement relatif à une visibilité et connaissance de ce qui est proposé en dehors même de la commune (Région, Brulocalis, Sibelga, Vivaqua, Comité C, User clubs divers, groupes de travail, comités d'accompagnement, conseils, centrales d'achat, etc.), mais aussi de connaître et/ou déterminer qui est en charge de quoi au sein même de la Commune. Une vue panoramique et un suivi de ce qui existe aujourd'hui fait défaut et il n'y a pas assez de « reporting » transversal ». C'est pourquoi il convient de **mieux intégrer l'action de la Commune à celles de la Région et des autres communes bruxelloises par la formalisation d'une cellule de coordination / veille au sein de l'administration.**

Une telle cellule, au-delà du recensement de ce qui existe, doit permettre à l'autorité communale de pointer ses priorités en matière de représentation de la Commune. Berchem n'a pas les moyens d'être présente partout. Un tri d'opportunité est nécessaire. Il faut également mieux identifier les personnes ressources en charge de ces relations extérieures et avoir un « retour » de leurs activités. La production d'un rapport annuel (synthèse) peut être une piste indiquée pour une meilleure information de l'autorité communale et des divers départements de l'administration.



Une bonne connaissance transversale de ces travaux et participations inter-instances est nécessaire au bon fonctionnement général de la Commune. Cette dernière est, par la force des choses, de plus en plus imbriquée dans l'action d'autres instances publiques. Elle est même parfois devenue, comme précisé plus haut, un acteur subsidiaire à l'action de ces autres instances. Or, tout cela doit être connu et clarifié.



*Que ce soit au travers de séances d'informations / formations (à gauche, Bruxelles Mobilité et Brulocalis) ou de visites de terrains (à droite, sur les modes d'infiltration des eaux de pluies), la présence de représentants de Berchem est importante pour une bonne coordination des actions et des politiques entre divers niveaux de pouvoir.*

La croissance importante de population, l'émergence de nouveaux besoins ou de nouvelles technologies, l'évolution des attentes citoyennes, etc., alors que l'évolution des moyens dont dispose la Commune n'est guère favorable, pose un problème de « taille critique » à Berchem-Ste-Agathe. Il se pose également pour des petites communes voisines comme Ganshoren ou Koekelberg. Elles sont loin de disposer des marges d'actions et de la résilience de communes trois à quatre fois plus grandes, comme Anderlecht, Schaerbeek, Uccle... Berchem-Ste-Agathe a ainsi dû au cours du temps démultiplier ses services (enseignement, prévention, mobilité, environnement, juriste, participation, sanctions...) sans avoir la capacité de leur donner les moyens suffisants au bon exercice de leurs missions. Ce problème de « taille critique » se présente également pour certaines formes d'équipements.

Suivant l'adage « L'union fait la force », une importante réflexion doit se mettre en place afin de développer la gestion de certaines matières et besoins de manière intercommunale. On pense à ce sujet à l'exemple récent d'Archipel 19, centre culturel francophone commun entre Berchem et Koekelberg (localisé place de l'Eglise). A court terme, on pense également au projet de déchetterie intercommunale qui pourrait voir le jour dans le quartier de la gare de Berchem (cf. par ailleurs). Il importe ainsi de **créer des synergies avec des communes de taille semblable du N-O Bruxellois, en matière d'équipements et d'autres types de collaboration intercommunale**. En créant des synergies avec ces communes, Berchem-Sainte-Agathe pourrait améliorer la qualité du service rendu au citoyen dans toutes les matières d'intérêt intercommunal. Elle pourrait également améliorer son expertise par la mutualisation des expériences et des compétences des différents fonctionnaires, réaliser des économies d'échelle par la mutualisation d'équipements et l'organisation d'achats groupés, bénéficier de subsides dans des matières spécifiques.

On mentionnera dans cette optique :

- un renforcement d'un réseau de fonctionnaires partageant la même fonction afin de mutualiser les compétences et être plus efficient malgré de petites équipes au sein des communes (secrétariat, juriste, service étrangers, marchés publics...);
- un partenariat dans le cadre de projets particuliers (partage de personnel engagé en 2 ½ temps pour un contenu similaire – ex : plan climat, agenda 21...);
- l'introduction de demandes de subsides en commun (cf. la rivière du Molenbeek);
- une centrale d'achat existe avec Sibelga par exemple, mais ce principe pourrait être organisé entre des communes voisines;
- une mutualisation des compétences sur des thématiques d'actualité : violences faites aux femmes, harcèlement, transport COVID...;
- organisation conjointe du nettoyage des voiries, du marquage des rues...;
- gestion commune d'une ressourcerie.

In fine, le gisement des matières susceptibles d'être gérées de manière intercommunale et avec des économies d'échelle substantielles est des plus variés. Il peut concerner la propreté publique par exemple, par la mise en commun de certaines formes de matériel spécialisé (balayeuses), des métiers aux qualifications atypiques ou pointues (juristes, traitement des sanctions administratives, conseil en mobilité, conseil en environnement, centrale d'achat, géomètre/cartographe, médiateur, manager commercial, techniciens radar / caméras, expert code du gestionnaire, inspecteur de chantiers de construction...).



*L'installation et l'entretien d'afficheurs de vitesse nécessite un personnel spécialisé. Un exemple de matière dont la gestion intercommunale permettrait des économies d'échelle et un gain en efficacité.*

Puisqu'il est question au travers du P.C.D. de gestion territoriale et a fortiori de l'efficacité de cette gestion, il faut bien poser celle de la bonne adéquation entre les limites du territoire de 295 ha qui est placé sous la gestion de Berchem-Ste-Agathe avec la situation existante de fait. La détermination des « limites du territoire de gestion » est le fruit d'un processus historique très ancien qui échappe à toute rationalité actuelle : tantôt un chemin vicinal aujourd'hui disparu, tantôt le cours méandreux d'un modeste ruisseau, etc. Le problème aujourd'hui est que ces « limites naturelles » d'alors ont été noyées dans une intense urbanisation.




Elles n’ont plus de réalité tangible aujourd’hui sur le terrain et, au vu de l’articulation présente des voiries et des bâtiments, elles se révèlent parfois être un casse-tête pour une bonne gestion, tant du domaine public, que du domaine privé. Un casse-tête dont les habitants qui habitent à proximité de telles limites sont souvent les victimes.

Certains niveaux de pouvoir, comme la Région flamande, cherchent à assainir ce type de situation. Après de timides réflexions il y a 20 ans, cette question a été mise au frigo en Région de Bruxelles-Capitale, étant jugée tabou. Pourtant, au-delà de débats politiques d’un autre ordre (l’éventuelle fusion de communes), la question de correctifs techniques est plus que jamais pertinente pour faire gagner en efficacité les administrations concernées. C’est pourquoi il importe de **revendiquer auprès de la Région une simplification des limites communales qui sont aujourd’hui à la base de problèmes de gestion quotidiens qui pénalisent le citoyen** (ex. : rue du Petit Berchem, av. Charles Quint et place Marguerite d’Autriche, etc. – cf. [carte R 1](#)).



*Rue du Petit Berchem (à gauche) et rue de Termonde (à droite), deux exemples de frontières intercommunales erratiques (avec Koekelberg et avec Ganshoren) qui en complexifient et pénalisent la bonne gestion.*

Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) à titre de collaboration avec les autres instances

| Objet   | Lieu(x) concerné(s)  | Acteur(s) et opportunité(s)         |
|---|--|-------------------------------------|
|  <b>Cellule de coordination / veille aux relations extérieures</b> | Sans objet (accompagnement aux politiques territoriales)                   | Commune (Stratégie & Développement) |
|  <b>Gestions intercommunales</b>                                   | Le territoire communal et celui des partenaires concernés (N-O Bruxellois) | Commune + communes voisines         |
|  <b>Simplification des limites communales</b>                      | Limites communales avec Ganshoren, Koekelberg et Molenbeek                 | Région et communes voisines         |

## 29. Coopération au développement (relations Nord-Sud)

Depuis 15 ans, Berchem-Ste-Agathe est impliquée dans un projet de coopération au développement en Afrique. Plus précisément avec la commune de Grand-Dakar, au Sénégal. Il est organisé dans le cadre du programme de coopération internationale communale (CIC), subventionné par le pouvoir fédéral. Il s'agit d'un instrument de la Coopération Belge au Développement. La lutte contre la pauvreté y est envisagée sous l'angle spécifique du renforcement des capacités des institutions locales du Sud à prendre en charge leur propre développement, au travers de partenariats de commune à commune. Comme dans le Nord, ce renforcement du niveau local repose sur 3 piliers indissociables :

- une bonne gouvernance politique ;
- une administration efficace ;
- une participation des citoyens dans le processus décisionnel.



*Grand-Dakar, sis à la péninsule du Cap-Vert, est une des 19 communes de Dakar, la capitale du Sénégal.*

Grand-Dakar est un territoire au profil urbain très affirmé. Sur un territoire qui fait la moitié de celui de Berchem-Ste-Agathe, vivent près de 100.000 habitants ! Cette densité extrême et le manque chronique de moyens publics sont à l'origine de nombreuses difficultés :

- une urbanisation anarchique ;
- des équipements viaires (voiries, égouts, accès à l'eau...) insuffisants et/ou dépareillés ;

- un manque cruel en équipements de base pour la population (écoles, dispensaire médical...);
- un environnement pollué et peu à même de rencontrer les défis à venir du changement climatique ;
- une population démunie et ayant des difficultés à accéder à des activités rémunératrices ;
- des conditions de déplacements difficiles et dangereuses ;
- la faiblesse extrême de l'action publique ;
- ...



*Grand-Dakar : un monde fait de poussières et de surencombrement de l'espace public.*



*Une importante promiscuité qui n'exclut pas l'existence d'une intense vie associative.*

Au cours de 15 années de partenariat, Berchem-Ste-Agathe a contribué à la mise en place d'une structure administrative de soutien à Grand-Dakar (le Bureau de Développement Local) et à la formation de ses agents. Au gré de diverses opportunités de soutien et/ou de subventions, Berchem a également contribué à la mise en œuvre de projets d'équipements (envoi de matériels destinés au dispensaire médical et aux écoles), de plantations, d'aides à la personne (femmes handicapées, micro financement d'activités économiques émancipatrices...), etc. Très récemment, avec le concours d'Hydrobru, Berchem a permis le lancement d'une importante opération d'assainissement avec le recouvrement d'un canal d'évacuation des pluies extrêmement pollué et malodorant.



*La couverture, après nettoyage, du canal IV, a permis d'améliorer les conditions de vie de milliers d'habitants du quartier de Taïba (à gauche en 2017, avant les travaux, à droite après ceux-ci).*

Aujourd'hui, le principe est de **conforter le partenariat avec Grand-Dakar**, commune avec laquelle Berchem a depuis lors été jumelée. Une collaboration où l'expertise administrative de Berchem bénéficie à notre partenaire du Sud, mais aussi où la situation de dénuement administratif de Grand-Dakar nous interpelle quant au rôle que tient le niveau de pouvoir communal vis-à-vis de notre population berchemoise. Cela à un évident caractère pédagogique : il n'y a de soutien collectif que dans la mesure où une structure collective de proximité existe (à savoir la commune) et dispose des moyens à cet effet. Cet aspect explique l'indispensable nécessité de la contribution de chacun, au travers des impôts et des taxes qu'il paie, à un bien-être collectif, sans lequel notre vie en société ne serait que chaos.





*Cette image d'une campagne promouvant le « civisme fiscal » à Dakar est emblématique de la nécessité de faire comprendre aux populations locales que, sans une contribution individuelle au bien-être collectif, il ne peut y avoir une action publique à même de prodiguer les équipements et services auxquels aspire chaque individu. Un message de rappel que l'on peut transposer à notre échelle de pays du Nord.*

Les interventions à venir afin de conforter le partenariat avec Grand-Dakar s'organiseront suivant les deux axes suivants :

- il y a tout d'abord la récente reconduction du programme CIC pour la période 2022-2026. Elle garantira la poursuite des activités du Bureau de Développement Local, ainsi que la définition de nouveaux objectifs concourant à un développement autonome de la municipalité de Grand-Dakar ;
- il y a ensuite une fonction de veille que Berchem peut assurer ici en Belgique pour l'obtention de diverses subventions à l'attention des partenaires du Sud. Le cas du dossier Hydrobru et de couverture du canal IV, qui devrait faire l'objet d'une dernière phase de travaux, en est la meilleure illustration. Beaucoup d'opportunités peuvent se présenter en matière d'assainissement et de développement durable (promouvoir les replantations par exemple) pour Grand-Dakar.

Le souhait est par ailleurs de **développer un nouveau jumelage avec un partenaire du Sud ou du sud-est européen, plus en lien avec la population d'origine étrangère vivant à Berchem**. Il permettrait plus aisément de faire porter des projets de développement en se reposant sur des représentants de la société civile berchemoise. Les modalités d'un nouveau jumelage restent à ce stade à déterminer (appel à projet...).

Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) à titre de coopération au développement

| Objet  | Lieu(x) concerné(s)   | Acteur(s) et opportunité(s)                          |
|--|-----------------------|--|
|  Partenariat avec Grand-Dakar (programme 2022-2026 CIC) | Grand-Dakar (Sénégal) | Commune, Brulocalis, Etat fédéral (C.I.C.), Hydrobru |
|  Nouveau partenariat Nord-Sud                           | A définir             | Commune, Brulocalis                                  |

## CHAPITRE 10 : LES FINANCES

Comme on peut le constater à la lecture des chapitres précédents, le P.C.D. ambitionne la concrétisation de nombreux projets et actions pour le territoire berchemois. Leur mise en œuvre est naturellement tributaire des moyens et ressources qui peuvent y être consacrés. Une évaluation financière du coût des projets contenus dans le P.C.D. est prévue à court terme, afin d'aider à en planifier la réalisation.

Certaines interventions seront de facto portées par les administrations fédérales, communautaires ou régionales en charge de leur exécution (Infrabel, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement, Bruxelles Propreté, la S.L.R.B., la V.G.C., la STIB, etc.) ; d'autres par ou en collaboration avec le privé.

Mais c'est bien la Commune qui restera très logiquement le principal artisan de la bonne exécution des projets inscrits dans son P.C.D. Elle peut y arriver en faisant preuve d'efficacité dans la recherche de subsides. Cette forme de financement s'est en effet fortement développée depuis l'avènement de la Région de Bruxelles - Capitale, il y a trois décennies à présent. Il y a lieu de privilégier la recherche de subsides utiles, c'est-à-dire ne nécessitant pas de gros investissements propres et en se rappelant que c'est le besoin qui doit attirer le subside et non l'inverse. La Commune doit également compter sur ses propres ressources financières, principalement alimentées par l'Impôt sur les Personnes Physiques (I.P.P.), le précompte immobilier, la dotation régionale et diverses taxes communales. C'est hélas là que le bât blesse, bien que depuis 2018 la Commune ait enregistré une forte diminution de sa dette (elle passera de 23,5 millions d'euros en 2018 à 14 millions en 2024).

La dotation régionale aux communes a longtemps été appliquée de manière préjudiciable pour Berchem-Ste-Agathe. Entre 2017 et 2021, elle a été sous-financée d'un montant de 2 millions d'euros par an. La Commune a contesté ce manque à gagner auprès de la Cour Constitutionnelle et elle a récemment eu gain de cause. Mais le préjudice des années passées reste là. Autre souci, le fait qu'entre 2008 et 2016 Berchem-Ste-Agathe fait partie des 10 communes belges dont l'évolution des revenus fiscaux moyens par habitant est la plus négative. Cette tendance vers une paupérisation plus importante de la population affecte négativement le rendement de l'I.P.P. et les moyens dont la Commune dispose pour mettre en œuvre ses politiques.

### **30. Une situation budgétaire saine**

Si l'ambition est au rendez-vous du P.C.D., elle se devra d'être prudente et bien avoir à l'esprit que le retour à une situation budgétaire saine est prioritaire. Certains champs d'actions du P.C.D. cherchent d'ailleurs à y contribuer.

A commencer par le fait de **regrouper géographiquement les services afin de réaliser des économies d'échelle pour diverses tâches**. Toute une stratégie d'optimisation des implantations communales (cf. point 11.) est à l'ordre du jour. Elle se conçoit sans mettre en péril les fragiles ressources communales, mais également en ambitionnant pour le long terme de substantielles économies de fonctionnement (tâches d'accueil, d'entretien, immeubles aux meilleures performances énergétiques...).



Un fonctionnement qui peut également être rationalisé en :

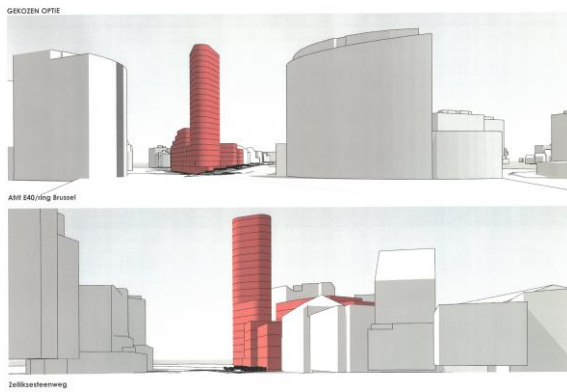
- **développant des stratégies communes (GRH, IT, Facility, communication, achats, services techniques...) entre la Commune et son CPAS ;**
- regroupant les acteurs en charge des marchés publics au sein d'un service dédié ou d'une « centrale de marchés » ;
- regroupant les acteurs en charge de matières fiscales au sein d'un service dédié, en vue d'une optimisation des recettes fiscales (cadastre et taxes diverses) ;
- regroupant les services organisant des activités pour la population (jeunesse, seniors, festivités...);
- veillant à une plus grande polyvalence d'utilisation des futurs bâtiments communaux et en se « délestant » des biens immobiliers insuffisamment utilisés ;
- **renforçant les synergies avec les partenaires extérieurs** (cf. plus haut, point 28). **Exploiter les collaborations intercommunales pour certains recrutements** (mi-temps et emplois spécifiques) **et pour la gestion de certains services** (centre sportif, parc à conteneurs et ressourcerie, nettoyage lourd de la voirie...).

Une **optimisation des ressources humaines, afin d'assurer une meilleure présence sur le terrain des agents de l'administration**, doit aider à accroître l'efficacité et l'équité des prélèvements fiscaux. C'est le cas en particulier pour tout ce qui a trait aux taxes mais aussi aux situations cadastrales des biens immobiliers. Un meilleur suivi et contrôle des chantiers sur le terrain, couplé au croisement de données administratives, doit contribuer à un tel objectif. Cela s'inscrit également dans l'esprit du « monitoring du bâti existant » évoqué en page 68 et des mises en conformité des situations irrégulières (cf. page 75).



*Certaines rénovations de biens se traduisent par un renchérissement de leur valeur immobilière et, en conséquence, de leur valeur cadastrale (à gauche) ; Les occupations privatives de l'espace public (à droite, ici un conteneur pour des travaux) sont soumises à une taxe communale. Dans les deux cas, un bon suivi des situations de terrain est nécessaire pour contrer les défauts occasionnels de déclaration.*

Les développements immobiliers à venir (cf. [carte U 6](#), mais aussi une densification immobilière possible du quartier de la Gare - Porte d'Ostende), devraient permettre d'accroître les recettes issues du précompte immobilier. **Complémentaire aux rénovations et développements de logements sociaux** (cf. page 77), **il convient que les réserves foncières subsistantes accueillent prioritairement la construction de logements permettant de conserver et d'attirer des contribuables**. C'est indispensable afin de contrer l'évolution fort négative (cf. ci-dessus) du rendement de l'IPP à Berchem.









Les nouveaux développements résidentiels du marché libre, qu'ils soient ambitieux (à gauche, avenue Charles Quint) ou plus limités (à droite, complément d'urbanisation), contribuent à renforcer le rendement de l'impôt foncier et de l'I.P.P., importantes sources de financement de la Commune.

Subsidiairement, on mentionnera la nécessité :

- **d'œuvrer à la révision de la clé de répartition de la dotation générale, en vue d'un meilleur financement de la Commune.** La reconnaissance récente du préjudice affectant Berchem pour un des critères de la clé de dotation ne signifie pas la fin d'une lutte face à d'évidentes disparités et inégalités entre les communes bruxelloises. Berchem est, par exemple, une des communes qui compte le moins de personnel par nombre d'habitants en Région de Bruxelles-Capitale. Une parcimonie dont elle n'est guère récompensée et qui met à mal sa capacité à assurer l'ensemble des missions espérées par les citoyens ;
- **d'œuvrer à la révision de la « norme KUL » en vue d'un meilleur financement de la zone de police ouest.**

Récapitulatif de ce qui est prévu (actions principales) au titre d'une situation budgétaire saine

| Objet  | Lieu(x) concerné(s)  | Acteur(s) et opportunité(s)                               |
|--|--|---|
|  Rationalisation immobilière à étudier  et ensuite mettre en œuvre | Le patrimoine immobilier communal (cf. cartes E4 à E6)                           | Commune et éventuels partenaires publics et privés        |
|  Rationalisation du fonctionnement administratif (audit KPMG)   | Interne à l'administration communale, avant et après rationalisation immobilière | Commune, CPAS   |
|  Présence et contrôles sur le terrain (contrôle des chantiers)  | Tout le territoire   | Commune (Département des Affaires Techniques)             |
|  Immobilier générateur de richesses   | Tout le territoire   | Privés, Commune (choix relatifs à ses réserves foncières) |
|  Révision des dotations   | Sans objet   | Commune (lobbying)  |

## A TITRE DE CONCLUSION

Le P.C.D. est porteur d'une nouvelle ambition pour Berchem-Sainte-Agathe. Il fixe une feuille de route pour l'avenir. S'inscrivant pleinement dans les pas du P.R.D.D. et du projet d'une « ville à dix minutes », il vise à renforcer les qualités du village urbain Berchemois.

Au travers des multiples champs d'action de l'institution communale, le P.C.D. propose une vision transversale et coordonnée de ce que pourrait être le visage du Berchem de demain. Les projets sont nombreux et leur nature des plus diverses. Les deux cartes ci-jointes (synthèse des actions principales) permettent de se forger une idée des interventions qui seront les plus marquantes sur le plan territorial.

Le présent document reste à ce stade un projet. Le printemps et l'été 2022 seront consacrés à le peaufiner en le soumettant aux habitants et aux forces vives de la communauté berchemoise. Toutes remarques et propositions sont les bienvenues !

La formalisation définitive du P.C.D se fera dans la foulée (pour la fin 2022) et il conviendra de s'atteler sans tarder à sa mise en œuvre. Cette dernière implique une action concertée et transversale des agents de l'administration afin de bien tendre vers un seul et même but. Cela passe aussi par la mise en place d'une gestion managériale renouvelée, s'extrayant du flot des sollicitations (à court terme) du quotidien pour s'articuler autour d'une gestion par objectifs et d'une bonne maîtrise des « lignes du temps » (sachant la temporalité d'un projet n'est pas celle d'un autre).

Les tableaux qui concluent chacun des thèmes traités consacrent la mise en œuvre opérationnelle des projets portés par le P.C.D. Pour la formalisation définitive du P.C.D., ils seront davantage développés en termes d'acteurs responsables, de budget et de délais. De tels tableaux préfigurent dès à présent l'optique d'un Plan Stratégique Transversal (P.S.T.). Le P.S.T. est un outil de gouvernance moderne et professionnel de gestion publique. Il est de plus en plus couramment utilisé au sein des communes belges. Il vise à développer une culture de la planification et de l'évaluation. Il permet de matérialiser les intentions politiques : les objectifs stratégiques de la Commune étant déclinés en objectifs opérationnels, lesquels sont subdivisés en de nombreuses actions permettant de les concrétiser.

Dans la mesure où le P.C.D. est en soi un P.S.T. de toutes les matières à caractère territorial, il est clair que le passage vers un P.S.T. complet, soit touchant tous les domaines de l'action communale (e.a. culture, enseignement, GRH... non visé dans le cadre d'un P.C.D.) en sera facilité.